



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CRDOA



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA COMMISSION DE RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS D'ŒUVRES D'ART

Paris — juin 2022



05 INTRODUCTION

07 1. L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION EN 2021

07	1.1 Les réunions de la CRDOA
07	1.1.1 Les réunions bilatérales
08	1.1.2 Les réunions chez les grands dépositaires
08	1.1.3 La commission plénière
08	1.2 La programmation des missions de récolement
09	1.2.1 La programmation des missions chez les grands dépositaires
13	1.2.2 La programmation des missions en région
14	1.2.3 La programmation des missions à l'étranger
16	1.3 La gestion de la base de données
17	1.4 La publication des rapports de la CRDOA
19	1.4.1 Les rapports CRDOA relatifs aux grandes institutions de la République
19	1.4.2 Les rapports de la CRDOA relatifs aux ministères
20	1.4.3 Les rapports de la CRDOA relatifs aux départements
20	1.4.4 Les rapports de la CRDOA relatifs à l'étranger

21	1.5 Les transferts de personnel
22	1.6 La communication
22	1.6.1 Les relations média
22	1.6.2 Le site internet
22	1.6.3 L'infolettre
22	1.6.4 L'espace collaboratif sur l'extranet Sémaphore

22 2. ANALYSE DES RAPPORTS DE RÉCOLEMENT REÇUS EN 2021

23	2.1 Méthodologie
24	2.2 Évolution du taux de récolement
24	2.2.1 Nombre de rapports reçus en 2021
26	2.2.2 Nombre de biens récolés
27	2.3 Résultats des récolements
28	2.3.1. Les suites réservées aux biens non localisés
29	2.3.2. Les classements
29	2.3.3. Les plaintes
29	2.3.4. Les titres de perception

31 3. ÉTUDE DÉPOSANT PAR DÉPOSANT

31	3.1 Les missions de récolement du Centre des monuments nationaux
32	Nombre de rapports reçus
32	Le résultat des récolements
34	3.2 Les missions de récolement du Cnap
34	Nombre de rapports reçus
35	Le résultat des récolements
38	3.3 Les missions de récolement du DRASSM
38	Nombre de rapports reçus
39	Le résultat des récolements
40	3.4 Les missions de récolement de la Manufacture de Sèvres
41	Nombre de rapports reçus
42	Le résultat des récolements
43	3.5 Les missions de récolement du ministère chargé de l'économie
43	Nombre de rapports reçus
43	Le résultat des récolements
44	3.6 Les missions de récolement du ministère des armées



Crédits photos de la couverture et des pages 2 et 3 © CRDOA.

47	Nombre de rapports reçus
48	Le résultat des récolements
49	3.7 Les missions de récolement du Mobilier national
50	Nombre de rapports reçus
51	Le résultat des récolements
53	3.8 Les missions de récolement des musées nationaux du ministère de la culture
54	Nombre de rapports reçus
57	Le résultat des récolements

57 **4. LES STOCKS DES PLAINTES, TITRES ET SUITES RESTANT À APURER**

58	4.1 Les plaintes demandées depuis 1996 et non encore déposées
59	4.2 Les titres demandés depuis 1996 et non encore réglés
59	4.3 Le stock des suites restant à déterminer fin 2021

62 **5. PRÉCONISATIONS ET PROJETS**

62	5.1 L'importance de la programmation
62	5.2 Le respect des textes légaux et réglementaires et le recours aux missions mutualisées et aux récolements à distance
63	5.3 Le récolement à l'occasion des convoiements

63	5.4 Le récolement des œuvres déjà recherchées
64	5.5 La production des rapports de récolement
62	5.6 L'importance des dépôts de plainte
65	5.7 L'inventaire d'entrée et de sortie
65	5.8 L'envoi d'états annuels
66	5.9 L'interopérabilité des bases de données
66	5.10 La possibilité d'un recours aux transferts de propriété publique
67	5.11 Le portail des œuvres disparues

68 **CONCLUSION GÉNÉRALE**

69 **ANNEXES**

69	Annexe 1—Liste des membres de la commission
70	Annexe 2—Rapports de la CRDOA parus en 2021
71	Annexe 3—Nombre et montant des titres émis, restant à émettre et restant à payer par déposant
72	Annexe 4—Lexique du récolement des dépôts d'œuvres d'art
74	Annexe 5—Rapports de récolement transmis en 2021 à la CRDOA par déposants
90	Annexe 6—Plaintes restant à déposer par déposant
99	Annexe 7—Suites restant à déterminer par déposant

La CRDOA en chiffres

1

présidente
nommée
par la Cour
des Comptes

17

membres
représentant

7

ministères

37

déposants

6 241

dépositaires

99

rapports et bilans
publiés faisant
état du récole-
ment des dépôts
chez différents
dépositaires

Environ

500 000

œuvres ou biens
culturels déposés
suivis

416

rapports
de récolement
traités en 2021

6 716

œuvres récolées
en 2021

202

plaintes
demandées

La CRDOA dans les textes

La commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art, créée par un décret du 20 avril 1996, est placée auprès du ministre chargé de la culture et présidée par un magistrat de la Cour des comptes. Ses missions sont précisées par l'article D. 113-27 du code du patrimoine : « La commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art, placée auprès du ministre chargé de la culture, est chargée de définir la méthodologie d'un récolement général des dépôts d'œuvres d'art, d'en organiser les opérations et d'en suivre le déroulement. Elle peut proposer au ministre chargé de la culture toutes mesures destinées à améliorer la conservation et la gestion des dépôts d'œuvres d'art. » Le décret précise par ailleurs que les institutions déposantes « exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission ».

CRDOA
42 avenue des Gobelins
75013 Paris
01 44 08 52 97
crdoa@culture.gouv.fr



Introduction

Madame Evelyne Ratte,
présidente de la CRDOA © DR

Depuis l'arrêté Chaptal sous le Consulat (1801), les musées de l'État ont reçu mission de déposer des œuvres de leurs collections pour enrichir celles des musées ouverts sur l'ensemble du territoire dans un objectif de circulation des objets d'art. D'autres institutions, relevant principalement du ministère de la culture (Mobilier national, Centre national des arts plastiques, Manufacture nationale de Sèvres...) et de celui des armées, déposent elles aussi depuis des décennies des œuvres d'art et des biens culturels dans des musées mais également dans des institutions de la République (ministères, collectivités territoriales, représentations diplomatiques à l'étranger...).

Dans les années 1990, la Cour des comptes s'alarme d'un manque de rigueur dans la tenue des inventaires et le suivi de ces dépôts d'œuvres d'art consentis par l'État depuis deux siècles. C'est ainsi qu'en 1996 est créée la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA). Celle-ci est chargée d'assurer un pilotage cohérent des missions de récolement des différents déposants en proposant « toutes mesures destinées à améliorer (...) la gestion des dépôts d'œuvres d'art » (art. D. 113-27 du code du patrimoine), et dont la présidence est confiée à un magistrat de la Cour des comptes. La composition de la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA) est donnée en annexe 1.

Après avoir élaboré et diffusé une méthodologie du récolement et du post-récolement adaptée à la diversité des déposants, la commission coordonne désormais la programmation des opérations de récolement, avec l'objectif qu'aucun lieu de dépôt ne soit omis. Elle est destinataire des rapports de mission des différents déposants et contrôle le suivi des suites données aux œuvres non localisées (classement, dépôts de plainte, émission de titre de perception...). Elle élabore des rapports des récolements par institution ou par ensemble géographique (départements, régions, étranger).

Enfin, depuis 2019, elle mesure, dans son rapport annuel, l'état d'avancée général du récolement.

Le présent rapport d'activité pour l'année 2021 présente dans **un premier chapitre** l'activité de la commission dans son rôle de pilotage des déposants des biens culturels de l'État : réunions de coordination, programmation, rédaction de rapports présentant, par groupes de dépositaires, l'avancée des opérations de récolement et leurs résultats.

Le second chapitre fait état du taux d'avancée du récolement, calculé à partir des chiffres transmis à la CRDOA par les déposants dans leurs rapports de récolement. Cette méthode, définie en 2019, est utilisée pour la troisième année consécutive. Elle permet de dresser un état significatif de l'avancée des récolements des dépôts en 2021 et des évolutions notables sur trois ans, tout en prenant en compte les difficultés liées au contexte sanitaire depuis deux ans. Les résultats montrent que, pour tous les déposants, les objectifs fixés par les textes légaux et réglementaires sont difficiles voire impossibles à atteindre sans envisager un changement de méthode. Ils traduisent toutefois les efforts faits par les déposants pour mieux répondre aux exigences de rigueur dans le suivi de leurs dépôts.

Le chapitre aborde ensuite les résultats des récolements, et notamment les suites réservées aux œuvres disparues dans les rapports transmis en 2021 : classement, plaintes ou titres de perception.

Le troisième chapitre reprend ces données, en les détaillant déposant par déposant. L'analyse précise des rapports de mission de récolement montre l'effort de l'ensemble des déposants pour fournir à la CRDOA des chiffres à jour. Elle montre que les opérations de post-récolement (traitement des suites) sont désormais mises en œuvre plus rapidement, même si des améliorations sont encore possibles. Ce dernier constat est repris dans **le quatrième chapitre**, qui traite des stocks (depuis la création de la commission) des suites non décidées, des plaintes non déposées et des titres de perception non réglés.

Enfin, **le cinquième chapitre** présente les préconisations de la CRDOA afin d'accélérer et d'améliorer les opérations de récolement : mutualisation des missions entre déposants sur un territoire ou un lieu de dépôt, grâce à son espace collaboratif hébergé sur le site du ministère de la culture ; développement du récolement à distance... Par ailleurs, la CRDOA a engagé une réflexion sur le partage des formats de données entre institutions déposantes et dépositaires afin de faciliter la préparation des récolements et l'exploitation des états annuels transmis par les dépositaires. En effet, seul un effort important de numérisation des données, un partage des bases de données et surtout une utilisation rapide des possibilités offertes par les moyens informatiques permettront de passer d'un rythme de récolement, qui, s'il pouvait être satisfaisant au début des travaux de la CRDOA, ne l'est plus à présent alors même qu'il s'agit de l'exécution d'une mission régalienne de protection du patrimoine.

Evelyne Ratte

Présidente de la CRDOA

1. L'activité de la commission en 2021

1.1 Les réunions de la CRDOA

Dans le cadre de son rôle de coordination et de pilotage auprès des institutions déposantes, la CRDOA organise régulièrement des réunions de travail à différents stades du récolement : en amont pour programmer les missions, mais également en cours d'année pour accompagner le travail des institutions déposantes et s'assurer des suites qui ont été données aux constatations de disparition et de leur mise en œuvre effective.

Enfin, des réunions tenues chez certains grands dépositaires permettent de valider les rapports qui leur sont consacrés.

Intervention de la CRDOA au séminaire du Louvre de janvier 2021

La CRDOA a pour mission principale d'organiser et de contrôler les missions de récolement, qui garantissent la préservation et la valorisation du patrimoine culturel français. C'est dans ce contexte que la présidente de la commission, Madame Évelyne Ratte, a été invitée le 21 janvier 2021 à présenter la doctrine de la CRDOA lors du séminaire organisé par le service du récolement du musée du Louvre sur le thème « Les manquants du récolement : non vus, non localisés, volés, présumés détruits ». Elle a réaffirmé la nécessité du traitement rapide des opérations de post-récolement, s'agissant notamment des dépôts de plainte aussitôt qu'un vol est constaté. L'intégralité de son intervention est consultable en ligne¹.

1.1.1 Les réunions bilatérales

Une réunion bilatérale rassemble la CRDOA et un déposant en particulier, afin notamment de faire le point sur les dossiers de récolement dont les conclusions demeurent en tout ou partie en attente : suites à déterminer, ou, lorsqu'elles le sont, en attente de mise en œuvre effective (dépôt de plainte, émission d'un titre de recette à l'encontre d'un dépositaire, vérification de son règlement). En principe, deux réunions annuelles par déposant sont organisées au siège de la CRDOA.

En 2021, six réunions bilatérales ont pu être organisées au printemps à la CRDOA :

- le 18 mars avec le SMF ;
- le 3 mai avec le Mobilier national ;
- le 11 mai avec le Cnap ;
- le 18 mai avec le ministère des armées ;
- le 26 mai avec la Manufacture de Sèvres ;
- le 3 juin avec le Centre des monuments nationaux.

En raison de la crise sanitaire, certaines de ces réunions se sont tenues en audio-conférences.

À l'automne 2021, les réunions bilatérales ont été remplacées par des entretiens de la présidente de la CRDOA avec les équipes dirigeantes de certains déposants dans leurs locaux (Manufacture de Sèvres, CNAP).

¹ — www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-oeuvres-d-art/Toutes-les-actualites-de-la-CRDOA/Intervention-de-la-CRDOA-au-seminaire-du-Louvre

1.1.2 Les réunions chez les grands dépositaires

Ces réunions, organisées au sein d'une institution dépositaire concernée, sont l'occasion de valider le rapport élaboré par la CRDOA avec la collaboration des membres de la commission et, notamment, des institutions déposantes, ainsi que de l'institution dépositaire. Les services de police – office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) et brigade de répression du banditisme (BRB) – sont également invités.

En raison de la crise sanitaire, la réunion prévue au mois de décembre à l'Assemblée nationale a été reportée en janvier 2022. Une autre réunion programmée en 2021 au ministère de la culture a dû être reportée dans l'attente des récolements de certains déposants.

1.1.3 La commission plénière

Chaque année, la commission plénière réunit l'ensemble des membres de la CRDOA dont la liste est donnée en annexe 1. Il s'agit principalement de présenter le rapport d'activité de l'année écoulée et la programmation des récolements de l'année à venir et d'échanger avec l'ensemble des membres de la commission.

Jusqu'en 2017, cette commission avait notamment pour objet de valider l'ensemble des décisions de suite prises durant l'année au cours des réunions des groupes de pilotage. Chaque œuvre dont le récolement ne permet pas la localisation doit faire l'objet d'une suite : classement, plainte, titre de perception². La doctrine sur ces questions ayant été peu à peu harmonisée, ces réunions ont été supprimées au 1^{er} janvier 2018 et les déposants décident désormais seuls des suites à réserver aux objets manquants. Leurs décisions n'ayant plus à être validées par la commission plénière, le calendrier de sa tenue a donc été revu et adapté à l'objet principal de son ordre du jour : l'examen du rapport d'activité de l'année écoulée, notamment du taux d'avancée des récolements, la construction de la programmation à venir, les perspectives d'amélioration des méthodes, notamment par l'informatique et la numérisation des données.

En 2021, en raison du contexte sanitaire, la réunion plénière de la CRDOA a été remplacée par une approbation du projet de rapport d'activité par voie de circularisation entre les membres de la commission le 17 mars.

1.2 La programmation des missions de récolement

L'article D. 113-27 du code du patrimoine précise que les institutions déposantes exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission. Celle-ci s'est donné pour objectif dès son origine de faire intervenir les institutions déposantes de manière coordonnée chez chaque grand dépositaire, au sein de chaque région et sur le périmètre de chaque État étranger ou groupe d'États étrangers.

Cette programmation permet de s'assurer qu'aucun lieu de dépôt n'est oublié et favorise l'établissement de rapports cohérents portant sur l'ensemble des récolements d'une institution dépositaire ou d'un territoire déterminé (département français ou ensemble d'États étrangers). La programmation favorise également les missions groupées, afin de mobiliser le moins possible un dépositaire : c'est par exemple le cas du Cnap et de la Manufacture de Sèvres qui ont récolé ensemble au même moment mais respectivement les biens qu'ils ont déposés à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

2 — Voir également page 27.

C'est enfin le moyen de s'assurer que le programme de récolement de chaque déposant est réalisable dans les délais prévus légalement ou réglementairement ou, dans le cas contraire, d'étudier les voies et moyens d'y parvenir. La CRDOA s'efforce ainsi d'amener les différentes institutions déposantes à s'accorder sur une programmation de leurs opérations afin de favoriser le récolement, par un déposant A, des dépôts d'un déposant B qui lui aurait donné un mandat à cette fin, quitte à ce que les journées supplémentaires d'activité soient financièrement compensées par les déposants mandants (voir ainsi le récolement réalisé au Luxembourg par le Mobilier national en 2021, page 15).

L'espace collaboratif de la CRDOA, réactivé en 2019 et accessible sur le site extranet du ministère de la culture, invite chaque déposant (y compris hors ministère de la culture) à y indiquer les dates et lieux de ses prochaines missions afin de favoriser la collaboration inter-administration et les « codes 2 » (voir page 14).

Dans tous les cas où le récolement par un déposant se révèle difficile – en raison de l'éloignement géographique, voire de la situation politique d'un État étranger –, la CRDOA recommande la mise en œuvre d'un récolement par le dépositaire sous le contrôle à distance du déposant. Cette procédure (dite « code 3 ») a été mise en place de manière systématique par le Cnap avec un certain succès afin d'achever le premier récolement général de ses dépôts en région.

1.2.1 La programmation des missions chez les grands dépositaires

Le 23 février 2017, la CRDOA a réuni les principaux déposants ou leur représentant (Cnap, Manufacture de Sèvres, Mobilier national, service des musées de France) afin d'arrêter un calendrier de récolement des grands dépositaires : présidence de la République, assemblées constitutionnelles, ministères, grands corps de l'État... Le tableau ci-dessous présente les résultats validés de cette réunion. Il débute par 2018, l'idée étant à l'époque de laisser l'année 2017 aux déposants pour s'organiser. Ce tableau est consultable sur le site du ministère de la culture³.

3 — www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-aeuvres-d-art/Les-programmations-de-recolement

Dépositaires	Année de récolement
Grandes institutions	
ASSEMBLÉE NATIONALE	2018
SÉNAT	2019
COUR DE CASSATION	2020
ÉLYSÉE	2022 (1 ^{er} quadrimestre)
COUR DES COMPTES	2022
CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE	2022
CONSEIL D'ÉTAT	2023
CONSEIL CONSTITUTIONNEL	2025
CESE	2027
Ministères (uniquement les administrations centrales)	
ÉCOLOGIE	2018
ÉDUCATION	2018
CULTURE	2018
INTÉRIEUR	2019
ÉCONOMIE	2020
OUTRE-MER	2021
JUSTICE	2021
AGRICULTURE	2021
PREMIER MINISTRE	2021
ARMÉES	2022
AFFAIRES SOCIALES	2022
AFFAIRES ÉTRANGÈRES	2023

De nombreux récolements programmés n'ont pas encore été réalisés. La situation est la suivante au 31 décembre 2021 :

Récolements programmés pour 2018

Assemblée nationale : la programmation a été globalement respectée.

Le Cnap a effectué un récolement en 2018/2019, dont le rapport a été adressé fin novembre 2019 à l'Assemblée nationale en l'invitant à procéder à des recherches complémentaires sous trois mois pour tenter de retrouver les biens qui n'ont pu être localisés. Des échanges ont suivi entre le Cnap et la direction des affaires immobilières et du patrimoine de l'Assemblée nationale, ce qui a permis d'aboutir à un rapport définitif, avec les décisions sur les œuvres recherchées, adressé à la CRDOA en juillet 2021.

La Manufacture de Sèvres a réalisé un récolement en 2018-2019 et a adressé le 14 novembre 2019 un rapport provisoire à l'Assemblée nationale, qui a été invitée, comme l'avait fait le Cnap, à procéder à des recherches complémentaires pour les biens non localisés. La CRDOA et l'Assemblée nationale restent dans l'attente du rapport définitif de la Manufacture de Sèvres.

Le Mobilier national a procédé à un récolement entre avril et juillet 2019. Le rapport a été adressé à la CRDOA le 17 novembre 2020.

Les musées nationaux : le musée du Louvre a récolé ses dépôts en juin 2019 mais le rapport de cette mission n'a pas encore été transmis. Le musée national d'art moderne a récolé le 27 janvier 2020 ses quatre dépôts et a transmis le rapport au service des musées de France (SMF) le 24 juin 2020. Le musée d'Orsay a récolé ses dépôts le 6 juin 2016 mais n'a pas produit de rapport à ce jour : les suites réservées à 5 biens non localisés doivent encore être déterminées. Le musée du château de Versailles a récolé en février 2019 ses 104 dépôts, dans les locaux de l'Assemblée nationale à Paris et à Versailles. Les résultats de ces récolements ont été transmis au SMF en février 2020.

Ministère chargé de l'écologie : la plupart des rapports, voire des récolements, restent en attente.

Le Cnap a traité en 2021 l'état annuel transmis par le ministère de l'écologie. Le rapport est en cours de finalisation.

La Manufacture de Sèvres a réalisé un récolement en 2015 mais l'imbrication entre les objets déposés au ministère de l'écologie et ceux déposés à l'ancien ministère des travaux publics a complexifié le dossier et le rapport n'est pas encore disponible.

Le Mobilier national a récolé le ministère chargé de l'écologie du 8 au 11 février 2021 mais n'a pas encore produit le rapport définitif.

Les musées nationaux : le musée national d'art moderne (MNAM) a récolé le 7 octobre 2003 ses dépôts au ministère chargé de l'équipement ; le musée du château de Versailles a récolé en 2001 puis en 2015 ses 8 tableaux au ministère chargé de l'écologie : rapport communiqué au SMF en 2019.

Ministère chargé de l'éducation nationale : la programmation a été globalement respectée mais il manque certains rapports de récolement.

Le Cnap a récolé à distance le 8 décembre 2020 le ministère, et a transmis son rapport le 21 juin 2021 à la CRDOA.

La Manufacture de Sèvres indique avoir récolé ses dépôts au ministère mais n'a pas produit à ce jour de rapport.

Le Mobilier national a récolé le ministère du 12 au 26 juillet 2019 et a transmis un rapport à la CRDOA le 6 août 2020 non complet car il reste des suites à déterminer.

Les musées nationaux : le musée du Louvre a récolé en janvier 2020 et février 2021, les rapports ont été transmis en septembre 2021 au SMF.

Ministère de la culture (administration centrale) : la CRDOA a reçu les rapports du **Mobilier national** (récolement effectué en 2018) et, pour les musées nationaux, du **château de Versailles** (un seul bien déposé, récolé en 2019). Le **musée du Louvre** a programmé ce récolement en 2022. Au jour de rédaction de ce rapport, la CRDOA n'a pas reçu les rapports de mission de la **Manufacture de Sèvres** qui a pourtant récolé en 2015 ni celui du **Cnap** qui devait achever son récolement en 2021.

Récolements programmés pour 2019

Le récolement du **Sénat**, prévu en 2019, a été effectué en 2019 par le **musée national d'art moderne**, en 2020 par le **musée du Louvre**. Un récolement avait été effectué en 2017 par le **musée d'Orsay** et le **Mobilier national**. Tous ces déposants ont transmis leurs rapports. Le **château de Versailles** a bien récolé, mais n'a pas encore transmis son rapport. Enfin, les récolements par le **Cnap** et la **Manufacture de Sèvres** ont été effectués en 2021, et les rapports sont en cours d'élaboration.

Ministère de l'intérieur : le *musée du Louvre* et le *château de Versailles* ont bien récolé au ministère de l'intérieur en 2019 et ont transmis leurs rapports en 2020. Le *Cnap* et la *Manufacture de Sèvres* ont de leur côté commencé leur récolement fin 2019 et devaient l'achever en 2020, mais la CRDOA n'a reçu aucun rapport. Enfin, le *Mobilier national* a programmé ce récolement pour 2022.

Récolements programmés pour 2020

En 2020 les récolements de **la Cour de cassation et du ministère chargé de l'économie** étaient attendus. Concernant la Cour de cassation, la CRDOA n'a reçu que le rapport de récolement du *château de Versailles* effectué en 2019 et transmis par le SMF. Le *Mobilier national* précise qu'une première mission a été effectuée à la Cour de cassation le 17 mars 2021 (une autre date est à planifier car 2 guéridons restent à récoler en raison d'une pièce non accessible le jour du récolement). Le rapport est en cours de rédaction.

Concernant le **ministère chargé de l'économie**, seuls le *musée du Louvre* et le *château de Versailles*, via le SMF, ont transmis à la CRDOA leurs rapports de récolement. La CRDOA attend ceux du *musée national d'art moderne*, de la *Manufacture de Sèvres*, du *Cnap* et du *Mobilier national*. Ces deux derniers ont inscrit le récolement du ministère de l'économie pour 2022.

Récolements programmés pour 2021

En 2021, étaient attendus les récolements des services du Premier ministre et de trois ministères : outre-mer, justice et agriculture.

Pour toutes ces institutions la CRDOA n'a reçu à ce jour que deux rapports récents de récolement, ceux du *château de Versailles*, qui a récolé ses dépôts au **ministère de la justice** en 2019 et ceux des **services du Premier ministre** en 2020, et a transmis ses rapports au service des musées de France. Le *Mobilier national* a également récolé les **services du Premier ministre** d'octobre 2021 à janvier 2022 et n'a donc pas encore transmis son rapport à la CRDOA. Il a par ailleurs programmé le récolement des **ministères des outre-mer et de l'agriculture** pour 2022.

Récolements programmés pour 2022

Les programmations prévues en 2022 portent notamment sur la présidence de la République, traditionnellement récolée à chaque fin de mandat présidentiel, mais également sur la **Cour des comptes**, le **Conseil supérieur de la magistrature**, le **ministère des armées** et celui des **affaires sociales**.

Les récolements de la **présidence de la République** par la *Manufacture de Sèvres* et le *Mobilier national* ont été commencés respectivement à l'automne 2021 et mi-janvier 2022 et sont en cours d'achèvement. Le *Cnap* a engagé le sien en 2022, ainsi que celui de la Cour des comptes.

Le *Cnap*, le *Mobilier national* et le *musée du Louvre* ont programmé pour cette année 2022 le récolement du ministère des armées, comme prévu dans le calendrier initial.

Les autres déposants n'ont transmis aucun calendrier sur les récolements de ces institutions à la CRDOA.

Les récolements ont bien entendu été fortement ralentis par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Il apparaît toutefois que le calendrier de programmation établi par la CRDOA en accord avec les déposants n'est pas véritablement tenu. La CRDOA constate à nouveau une difficulté récurrente à produire les rapports de récolement dans un délai raisonnable.

1.2.2 La programmation des missions en région

Entre 1997 et 2007, la commission fixait annuellement un programme de récolement sur une base régionale : deux à trois régions étaient prévues par exercice (il s'agissait bien sûr d'une France comptant 22 régions, donc des circonscriptions plus petites qu'aujourd'hui). Puis cette programmation est tombée en désuétude. Chaque déposant a alors organisé sa propre programmation, soit à l'échelle départementale, soit sans véritable programmation, plutôt à l'occasion de convoiements de nouvelles œuvres ou de prêts pour des expositions.

À ce jour, il n'existe pas de programmation coordonnée des récolements en région. Chaque déposant établit sa propre programmation, quand elle existe, généralement pour l'année à venir, ce qui ne permet pas de s'assurer que l'ensemble des biens déposés seront récolés selon le rythme légal ou réglementaire, soit généralement dix ans.

Le Cnap est le principal dépositaire en région, à la fois par le nombre de dépôts, mais aussi par la large distribution de ces dépôts, notamment dans de très nombreuses petites communes, ce qui rend leur récolement difficile. L'institution Cnap a procédé à un premier récolement de l'ensemble de ses dépôts dans les grandes villes, mais il reste encore à récoler les œuvres déposées dans les petites communes d'une trentaine de départements.

Afin d'accélérer l'achèvement du premier récolement général de ses dépôts en région, le Cnap a expérimenté une méthode à distance, en sollicitant chaque dépositaire concerné, puis, au vu du succès rencontré, a généralisé cette méthode à tous les départements dont les petites communes n'ont pas encore été récolées. Il s'agit de ce qui est décrit ci-après comme un «code 3» : récolement par le dépositaire. Cette initiative est à souligner car elle permet de réels progrès dans l'avancée des récolements. En outre, le déposant s'attache à travailler sur un département pendant 6 mois maximum, avant de passer à un autre : cette borne dans le temps permet de mieux mobiliser les acteurs autour de l'objectif d'un récolement complet des œuvres déposées dans ce département.

Récolement à distance pour le Cnap

En 2020, le Cnap a initié un mode de récolement à distance, qui consiste à contacter chaque dépositaire au sein d'un département pour lui demander de localiser les œuvres déposées, d'attester de l'état des œuvres et d'envoyer une photographie. L'expérimentation menée ainsi dans le département de la Haute-Marne ayant été concluante, elle est maintenant généralisée à l'ensemble des départements français pour lesquels aucun récolement des petites communes n'a encore eu lieu.

En 2021, la méthode a permis d'avancer le récolement des petites communes :

- en région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 communes du Puy-de-Dôme et 17 d'Ardèche ont été récolées de la sorte ;
- en région Grand Est : 29 communes de la Marne ; 25 de l'Aube ; 4 de Haute-Marne ;
- en région Normandie : 1 commune de la Manche (Cherbourg, 6 dépositaires) ; 6 dans l'Orne (7 dépositaires) ; 10 dans le Calvados ;
- En région Nouvelle Aquitaine : 47 communes des Pyrénées-Atlantiques (51 dépositaires) ; 37 en Corrèze (42 dépositaires) ; 5 en Dordogne ; 2 en Haute-Vienne (3 dépositaires).

Cette méthode efficace permettra au Cnap de conclure son premier récolement général. Bien entendu, ce récolement à distance s'effectue sans préjudice des éventuelles initiatives qu'un CAO (conservateur des antiquités et œuvres d'art) pourrait prendre, sous l'égide de la direction régionale des affaires culturelles compétente, afin de récoler en propre les dépôts d'un département donné. Cette initiative du Cnap est à généraliser pour l'ensemble des déposants dès lors que le récolement physique est difficile à mettre en place, notamment en région et à l'étranger.



Saint Sébastien martyr, d'Henri Lehmann (FNAC PFH-1977), a été déposé en 1848 dans l'église paroissiale du Pré-d'Auge, dans le Calvados. L'œuvre a été récolée à distance par le dépositaire, sous le contrôle d'un agent du Cnap en juillet 2021 © Mairie du Pré-d'Auge.

Le Mobilier national a transmis à la CRDOA une programmation du récolement en régions pour 2022 : plusieurs missions dans le Grand Est (Metz et Colmar) ainsi qu'une série de missions en PACA (Toulon). Si la CRDOA préconise plutôt un plan d'action pluriannuel, elle souligne toutefois les efforts de rationalisation des récolements effectués par ce déposant depuis deux ans, avec notamment la réorganisation de son service de l'inspection des collections.

Le musée du Louvre présente une réelle programmation sur 10 ans. En 2022, sont prévus la fin des récolements de la région Grand Est, puis ceux des régions PACA et Nouvelle-Aquitaine. La commission n'a pas enregistré de programmations pour les autres musées nationaux, en dehors de missions prévues à Marseille par le musée national d'art moderne.

Le Mobilier national et le musée du Louvre ont ainsi programmé deux régions communes en 2022 et la CRDOA ne peut que les encourager à procéder à des récolements mutualisés (l'un pour le compte de l'autre) en fonction des villes et des lieux de dépôt visités. La commission ne peut également qu'encourager les autres déposants à signaler leurs propres dépôts au Mobilier national et au musée du Louvre.

Enfin, le Centre des monuments nationaux a également communiqué à la CRDOA sa programmation 2022 en région, qui prévoit une série de récolements en Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France, Normandie, Centre, Corse et Bourgogne-Franche-Comté.

En l'absence d'une coordination des récolements de la part des déposants, il apparaît que la priorité doit pour le moment être donnée à la ville de Paris (entendue comme l'ensemble des dépositaires de cette ville hors ministères et grandes institutions étudiés par ailleurs). Avec plus de 39 000 biens culturels déposés recensés à ce jour (ce chiffre devrait augmenter à la faveur de l'examen des inventaires non encore exploités), dont plus de 18 000 non récolés, Paris doit être la priorité de récolement des institutions déposantes. **Alors que la capitale n'a jamais été complètement récolée (le rapport publié en 2021 sur Paris fait apparaître que 18 103 biens n'ont encore jamais été récolés, tous déposants confondus), certains départements (voire même des États étrangers) ont déjà fait l'objet de deux campagnes de récolement.**

1.2.3 La programmation des missions à l'étranger

Pour la programmation à l'étranger, il s'agit, comme pour les départements, de mutualiser si possible les opérations de récolement entre institutions déposantes dans les années à venir. La Manufacture de Sèvres, dont près de la moitié des dépôts sont accordés au réseau diplomatique, est l'acteur principal de cette programmation. Une liste des régions du monde, établie par la CRDOA et complétée avec des années-cibles de récolement indiquées par la Manufacture de Sèvres, a été validée en 2019 (cf. page suivante). La commission demande à chaque déposant de préciser les missions à venir dans l'espace collaboratif CRDOA pour favoriser, le cas échéant, la procédure selon le code 2 (un déposant mandate un autre déposant pour récoler ses dépôts).

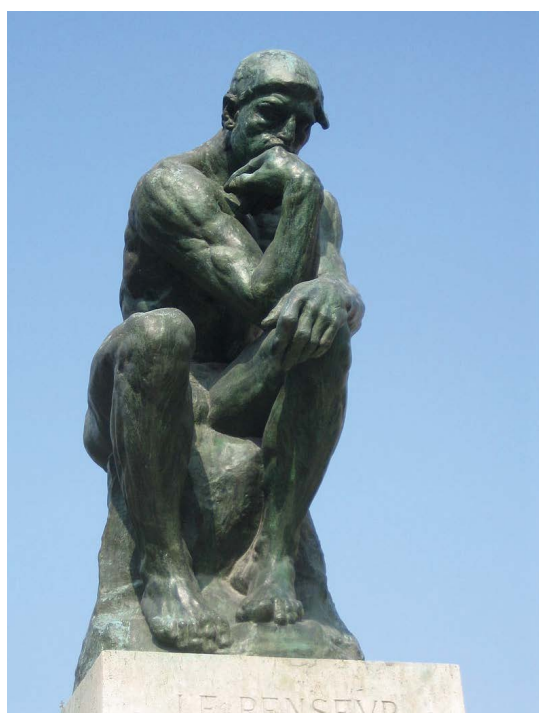
Codes 1, 2 et 3

En raison des distances, les missions de récolement à l'étranger s'organisent par les institutions déposantes différemment selon les types de dépôts et les dépositaires :

- les postes classés « code 1 » concernent ainsi ceux dont le nombre de dépôts impose que des agents des institutions déposantes se déplacent eux-mêmes ;
- le « code 2 » désigne un récolement effectué par un déposant mandaté par un autre déposant pour limiter les déplacements. Pour ces récolements, la nécessité d'anticiper par une programmation mutualisée prend donc tout son sens ;
- enfin, lorsque le nombre de pièces déposées dans des postes diplomatiques français est faible (moins de 30 par site) et pour les pays où la situation politique ne permet pas de se déplacer, le récolement par le dépositaire est privilégié par rapport au récolement physique. Pour ces postes classés « code 3 », une procédure spécifique a été élaborée conjointement avec le ministère chargé des affaires étrangères en 2016. Cette modalité est désormais expérimentée en région. Désormais, le Cnap et le Mobilier national considèrent systématiquement les états annuels en provenance du réseau diplomatique via l'administration centrale du MEAE comme des rapports de récolement à distance (code 3).

La commission a adopté cette classification en codes 1, 2 et 3 y compris pour des récolements sur le territoire français.

Année de récolement prévue	Régions du monde
2020	Europe du Nord
2021	Europe de l'Ouest
2022	Europe du Sud
2023	Europe de l'Est (y compris pays baltes et ex-Yougoslavie)
2024	Amérique du Nord
2025	Amérique centrale
2026	Amérique du Sud
2027	Asie (hors Moyen-Orient) et Océanie
2028	Moyen-Orient et Caucase



Un exemplaire du *Penseur* de Rodin, déposé par le musée Rodin à la Cour européenne de Justice au Kirschberg, Grand-Duché de Luxembourg, a été récolé en 2021 par le Mobilier national.
© Thibisweb.

Les bénéfices d'un récolement mutualisé

Un déposant qui récole ses œuvres dans un poste diplomatique ou un musée peut utilement récoler les autres dépôts d'œuvres de l'État, dans la mesure bien entendu où les autres dépôts à récoler ne sont pas trop nombreux ni trop spécifiques. Ces mutualisations, en limitant les déplacements, permettent de réaliser d'importants gains budgétaires et écologiques. Elles sont tout à fait réalisables, comme le prouve le récolement exemplaire effectué en août 2021 de ses 34 dépôts par le Mobilier national à l'ambassade de France au Luxembourg, à la Cour de justice de l'Union européenne et à la Cour des comptes européenne, et dont la CRDOA a reçu le rapport en octobre : le Cnap, le musée national d'art moderne et le musée Rodin ont profité du déplacement des équipes du Mobilier national pour leur confier le récolement de leurs propres dépôts (respectivement : 32, 2 et 1 dépôts). Seul le musée d'Orsay, qui possède deux tableaux déposés à l'ambassade de France, a fait le choix de venir procéder lui-même au récolement de ses œuvres à l'occasion d'un autre déplacement en Europe du Nord.

Afin de structurer cette démarche de mutualisation, la CRDOA met à disposition des déposants un espace collaboratif disponible dans l'extranet du ministère de la culture. Les déposants récoleurs peuvent y indiquer tous les projets de missions à venir et inviter ainsi les déposants qui le souhaitent à leur communiquer leurs listes de biens à récoler.

Récolements programmés pour 2020

En 2020 était programmée l'**Europe du Nord**. La CRDOA a reçu en 2018 le rapport d'une mission du **Mobilier national** effectuée en 2018 à Oxford et portant sur 1 seul bien. Les autres dépôts du Mobilier national en Grande-Bretagne ont été récolés pour la dernière fois en 2004.

En 2020, la CRDOA a reçu deux rapports de récolement : l'un du **musée du Louvre** à Copenhague (mission de 2018) et l'autre de la **Manufacture de Sèvres** à Helsinki (mission de 2013). En 2021, le **Cnap** a transmis son rapport de récolement de l'année précédente à Londres.

Récolements programmés pour 2021

En 2021, la programmation portait sur l'**Europe de l'Ouest**. Ainsi, le *Mobilier national* s'est rendu au Luxembourg en 2021 : le *Cnap*, le *musée national d'art moderne* et le *musée Rodin* qui ont déposé des biens culturels dans des institutions situées dans cet État se sont rapprochés de lui afin de lui confier un mandat de récolement, une pratique que la CRDOA souhaite encourager. La Commission a également reçu le rapport de récolement du *Mobilier national* effectué en 2020 au consulat d'Amsterdam (réalisé à distance – code 3 – à partir de l'état annuel adressé par le poste).

Récolements programmés pour 2022

Il est à noter que le *Mobilier national* a inscrit dans son agenda 2022 trois récolements en **Europe du Sud** (2 à Athènes et un à Lisbonne), comme prévu par la programmation établie par la CRDOA, ainsi qu'un récolement à Washington.

À la date de publication de ce rapport, la CRDOA doit constater avoir reçu un nombre très insuffisant de rapports de récolement chez les dépositaires situés hors de France, ou d'états annuels en faisant office, que ce soit pour 2020 ou 2021. Pourtant, l'envoi régulier d'états annuels de la part du ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour ce qui concerne les postes diplomatiques à l'étranger devrait permettre l'établissement de rapports pour des dépôts n'ayant pas été récolés depuis généralement une quinzaine d'années.

L'intérêt des états annuels des dépositaires

Pour faciliter les opérations de récolement, et le cas échéant pour signaler des disparitions entre deux récolements, les dépositaires sont tenus de fournir chaque année à chaque déposant concerné un état des dépôts dont ils bénéficient⁴, comportant l'indication de leur emplacement et de leur état de conservation. Le respect de cette obligation est essentiel pour rapprocher les données des dépositaires avec celles des déposants, et ainsi faciliter les récolements mais aussi pour statuer sans délai sur des constatations d'œuvres disparues entre deux récolements.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (bureau du patrimoine et de la décoration) adresse régulièrement des états annuels des dépôts dont il bénéficie au sein des postes diplomatiques à l'étranger (couverture annuelle de 85 à 90 % des lieux de dépôts en moyenne). Les préfectures et sous-préfectures n'adressent pas toutes leur inventaire annuel à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, qui n'a pas adressé de document récapitulatif à la CRDOA depuis 2019 ; en outre, les résultats communiqués par le réseau préfectoral présentent fréquemment des écarts avec les chiffres avancés par les déposants – notamment sur le nombre d'œuvres recherchées.

La CRDOA réfléchit à une uniformisation des présentations de ces états annuels, afin de favoriser les croisements avec les bases de données des déposants. Un travail dans ce sens a été engagé en 2021 avec le Cnap (déposant) et le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'écologie (dépositaires). Des états mieux exploités encourageront également les dépositaires à poursuivre leur effort d'établissement et d'envoi de cet état annuel.

1.3 La gestion de la base de données

La commission centralise les rapports de récolement de l'ensemble des institutions déposantes, qu'elle réceptionne puis enregistre dans sa base de données. Les données collectées sont ensuite analysées, notamment lors de la rédaction des rapports de la CRDOA dont elles constituent la principale source d'informations, ainsi que pour les besoins du présent rapport d'activité. En 2021, la CRDOA a ainsi traité les données de 416 rapports de récolements transmis par l'ensemble des dépositaires (voir également page 24).

4 — Circulaire du 15 avril 2019 relative à la gestion des biens culturels mobiliers d'intérêt public appartenant à l'État dans les administrations.

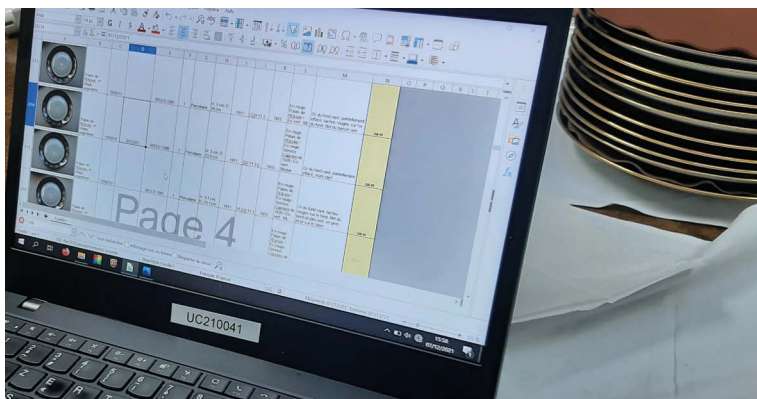
Réflexions numériques à la CRDOA

En 2021, la CRDOA a poursuivi un important travail de réflexion sur ses outils numériques :

- sur la nécessaire modernisation de sa base de données, primordiale dans son suivi des récolements;

- sur un projet de portail présentant les œuvres d'art recherchées de l'État. Ce projet a été retenu par l'Atelier numérique du ministère de la culture pour l'année 2022. Il avait auparavant bénéficié d'une mise en lumière par un article du *Journal des arts* de juillet 2021 intitulé « Les bases de données : des outils-clés dans la lutte contre le trafic des biens culturels »;

- sur l'interopérabilité des bases de données déposants/dépositaires. La CRDOA conduit depuis le début de l'année 2021 une réflexion croisée sur le sujet avec le ministère de l'éducation nationale et le Cnap (voir ci-dessus), mais également avec le ministère chargé de l'écologie.



L'interopérabilité entre les différentes bases des acteurs du récolement est une des pistes ouvertes par la CRDOA pour assurer le suivi des œuvres entre deux récolements (ici la base de la Manufacture de Sèvres). © CRDOA

1.4 La publication des rapports de la CRDOA

La CRDOA enregistre les rapports de récolement transmis par toutes les institutions déposantes, collecte leurs données dans sa base puis les analyse afin de rédiger des rapports qui récapitulent, pour une institution dépositaire ou pour les dépositaires d'un territoire (département ou, à l'étranger, pays ou région du monde), l'ensemble des opérations de récolement et post-récolement afférentes. La rédaction de ces rapports, entreprise en 2014, nécessite de s'assurer de l'état d'avancement du récolement de toutes les institutions déposantes.

Leur mise au point permet de confronter les données du récolement conduit par les institutions déposantes avec celles détenues par les institutions dépositaires et d'obtenir l'état des suites données aux constatations d'œuvres non localisées. La rédaction de ces rapports CRDOA permet aussi de régulariser certaines situations et de mettre à jour l'envoi de données des institutions déposantes à la commission. Les chiffres publiés dans ces rapports CRDOA sont donc les seuls à pouvoir être certifiés par la commission : il s'agit du nombre de biens récolés à la date du récolement (et le cas échéant, le nombre de biens restant à récoler).

Il est à noter que ces rapports ne recensent pas les mouvements des œuvres, car le récolement est le reflet d'un état à un instant T et qu'il ne peut être mélangé aux situations postérieures (nouveaux dépôts, restitutions, restaurations, transferts) sous peine de n'être plus cohérent ni complet (le recensement des mouvements d'œuvres est de toutes façons hors du champ de compétence de la commission).

En 2021, la CRDOA a publié 14 rapports. Mis en ligne sur la page CRDOA du site du ministère de la culture, ils sont à la disposition du public.

La liste complète des publications est consultable également en annexe 2 de ce présent rapport.

Nombre de rapports de la CRDOA publiés depuis 2014

	Grandes institutions	Ministères	Départements	Bilans régionaux	Étranger	Total
2014	0	0	1	0	0	1
2017	1	2	9	0	0	12
2018	1	1	20	1	0	23
2019	3	2	28	4	3	40
2020	0	1	7	0	1	9
2021	0	1	9	3	1	14
Total	5	7	74	8	5	99

En 2021, la Commission a publié davantage de rapports qu'en 2020 (14/9), année marquée par la crise sanitaire, mais nettement moins qu'en 2019 et 2018 (respectivement 40 et 23). Ce résultat s'explique par la diminution de deux postes d'agents au sein de la Commission. Il trouve également son origine dans les délais de relecture de certains déposants.

La publication de ces rapports rend accessibles les travaux de récolement et leurs résultats. Elle permet également de mesurer les taux de récolement par catégorie de dépositaire⁵ ainsi que les taux de disparition plus ou moins significatifs selon les catégories de dépositaires.

Au 31 décembre 2021, la situation est la suivante :

Taux de récolement et de disparition selon les rapports de la CRDOA publiés depuis 2014

Catégories de dépositaires	Rapports publiés/ Nombre cible	Œuvres déposées	Œuvres récolées	Œuvres disparues	Taux de récolement	Taux de disparition
Grandes institutions et assemblées	5/8	79 925	79 920	58 441	99,99%	73,12%
<i>Taux de disparition hors Sèvres</i>						10,29%
Ministères	7/11	34 203	21 951	13 533	64,18%	61,65%
<i>Taux de disparition hors Sèvres</i>						26,24%
Départements ⁶	74/97	177 903	127 194	21 442	71,50%	16,86%
<i>Taux de disparition hors Sèvres</i>						14,88%
Étranger	5/10	35 104	22 348	12 226	63,66%	54,71%
<i>Taux de disparition hors Sèvres</i>						19,90%
Total	91/126	327 252	251 398	105 636	76,82%	42,02%

Toutes les cibles ne sont bien sûr pas atteintes, mais, au fur et à mesure de l'élaboration et de la publication des rapports CRDOA, les chiffres ci-dessus présentent une certaine pertinence. Ils permettent de commencer à dégager de grandes lignes, comme le taux avancé des récolements dans les grandes institutions (99,99%), qui se caractérise par un taux très élevé de pertes (73,12%) explicable par le dépôt souvent ancien et volumineux de pièces de vaisselle, pièces qui se cassent, se dérobent ou se perdent facilement :

5 — Entendu comme : dépositaire récolé au moins une fois, ce qui est un premier motif de satisfaction mais ne permet pas nécessairement le déposant d'être en règle au regard de son obligation de récolement tous les cinq ou dix ans.

6 — Soit les 96 rapports pour les départements métropolitains et 1 rapport commun pour l'outre-mer.

si les pièces de la Manufacture de Sèvres sont retirées du décompte, le taux de disparition tombe à 10,29 %, phénomène observé également dans les ministères et à l'étranger. Pour autant, cela ne signifie pas qu'il faille négliger les pièces de la Manufacture, qui sont des œuvres d'art de l'État. En revanche, le faible taux de disparition dans les départements (16,86 %), alors qu'il s'agit le plus souvent de dépôts anciens remontant au 19^e siècle, est à remarquer (le nombre de dépôts de Sèvres dans les départements est réduit, tandis que la Manufacture n'a pas encore récolé tous les départements).

Sans surprise, le taux de récolement le plus faible concerne les dépôts à l'étranger (ambassades essentiellement) dont les récolements sont difficiles et onéreux à organiser, d'où la recommandation de la CRDOA de s'appuyer sur les états annuels des dépositaires quand ils existent, ou de les réclamer lorsqu'ils n'existent pas, par exemple dans le cas des dépôts dans les musées étrangers.

1.4.1 Les rapports de la CRDOA relatifs aux grandes institutions de la République

Le terme « grandes institutions » regroupe : la présidence de la République ; les trois assemblées constitutionnelles : Assemblée nationale, Sénat et Conseil économique, social et environnemental ; le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État, la Cour des comptes et la Cour de cassation.

Les rapports CRDOA sur la présidence de la République, le Conseil économique, social et environnemental, le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État, la Cour des comptes sont déjà publiés. L'élaboration de ces rapports CRDOA suit la programmation des récolements, puisqu'ils en constituent le bilan.

L'année 2021 ne compte aucune nouvelle publication, la réunion de clôture à l'Assemblée nationale ayant dû être reportée en raison de la crise sanitaire.

Le bilan des cinq rapports parus fait état de 79 920 biens récolés sur 79 925, soit un taux de récolement proche de 100 % (99,99 %), ainsi que de 58 441 biens non localisés, soit un taux de disparition de 73,12 %.

1.4.2 Les rapports de la CRDOA relatifs aux ministères

À terme, la CRDOA a prévu de publier 11 rapports relatifs aux dépôts dans les ministères, un sur ceux des services du Premier ministre et dix dont le périmètre correspond au périmètre de compétences des secrétariats généraux des ministères : un secrétariat général peut donc représenter deux ministères, voire plus.

En 2021 est paru le rapport CRDOA relatif aux récolements au ministère chargé de l'écologie. Il indique que, sur les 478 biens déposés et récolés, 157 biens n'ont pas été localisés, dont un tableau de Pierre Alechinsky déposé par le Mobilier national. La Manufacture de Sèvres n'ayant cependant pas encore remis son rapport, d'autres disparitions de ce déposant peuvent encore être signalées.

Ce rapport CRDOA est venu compléter ceux déjà parus sur d'autres administrations centrales : les services du Premier ministre, les ministères de l'intérieur et des outre-mer, le ministère de la justice, les ministères sociaux, le ministère chargé de l'agriculture et le ministère des affaires étrangères. Tous sont consultables sur le site du ministère de la culture⁷.

7 — www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-œuvres-d-art/Les-rapports-de-la-CRDOA/Rapports-relatifs-aux-grandes-institutions-depositaires

Ainsi, à ce jour, sept rapports publiés traitant des dépôts dans les ministères sont disponibles.

Le bilan de ces sept rapports fait état de 21 951 biens récolés sur 34 203, soit un taux de récolement de 64,18 %, ainsi que de 13 533 biens non localisés, soit un taux de disparition de 61,65 %.



Vol du « Déplacements » d'Alechinsky

Parmi les plaintes déposées par le ministère chargé de l'écologie, l'une concerne une peinture acrylique sur toile et papier (1,33 m x 1,46 m), *Déplacements* (GMTB 823), de Pierre Alechinsky (né en 1927).

Déposée en 1990 au ministère chargé de l'écologie par le Mobilier national, l'œuvre a été vue en 2001 à la Grande Arche, mais n'a pas pu être localisée lors du récolement de 2011 effectué par le déposant.

Le ministère a déposé plainte le 14 décembre 2016. Ce cliché, pris en situation dans les locaux du ministère chargé de l'écologie avant 2011, montre les couleurs de l'œuvre et a été versé dans le dossier documentaire accompagnant la plainte.

Ce cliché, pris en situation dans les locaux du ministère chargé de l'écologie avant 2011, montre les couleurs de l'œuvre et a été versé dans le dossier documentaire accompagnant la plainte © Mobilier national.

1.4.3 Les rapports de la CRDOA relatifs aux départements

Les rapports départementaux s'adressent d'abord aux directions régionales des affaires culturelles qui ne sont pas toujours informées de l'ensemble des missions de récolement de biens culturels déposés par l'État qui font partie, selon l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de son domaine public mobilier.

L'ensemble des départements français bénéficient de dépôts, à l'exception de la Guyane et de Mayotte.

Par convention, l'objectif en termes de rapports départementaux pour la commission est de 97 : les 96 départements métropolitains et 1 rapport commun pour l'outre-mer.

En 2021, neuf rapports CRDOA relatifs au récolement dans les départements (Pas-de-Calais, Oise, Puy-de-Dôme, Allier, Moselle, Haute-Loire, Paris, Marne, Cantal) ont été publiés, ce qui porte à 74 le nombre de rapports départementaux publiés. Ils couvrent les données de 77 départements sur 101 (76,23 %), le rapport concernant l'outre-mer groupant les données de plusieurs départements.

Le bilan de ces 74 rapports fait état de 127 194 biens récolés sur 177 903, soit un taux de récolement de 71,50 %, ainsi que de 21 442 biens non localisés, soit un taux de disparition de 16,86 %.

1.4.4 Les rapports de la CRDOA relatifs à l'étranger

En 2021, un seul rapport relatif aux biens récolés à l'étranger a été publié sur le site internet du ministère de la culture : celui sur l'Europe du Nord (Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Norvège, Royaume-Uni, Suède).

En Europe du Nord, pas moins de 8 399 biens culturels appartenant à l'État ont été déposés depuis le 19^e siècle. Ces dépôts concernent en premier lieu les locaux du réseau diplomatique et culturel français, mais quelques-uns ont également été consentis à des institutions étrangères, essentiellement des musées. À ce jour, ces biens ont dans l'ensemble été récolés (soit 8 214) et la majorité des pièces non récolées ne l'ont pas été en raison de difficultés administratives : il s'agit de 164 œuvres déposées au Nationalmuseum

de Copenhague et dont le Danemark revendique la propriété et de 16 biens déposés au British Museum, pour lesquels le musée anglais n'a toujours pas donné de date de récolement au musée français.

Le taux élevé de disparitions (4 278 biens, soit 52,08 %) s'explique par le grand nombre de pièces de vaiselle déposées, des pièces souvent petites qui se brisent, se perdent ou ont pu jadis être volées facilement. Il est à noter que, à la suite des opérations de récolement, 22 biens ont été retrouvés : 1 œuvre du Quai Branly au Pitt Museum à Oxford, 15 porcelaines de Sèvres à l'ambassade de Stockholm, 2 pièces du Mobilier national et 4 œuvres du Cnap, dont *Composition* d'Alfred Manessier, déposées à l'ambassade de France d'Helsinki. Cette dernière disparition avait fait l'objet d'un titre de perception de 30 000 euros en 2013, réglé par le ministère chargé des affaires étrangères, puis d'une plainte, déposée en 2015. Cette plainte a permis à la brigade de répression du banditisme de retrouver l'œuvre chez un commissaire-prieur deux ans plus tard et de la restituer au Cnap.

Ce rapport CRDOA sur l'Europe du Nord s'ajoute à quatre publications antérieures consacrées aux dépôts sur les continents américain et africain. Dix rapports sont prévus, les États étrangers ayant été regroupés en 10 « ensembles » géographiques.

Le bilan de ces cinq rapports fait état de 22 348 biens récolés sur 35 104, soit un taux de récolement de 63,66 %, ainsi que de 12 226 biens non localisés, soit un taux de disparition de 54,71 %.

1.5 Les transferts de personnel

Depuis ses débuts, la CRDOA avait progressivement obtenu la création de 28 emplois à répartir dans les institutions déposantes, pour permettre à celles-ci de conduire les opérations de récolement. Ces institutions bénéficiaient ainsi d'un renfort, le temps de s'approprier en interne la démarche de récolement. Cependant cette situation s'est perpétuée et, en 2020, la CRDOA mettait encore 14 de ses agents à disposition de diverses institutions déposantes (6 agents au Cnap, 4 agents à la Manufacture de Sèvres, 1 agent au Mobilier national, 1 agent au CMN, 1 agent au Centre Pompidou-MNAM et 1 agent au DRASSM à Marseille).

Prenant la mesure du travail restant à effectuer, et compte tenu de la bonne intégration de ces agents dans leurs administrations d'accueil respectives, la CRDOA a estimé qu'elle n'avait plus vocation à assurer la gestion administrative à distance de ces personnels scientifiques.

La commission a donc organisé le transfert des 14 emplois et des agents qui les occupent, effectif au 1^{er} février 2021. Cette opération a permis de mettre en cohérence la situation administrative des agents et la désignation claire de leur autorité de rattachement et de gestion. Par ailleurs, ce mouvement s'inscrit dans une logique de recentrage de la commission sur ses missions propres : pilotage, méthodologie et coordination.

Le régime indemnitaire des fonctionnaires lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel est un processus parallèle sur lequel ce transfert n'a pas eu d'incidence. L'appartenance à tel ou tel groupe est demeurée inchangée. Le RIFSEEP est en effet lié à la fiche de poste et non à l'affectation ; or la fiche de poste n'a pas été modifiée.

1.6 La communication

En 2021, la CRDOA a poursuivi la promotion des travaux de récolement des dépôts d'œuvres d'art de l'État auprès des institutions et du public.

1.6.1 Les relations média

En 2021, treize communiqués de presse ont accompagné la publication des différents rapports de la CRDOA.

En janvier, les travaux de la commission et son rapport d'activité ont été particulièrement mis en valeur par deux articles du *Journal des arts* et un article de la *Banque des territoires*.

1.6.2 Le site internet

La commission a publié 36 articles d'actualité sur son site, dont la fréquentation a augmenté de 195 % en un an.

Ces articles traitent des sujets propres à la commission mais font également état d'une veille sur les enjeux de protection du patrimoine de l'État et de la politique des dépôts.

Afin de valoriser les travaux de récolement, la commission a lancé en fin d'année une série de reportages sur le travail de récolement des déposants chez les dépositaires. Un premier article concernant le récolement du Mobilier national au rectorat de Paris a d'ores et déjà été publié en novembre. Il a été suivi début 2022 par un reportage sur le récolement de la Manufacture de Sèvres chez un grand dépositaire. Un troisième sera consacré au musée de l'armée en sa qualité de déposant lui-même.

1.6.3 L'infolettre

Elle est destinée à tous les professionnels concernés plus ou moins directement par les enjeux du récolement, aussi bien en administration centrale (déposants, chargés d'affaires mobilières des différents ministères), qu'en administration déconcentrée (DRAC, préfectures) voire décentralisée (référénts patrimoine des régions, correspondants de mairies). Elle informe ses lecteurs des actualités de la commission (parutions, décisions administratives), mais au-delà sur des sujets touchant au récolement et à la sauvegarde des biens culturels de l'État.

En 2021, la CRDOA a publié 7 infolettres, dont le lectorat est passé, depuis sa création à l'été 2020, de 54 à 1 458 lecteurs (5 400 abonnés).

1.6.4 L'espace collaboratif sur l'extranet Sémaphore

Cet espace, réactivé à la toute fin 2019, est destiné à favoriser le dialogue entre les déposants et à leur permettre de mutualiser leurs missions de récolement.

Composé fin 2020 de 19 membres issus de diverses institutions déposantes, il accueille 35 acteurs du récolement au 31 décembre 2021.

2. Analyse des rapports de récolement reçus en 2021

Pour mesurer l'avancée du récolement des dépôts d'œuvres d'art, la Commission a choisi en 2019 de s'appuyer sur l'étude des rapports de récolement qu'elle recevait de l'ensemble des déposants dans l'année. Ces chiffres compilés depuis maintenant trois ans permettent de dégager les grandes lignes et les évolutions significatives des récolements des dépôts, tant concernant leurs résultats que sur les suites données aux biens non localisés.

Ce chapitre présente tout d'abord la méthodologie retenue, puis le taux global d'avancement du récolement en 2021, 2020 et 2019 avant de se consacrer aux biens non localisés et aux différentes décisions les concernant.

2.1 Méthodologie

La CRDOA s'attache à évaluer l'effort de récolement des déposants en comptabilisant le nombre de biens récolés année après année. Ce nombre de biens récolés est mesuré à travers les rapports de récolement des déposants reçus par la commission entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021. Il ne s'agit pas, pour la commission, de connaître seulement à un instant T le nombre exact de biens déposés et récolés. Il s'agit aussi de mesurer le rythme de récolement, dans une perspective pluriannuelle, pour vérifier si la contrainte d'un récolement décennal est respectée, et à défaut d'étudier et proposer toutes voies et moyens pour y parvenir. Ainsi, le nombre de dépôts total consenti par chaque déposant est divisé par dix (ou cinq en cas de récolement quinquennal pour le Mobilier national), afin de comparer ce chiffre au nombre de dépôts récolés dans l'année : ces deux chiffres devraient peu ou prou être identiques pour que l'obligation de récolement décennal ou quinquennal soit atteinte.

Les rapports reçus à la commission entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 peuvent correspondre à des récolements effectués en année N, N-1, N-2 ou plus anciens encore parfois. **La comptabilisation des rapports reçus durant une année N** constitue cependant une approche objective qui donne une idée précise de l'effort de récolement dès lors que l'on prend en considération plusieurs exercices (voir les tableaux ci-dessous).

Il est à noter que **seuls ont été pris en compte les rapports de récolement complets**, c'est-à-dire présentant les suites réservées à chaque œuvre disparue et ne comportant aucune œuvre restant à récoler.

Les obligations légales et réglementaires de récolement

Le code du patrimoine encadre le récolement et sa fréquence chez les principaux déposants : tous les dix ans pour les collections des musées de France (article L. 451-2) ; tous les dix ans également pour le Cnap (par la combinaison des articles D. 113-10 et D. 113-2) ; tous les dix ans enfin pour la Manufacture de Sèvres (arrêté du 12 avril 2021) ; tous les cinq ans chez l'ensemble de ses dépositaires (avec indication de l'immeuble où ils sont déposés et de la date de dépôt) pour le Mobilier national (article D. 113-21).

2.2 Évolution du taux de récolement

2.2.1 Nombre de rapports reçus en 2021

Au cours de l'année 2021, la commission a enregistré 416 rapports de récolement. Le plus gros contributeur est le Cnap avec 267 rapports de récolement (64,18 %). Le SMF a transmis 106 rapports de récolement élaborés par les musées nationaux (25,48 %). Viennent ensuite le Mobilier national (24 rapports), le Centre des monuments nationaux (7 rapports), le ministère chargé de l'économie (6 rapports), le ministère des armées (5 rapports), et le DRASSM (1 rapport).

La CRDOA ne comptabilise que les rapports complets : c'est-à-dire ceux dont tous les biens ont été récolementés et toutes les suites décidées.

Rapports de récolement reçus par la CRDOA par déposant en 2019, 2020 et 2021

	2019	2020	2021	Total
CMN	2	8	7	17
Cnap	358	118	267	743
DRASSM	0	1	1	2
Manufacture de Sèvres	23	11	0	34
Ministère de l'économie	0	0	6	6
Ministère des armées	9	2	5	16
Mobilier national	22	18	24	64
SMF	121	416	106	643
Total	535	574	416	1525

Source : déposants

Il apparaît que le volume total des rapports de récolement reçus en 2021 est inférieur à celui des deux années précédentes. Les chiffres de 2020 reflètent cependant l'important volume de rapports anciens transmis cette année-là par le SMF (123 rapports, sur les 416, faisant état de missions effectuées avant 2018).

Il est important de rappeler que les rapports ne correspondent pas nécessairement à des récolements effectués en 2021 (voir l'encadré ci-contre). En raison des délais donnés aux dépositaires (généralement 3 mois) pour rechercher les œuvres dont la disparition a été constatée lors du récolement, il est ainsi fréquent et normal de recevoir des rapports de l'année précédente (N-1). Les envois plus anciens s'expliquent quant à eux la plupart du temps par les échanges établis lors de la rédaction des rapports CRDOA, qui permettent de faire le point sur les rapports transmis récemment mais portant sur des périodes plus ou moins anciennes. Par exemple, une série de rapports de récolements anciens dans le Haut-Rhin, datés de 1993 à 2015, ont été envoyés par le SMF en 2021 pour un rapport préparé cette année et paru en début d'année 2022.

Néanmoins, la commission ne peut que recommander aux institutions déposantes d'élaborer leurs rapports sans délai à la suite des récolements, voire concomitamment, ce qui limite fortement les pertes d'informations et représente un gage d'efficacité (cf. la méthode du Cnap : 5.5. La production des rapports de récolement). Cependant, la CRDOA souligne les efforts accomplis dans ce sens depuis l'an dernier par l'ensemble des déposants, comme le montrent les chiffres fournis dans l'encadré ci-contre.

Écart entre l'année effective de récolement et l'année d'envoi des rapports

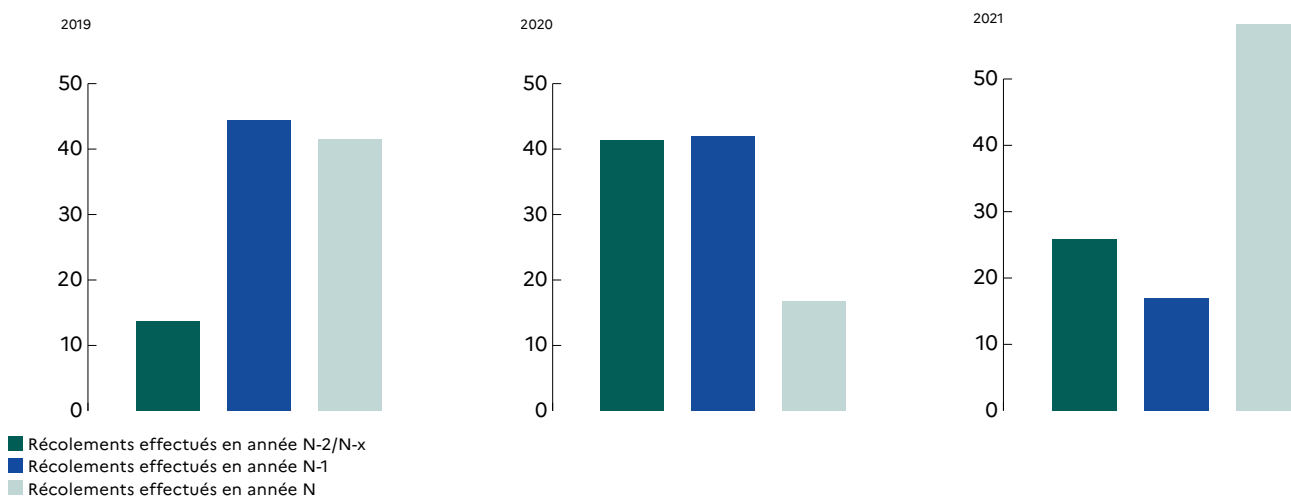
Dans les rapports de récolement transmis en 2021, il est à noter que seuls 58,29 % de ces rapports font état de récolements réalisés en 2021. Si l'on intègre les rapports relatifs aux récolements effectués en 2020, on obtient le chiffre de 75,29 %. En tout, un quart des rapports comptabilisés concernent des récolements antérieurs à 2020. Le chiffre du Cnap (75 récolements antérieurs à 2020) s'explique par l'effort d'apurement important des suites à déterminer sur d'anciens dossiers (voir également page 58).

Correspondance entre les rapports reçus et l'année effective des récolements

	Récolements effectués en 2021	Récolements effectués en 2020	Récolements antérieurs à 2020	Sans date	Nombre total de rapports reçus en 2021
CMN	7	0	0	0	7
Cnap	158	34	75	0	267
DRASSM	0	1	0	0	1
Manufacture de Sèvres	0	0	0	0	0
Ministère de l'économie	0	0	6	0	6
Ministère des armées	5	0	0	0	5
Mobilier national	11	13	0	0	24
SMF	58	22	25	1	106
Total	239	70	106	1	416
Pourcentage	58,29%	17,00%	25,85%	0,24%	100%

Source : déposants

Comparatif avec les années précédentes



Source : déposants

Désormais, plus de la moitié des rapports font état de récolements effectués dans l'année (58,29 %). Les efforts consentis depuis 2019 par les déposants pour transmettre des rapports de récolements réalisés dans l'année sont à souligner.

2.2.2 Nombre de biens récolés

Chaque déposant est soumis à une fréquence de récolement de 5 ou 10 ans. Dans son rapport d'activité annuel, la CRDOA mesure l'effort fourni sur un an rapporté à l'effort attendu sur 5 ou 10 ans. Par exemple, le Cnap doit récoler 56 400 dépôts en dix ans, soit environ 5 640 biens par an. Le Mobilier national, soumis à un rythme quinquennal, doit récoler 21 678 dépôts en cinq ans, soit environ 4 335 objets par an. La troisième colonne du tableau présente les objectifs, la quatrième présente les résultats.

Taux d'avancée des récolements selon les rapports de récolement reçus à la CRDOA en 2021

	Nombre total de dépôts	Nombre d'œuvres devant être récolées par an ⁸	Nombre d'œuvres récolées selon les rapports transmis en 2021
CMN	2 233	446 (20 %)	33 (1,47 %)
Cnap	56 400	5 640 (10 %)	1 642 (2,91 %)
DRASSM	50 000	5 000 (10 %)	614 (1,23 %)
Manufacture de Sèvres	262 361	26 236 (10 %)	0 (0 %)
Ministère des armées	26 938	2 600 (10 %)	17 (0,06 %)
Mobilier national	21 678	4 335 (20 %)	482 (2,24 %)
Musées SMF	145 316	14 531 (10 %)	3 816 (2,62 %)

Source : déposants

Le rythme général de récolement paraît clairement trop faible au regard des délais imposés par les textes et ce, quel que soit le déposant. Il est vrai qu'aux nombreux écueils matériels (large diffusion des œuvres, ancienneté et volume de certains dépôts) se sont ajoutées les difficultés liées à la situation sanitaire particulière des années 2020 et 2021, qui a entraîné l'ajournement de nombreuses missions de récolement.

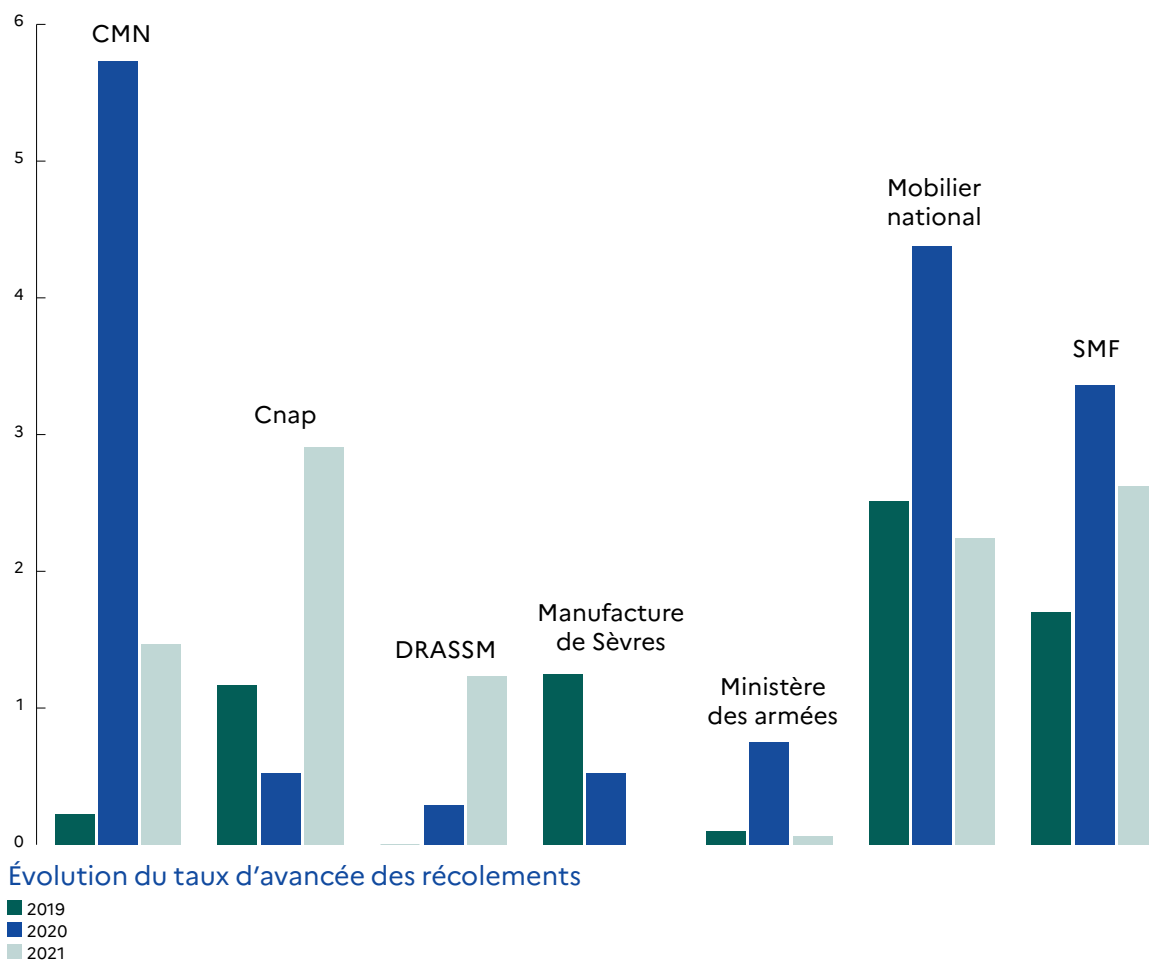
Taux d'avancée des récolements sur trois ans selon les rapports de récolement reçus à la CRDOA en 2019, 2020 et 2021

Dépôts	Nombre total de dépôts	Nombre d'œuvres devant être récolées en trois ans	Nombre d'œuvres récolées selon les rapports reçus en 2019, 2020 et 2021
CMN	2 233	1 340 (60 %)	166 (7,43 %)
Cnap	56 400	16 920 (30 %)	2 305 (4,08 %)
DRASSM	50 000	10 000 (20 %)	763 (1,53 %)
Manufacture de Sèvres	262 319	78 695 (30 %)	3 069 (1,17 %)
Ministère des armées	26 938	80 814 (30 %)	48 (1,78 %)
Mobilier national	21 678	13 006 (60 %)	1 027 (4,75 %)
Musées SMF	145 316	43 595 (30 %)	11 512 (7,92 %)

Source : déposants

Aucun des déposants ne parvient à soutenir un rythme de récolement s'approchant des objectifs fixés par les textes.

8 — En fonction de l'obligation pour chaque déposant de récoler tous les dix ans ou tous les cinq ans : par exemple le Cnap doit récoler 56 400 dépôts en dix ans, soit environ 5 640 par an ; le Mobilier national doit récoler 21 678 dépôts en cinq ans, soit environ 4 335 par an.



Source : déposants

2.3 Résultats des récolements

Les rapports de récolement dénombrent les œuvres localisées et celles non localisées. L'étude précise de ces chiffres permet d'évaluer un taux de récolement, qui, sur trois exercices, commence à devenir significatif.

La définition rigoureuse et rapide des suites à donner aux œuvres non localisées lors des opérations de récolement étant l'exacte contrepartie opérationnelle du respect du principe de l'inaliénabilité des collections publiques, la commission s'attache particulièrement à s'assurer de leur mise en œuvre.

Cette partie sera donc consacrée à l'étude de ces décisions de suites données par les déposants dans les rapports transmis en 2021 à la commission.

Un rapport de récolement présente, en regard du nombre de biens localisés, le nombre de biens recherchés. Il convient donc de décider quelles suites sont données à ces disparitions : classement ou plainte, l'une ou l'autre décision pouvant être assortie de titres de perception. Plus marginalement, il peut exister d'autres types de suites ; ainsi l'Académie de France à Rome va proposer des prestations en nature (la Manufacture de Sèvres précisera leur contenu) en lieu et place du règlement d'un titre de perception.

Jusqu'au 31 décembre 2017, les suites étaient « délibérées » au sein de la commission qui les adressait aux institutions dépositaires. Le passage en commission, parfois long, parfois repoussé aussi par les

déposants dont les dossiers n'étaient pas prêts, retardait d'autant la prise de décision. Par ailleurs, le constat est fait que les institutions déposantes sont les mieux placées pour déterminer les suites appropriées dès lors que la politique générale en la matière est bien arrêtée sous l'égide de la commission.

Ces deux observations ont conduit la commission à changer de procédure au 1^{er} janvier 2018 : désormais, l'institution déposante adresse directement ses rapports de récolement à l'institution dépositaire en précisant les suites qu'elle détermine seule, avec copie de ses correspondances à la CRDOA. Cette dernière s'assure que celles-ci sont effectivement décidées et mises en œuvre, conformément à sa mission principale.

Taux de disparition des biens récolés

	Biens récolés	Biens non localisés	Taux de disparition
CMN	33	0	0,00%
Cnap	1642	713	43,42%
DRASSM	614	4	0,65%
Manufacture de Sèvres	0	0	0,00%
Ministère de l'économie	112	1	0,89%
Ministère des armées	17	0	0,00%
Mobilier national	482	42	8,71%
SMF	3816	450	11,79%
Total	6716	1210	18,01%

Source : déposants

Selon la méthode choisie et exposée plus haut (voir page 23), la CRDOA comptabilise en 2021 6 716 objets culturels récolés, dont 1 210 non localisés, soit un taux de disparition de 18,01%. Des écarts importants s'observent cependant selon les différents déposants.

2.3.1. Les suites réservées aux biens non localisés

Le tableau ci-dessous présente la situation des suites données aux dépôts dont les récolements ont été transmis en 2021.

Décisions de suites

	Biens non localisés	Biens retrouvés post-récolement	Classements	Plaintes	Titres
Cnap	713	4	558	151	0
DRASSM	4	0	0	4	0
Ministère de l'économie	1	0	0	1	0
Mobilier national	42	0	34	8	0
SMF	450	0	412	38	0
Total	1210	4	1004	202	0

Source : déposants

Ce tableau montre que les classements constituent la décision majoritaire des suites (82,97%). 202 plaintes ont été demandées. Les rapports reçus en 2021 ne font état d'aucune émission de titre de perception.

2.3.2. Les classements

Les critères de classement d'un dossier sont à titre principal les suivants :

- date très ancienne du dépôt;
- absence de photographie de l'œuvre, qui réduit les chances de la retrouver;
- difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramiques.

D'autres critères peuvent s'ajouter en fonction de la politique scientifique de chaque déposant.

Le classement n'est cependant pas une renonciation à retrouver l'œuvre, qui reste inscrite sur les inventaires du dépositaire, du déposant et dans la base de données de la CRDOA.

Dans l'immense majorité des cas, la commission s'est résignée à « classer » les cas des œuvres déposées les plus anciennement disparues, souvent depuis le début du 19^e siècle, tout en rappelant au dépositaire que l'œuvre en cause, inaliénable et imprescriptible au titre de l'article L 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, doit continuer à figurer dans ses registres, comme dans les inventaires du déposant, et qu'il doit informer la commission de toute information la concernant. Aujourd'hui, dès lors que les conditions en sont réunies, elle préconise le dépôt de plainte, qui seul peut favoriser la redécouverte des œuvres, dont les notices sont versées dans la base TREIMA de l'OCBC, voire d'Interpol.

2.3.3. Les plaintes

La plainte est généralement décidée par le déposant et portée par le dépositaire, qui parfois le fait spontanément s'il constate une disparition. En cas de vol avéré ou supposé d'un bien culturel, la personne morale dépositaire doit en effet déposer plainte auprès des services de police judiciairement compétents. La plainte a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC) et ainsi de favoriser les chances de redécouverte⁹.

Les plaintes demandées et déposées (en nombre)

	Plaintes demandées	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	% de plaintes restant à déposer
CNAP	151	115	36	23,84%
DRASSM	4	4	0	0%
Ministère de l'économie	1	1	0	0%
Mobilier national	8	6	2	25%
SMF	38	17	21	55,26%

Source : déposants

Il convient de préciser que certaines plaintes du SMF, du Cnap ou du Mobilier national mentionnées dans le présent rapport remontent au premier récolement et qu'elles ont été simplement confirmées lors du second (ou troisième dans le cas du Mobilier) récolement. Néanmoins, certains déposants comme le musée du Louvre n'hésitent plus à revenir sur d'anciennes décisions de classement dès lors que le travail sur les collections permet de documenter certaines œuvres disparues.

9 — Il est également possible de déposer plainte auprès du ministère public mais, dans ce cas, le bien n'est pas enregistré dans la base de l'OCBC. Ce n'est donc pas recommandé.

2.3.4. Les titres de perception

Concomitamment au classement ou à la demande de plainte, le déposant peut émettre un titre de perception à l'encontre du dépositaire.

Le titre de perception est une procédure financière permettant, en cas de disparition d'un bien et de carence manifeste du dépositaire, le recouvrement d'une dette mise à sa charge au profit de l'institution dépositante. Quand un titre est émis, il est systématiquement cumulé avec un classement ou un dépôt de plainte.

3. Étude déposant par déposant

Ce chapitre analyse les rapports de récolement transmis à la CRDOA en 2021. Les chiffres globaux donnés au chapitre précédent sont repris, détaillés et expliqués à la lumière des spécificités de chaque institution.

3.1 Les missions de récolement du Centre des monuments nationaux



Appartement de la princesse de Sully, hôtel de Sully © Centre des monuments nationaux

Le **Centre des monuments nationaux (CMN)** n'a été associé qu'en 2003 aux travaux de la commission et les chiffres relatifs à ses dépôts n'ont d'ailleurs été intégrés que partiellement dans les tableaux du rapport « Vingt ans de récolement des dépôts d'œuvres d'art ». Gestionnaire d'un patrimoine mobilier évalué à 134 961 pièces pour 76 monuments, le CMN est beaucoup moins « déposant » que dépositaire : en 2021, il a déposé 2 233 biens (hors biens archéologiques, dont l'inventaire exhaustif est en cours d'élaboration).

Selon les données de la CRDOA, le CMN a déposé des biens chez 54 dépositaires.

La grande majorité des biens non archéologiques est déposée dans des monuments historiques (châteaux, cathédrales).

Nombre de rapports reçus

Le Centre des monuments nationaux a transmis 7 rapports à la CRDOA en 2021 faisant état de 33 biens récolés, tous localisés. Toutes les missions de récolement ont été effectuées en 2021.

Nombre de rapports transmis: évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Nombre de rapports reçus	2	8	7

Source: CRDOA

Les rapports font état de 33 biens récolés, tous en 2021.

Nombre d'œuvres récolées: évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Nombre d'œuvres récolées	5	128	33
Dont œuvres récolées en année N	5	30	33
Pourcentage des œuvres récolées en année N / ensemble des œuvres récolées	100,00 %	23,43 %	100,00 %

Source: déposants

Dans l'ensemble le CMN transmet ses rapports rapidement après les opérations de récolement. Le pourcentage plus faible de 2020 s'explique par l'envoi cette année-là à la CRDOA d'anciens rapports jamais transmis.

L'ensemble des dépôts du CMN (2233) doit être récolé en 5 ans, soit un rythme d'environ 446 biens par an. Or les rapports transmis en 2021 font état de 33 biens récolés, soit un **taux de récolement de 1,47 %**, bien inférieur aux 20 % attendus.

Le tableau présente le pourcentage d'œuvres récolées par rapport au nombre total de dépôts de l'institution.

Taux de récolement: évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Évolution du taux de récolement	0,22 %	5,73 %	1,47 %

Source: déposants

Le rythme de récolement en 2021 reste très faible. Ce rythme actuel s'explique, outre l'ajournement de missions en raison de la crise sanitaire, par le fait que, l'ensemble des biens déposés et connus ayant été récolés, le CMN travaille désormais à l'identification des biens archéologiques (plus de 10 000 biens culturels), afin de préparer les futurs récolements.

Le résultat des récolements

Les rapports, qui comptabilisent biens localisés et biens non localisés, permettent d'évaluer le taux de disparition dans les récolements effectués par le CMN.

Taux de disparition : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Œuvres récolées	5	128	33
Dont œuvres non localisées	0	23	0
Taux de disparition	0,00 %	17,97 %	0,00 %

Source : déposants

Les rapports du Centre des monuments nationaux en 2021 font état de biens tous localisés.

Pour mémoire, les rapports transmis en 2019 concernaient des biens tous localisés ; ceux de 2020 faisaient état de 23 demandes de plaintes, toutes déposées.

Transferts de gestion

Les dépôts de biens culturels héritent d'une histoire souvent complexe qui ne facilite pas leur gestion. Repenser leur affectation est une solution possible pour la simplifier, éviter des renouvellements d'arrêtés ou de conventions de dépôts et des récolements inter-institutions parfois difficiles à organiser. Une pratique qu'encourage la CRDOA et pour laquelle les efforts entrepris par le Centre des monuments nationaux (CMN) depuis 2002 sur près de 300 biens culturels commencent à porter leurs fruits.

Les dossiers portés depuis plusieurs années par le CMN concernent des biens dont l'établissement est dépositaire, et qui, pour la plupart, sont revenus, par voie de dépôt, à « perpétuelle demeure », pour les monuments et les collections classés au titre des Monuments historiques. C'est-à-dire qu'ils ne peuvent être dissociés de l'immeuble dans lequel ils s'insèrent sans le dégrader ou qu'ils recomposent des ensembles mobiliers créés pour le monument mais qui furent dissociés (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, LCAP, 2016). Le CMN est par ailleurs affectataire dans les deux cas.

Ainsi, 5 biens exposés dans la salle Charles X du palais du Tau à Reims ont bénéficié en 2021 d'un changement d'affectation au bénéfice du CMN (ensemble textile lié au sacre de Charles X dont près de 350 biens culturels sont conservés au palais du Tau) : 3 biens culturels (dont le manteau du sacre de Charles X), déposés par le château de Fontainebleau, qui ne bénéficiaient plus d'arrêtés de dépôts, et 2 biens déposés par le Mobilier national (un fauteuil du sacre et un costume de prince, en illustration).

Au château de Montal, 4 bas-reliefs, déposés par le département des sculptures du Louvre en 1903, refixés en façade et donc revenus « à perpétuelle demeure », ont bénéficié d'un changement d'affectation en faveur du CMN en novembre 2021. Le transfert de gestion au CMN par le Mobilier national de 4 canapés, 8 chaises, un écran et un lustre, exposés dans le lieu de leur création, la chaumière aux Coquillages du château de Rambouillet, et donc leur retour « à perpétuelle demeure » a été acté par un courrier de transfert en juillet 2021.

Enfin les dossiers concernent également des biens affectés au CMN, qui souhaite leur transfert au bénéfice des musées qui les exposent et dont ils proviennent, ainsi revenus « à perpétuelle demeure ». Deux biens déposés au château de Versailles (une table-lavabo et un lit-bateau) et un bien déposé au château de La Malmaison (un lit-bateau) ont été rayés en novembre 2021 des inventaires du CMN et intègrent désormais les collections des musées nationaux.

En 2022, tous les dossiers n'ont cependant pas abouti. Il reste encore environ 250 biens en attente de décision.



Costume de prince, duc d'Angoulême, pour le sacre de Charles X, transféré du Mobilier national au CMN, palais du Tau à Reims, en juillet 2021 © Centre des monuments nationaux.

3.2 Les missions de récolement du Cnap



Préparation pour la restauration de l'aquarelle Coupe de fruits de Pierre-Joseph Redouté © Cnap-Patricia Lecomte

Le Centre national des arts plastiques (Cnap), créé en 1982, a depuis cette date la garde du Fonds national d'art contemporain (FNAC), héritier en partie de la surintendance royale, devenue en 1791 la division des beaux-arts, des sciences et des spectacles du bureau des beaux-arts, puis le bureau des travaux d'art en 1882 et le service de la création artistique en 1962. Depuis l'origine, les œuvres d'art commandées ou achetées par l'État ont été destinées à être mises en dépôts dans les musées, dans les administrations et dans l'espace public. Les établissements qui bénéficiaient de ces envois étaient relativement variés : musées, mairies, églises, cathédrales, évêchés, universités, hôpitaux, palais de justice, préfectures, édifices militaires, etc. Aujourd'hui les dépôts concernent en premier lieu les institutions culturelles publiques (musées, Fonds régionaux d'art contemporain), mais également les ministères et les grandes institutions de l'État.

Compte tenu de l'état souvent lacunaire des inventaires anciens (ils sont, depuis une vingtaine d'années, correctement tenus), la préparation du récolement continue d'exiger un important travail documentaire de reconstruction de la politique d'achat puis de dépôts depuis la dernière décennie du 18^e siècle. Par ailleurs, le récolement

lui-même est rendu particulièrement complexe par la grande diffusion des dépôts tant sur le territoire national qu'à l'étranger.

Le Cnap concentre actuellement son travail sur les mises à jour des dépôts aux petites communes jamais récolées. Pour mener à bien cette mission, le Cnap a mis en place un récolement à distance (voir page 13), qui lui permet depuis un an d'avancer de façon satisfaisante. Ainsi sur les 267 rapports de récolement transmis à la CRDOA en 2021, 263 concernent des missions effectuées dans de petites communes de Nouvelle-Aquitaine (101 rapports, dans leur majorité relatifs à la Corrèze et aux Pyrénées-Atlantiques), du Grand Est (59 rapports), des Hauts-de-France (53 rapports), d'Auvergne-Rhône-Alpes (27 rapports) et de Normandie (23 rapports).

Au 2 septembre 2021, le Cnap comptabilisait environ 56 400 œuvres déposées, dont 22 400 dans des musées et établissements culturels (39,71 %), 28 800 dans des administrations en France (51 %) et 5 200 à l'étranger (9,22 %).

Selon les données de la CRDOA, le Cnap a déposé des biens chez 4 971 dépositaires.

Nombre de rapports reçus

En 2021, le Cnap a transmis à la CRDOA 267 rapports de récolement, faisant état de 1 642 œuvres récolées, soit une moyenne de 6,15 œuvres récolées par mission. 713 œuvres n'ont pu être localisées.

Nombre de rapports transmis : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Nombre de rapports reçus	358	118	267

Source : CRDOA

Les rapports concernent très majoritairement des missions de récolement effectuées en 2021 (158, soit 59 % des missions) ou en 2020 (34, soit 12,73 % des missions) ; ce décalage s'explique par les délais de traitement des œuvres disparues. Les rapports plus anciens sont tous des rapports pour lesquels des disparitions avaient été constatées et qui nécessitaient des décisions de suites (28 % de l'ensemble).

Nombre d'œuvres récolées : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Œuvres récolées	663	302	1 642
Dont œuvres récolées en année N	183	78	381
Pourcentage des œuvres récolées en année N / ensemble des œuvres récolées	27,60 %	25,82 %	23,20 %

Source : déposants

Même si le pourcentage d'œuvres récolées dans l'année reste stable depuis 3 ans (environ le quart des dépôts), la CRDOA souligne l'effort accompli en 2021 par le Cnap sur le volume des biens récolés, qui a plus que doublé par rapport à 2019 (l'année 2020 ayant été trop impactée par la crise pour être significative).

Le tableau ci-dessous présente le pourcentage d'œuvres récolées par rapport au nombre total de dépôts de l'institution.

Taux de récolement : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Évolution du taux de récolement	1,17 %	0,52 %	2,91 %

Source : déposants

L'ensemble des dépôts du Cnap (56 400) doit être récolé en 10 ans, soit un rythme d'environ 5 640 biens par an. Or les rapports transmis en 2021 font état de 1 642 biens récolés, soit un taux de récolement de 2,91 %, inférieur aux 10 % attendus.

Il convient de souligner particulièrement les progrès accomplis par les équipes du Cnap en deux ans, dont les rapports font état d'un taux de récolement qui a plus que doublé depuis 2019.

Le résultat des récolements

L'étude des rapports de récolement, qui comptabilisent biens localisés et biens non localisés, permet d'évaluer le taux de disparition des biens déposés par le Cnap et récolés en 2021.

Taux de disparition : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Œuvres récolées	663	302	1 642
Dont œuvres non localisées	337	129	713
Taux de disparition	50,82 %	42,72 %	43,42 %

Source : déposants

Les rapports de récolement transmis par le Cnap font état de 713 biens disparus, soit un taux de disparition de 43,42 %, qui s'explique en partie par le type des dépôts récolés en majorité en 2021 : des biens déposés au 19^e siècle dans les petites communes, notamment dans les églises paroissiales.

Suites données aux biens recherchés du Cnap dans les rapports reçus en 2021

	Biens récolés	Biens non localisés	Biens retrouvés post-récolement	Classements	Plaintes
Total	1 642	713	4	558	151

Source : déposants

Les suites données aux récolements effectués en 2021 par le Cnap ont majoritairement abouti à des classements (558, soit un peu plus de 78 % des décisions). Une partie de ces classements concernent des copies de tableaux religieux déposées dans des églises au 19^e siècle, ces églises ayant été soit détruites durant les guerres mondiales (Hauts-de-France), soit bien souvent rénovées au début du 20^e siècle, sans que l'on sache exactement ce qu'il est advenu des décors précédents. Cependant, plus de la moitié des classements (61,65 %) concernent des œuvres non localisées lors des récolements effectués à l'Assemblée nationale (151 œuvres, dont de nombreux tableaux déposés entre les deux guerres et plusieurs éléments de façade) et au ministère de l'éducation nationale (193 œuvres).

Les plaintes

Plaintes demandées	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	% de plaintes restant à déposer
151	115	36	23,84 %

Source : déposants

Le traitement des demandes de plaintes par le Cnap marque une évolution très positive par rapport aux années précédentes.

Pourcentage de plaintes restant à déposer dans les rapports reçus : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Pourcentage de plaintes restant à déposer	80,6 %	58,40 %	23,84 %

Source : déposants



La Sainte Famille de l'artiste lyonnais Louis Janmot (1814-1892) (FNAC FH 868-198) © Cnap.

Un dépôt du Cnap retrouvé dans une salle des ventes

Il n'est pas toujours aisé de suivre à la trace les œuvres égarées, volées, perdues, sur le marché de l'art aujourd'hui. Les équipes de récolement du Centre national des arts plastiques le savent bien qui, pourtant, tentent de maintenir une veille sur les différents sites de vente en ligne, spécialisés ou non, via des alertes ou des sondages réguliers dans les catalogues de maison de vente. Cette fois, la mise aux enchères d'un de leurs dépôts, *La Sainte Famille* de l'artiste lyonnais Louis Janmot (1814-1892) (FNAC FH 868-198), prévue le 9 juin 2021, a bien failli leur échapper. En effet, aucune plainte n'avait été déposée lors de la constatation de sa disparition en 2018, parce que la documentation était de trop mauvaise qualité pour l'identifier; en outre, la toile avait été mise en vente sous un autre titre que celui référencé dans les inventaires. Grâce à la vigilance d'un conservateur du musée des beaux-arts de Lyon, alerté par la mention « Don de l'empereur » sur le cadre (la toile avait été déposée à la mairie de Maubeuge en 1868), *La Sainte Famille* a pu être rendue au Cnap le 3 juin 2021, juste avant la vente prévue. Les Sœurs de Sainte-Thérèse d'Avesnes, dernières dépositaires de l'œuvre, devant vendre leurs murs à Maubeuge, avaient cédé la toile à un brocanteur, ignorant qu'elles n'en étaient pas propriétaires.

Revenue dans les collections du Cnap pour bénéficier d'une étude scientifique complète, la toile, de petites dimensions, devrait être prochainement déposée au musée des beaux-arts de Lyon, dont les collections abritent une section dédiée à Louis Janmot, artiste de l'école de Lyon, élève d'Ingres, et dont l'œuvre se situe à mi-chemin entre le romantisme et le symbolisme.

3.3 Les missions de récolement du DRASSM

Le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) est chargé de gérer les biens culturels maritimes découverts lors de fouilles archéologiques dans les eaux territoriales françaises. Il possède un volume d'environ 50 000 biens maritimes en dépôt. La plupart de ces biens sont déposés dans des musées, le plus souvent municipaux, mais également au sein de services déconcentrés et collectivités territoriales (commissariats, mairies, préfectures...), voire au domicile de leurs découvreurs.

En raison de l'ampleur de ces dépôts, le Drassm a bénéficié de la mise à disposition par la commission d'un agent chargé du récolement en septembre 2018.

Selon les données de la CRDOA, le DRASSM a déposé des biens chez 15 dépositaires.



Opération de récolement par le DRASSM © DRASSM.

Nombre de rapports reçus

En 2021, le DRASSM a transmis un seul rapport de mission de récolement à la CRDOA : il s'agit du récolement effectué en 2020 des dépôts consentis au château de Noirmoutiers-en-l'Île, portant sur 614 biens culturels maritimes, tous localisés.

Nombre de rapports transmis : évolution depuis 2020

	2020	2021
Nombre de rapports reçus	1	1

Source : CRDOA

Les rapports transmis par le DRASSM font état de 614 biens récolés.

Nombre d'œuvres récolées : évolution depuis 2020

	2020	2021
Œuvres récolées	149	614
Dont œuvres récolées en année N	0	0
Pourcentage des œuvres récolées en année N / ensemble des œuvres récolées	0,00 %	0,00 %

Source : déposants

Le tableau ci-dessous présente le pourcentage d'œuvres récolées par rapport au nombre total de dépôts de l'institution.

Taux de récolement : évolution depuis 2020

	2020	2021
Évolution du taux de récolement	0,29 %	1,23 %

Source : déposants

Le DRASSM a indiqué avoir récolé 4 sites en 2021, mais ne pas être en capacité de produire les rapports de récolement car l'agent dont le poste a été transféré au DRASSM travaille désormais à mi-temps :

- le musée des Docks à Marseille : 304 biens récolés
- le musée Lapérouse d'Albi : 153 biens récolés
- le musée du masque de fer et du fort royal à Cannes : 579 biens récolés
- le musée de Saint-Malo (biens en cours de traitement).

Le résultat des récolements

L'étude des rapports qui comptabilisent biens localisés et biens non localisés permet d'évaluer le taux de disparition des dépôts du DRASSM récolés.

Taux de disparition : évolution depuis 2020

	2020	2021
Œuvres récolées	149	614
Dont œuvres non localisées	0	4
Taux de disparition	0,00 %	0,65 %

Source : déposants

Sur les 614 biens récolés, 4 n'ont pas été localisés.

Suites données aux biens recherchés du DRASSM dans les rapports reçus en 2021

	Biens récolés	Biens non localisés	Demandes de plaintes	Dont plaintes déposées
Total	614	4	4	4

Source : déposants

Le rapport de récolement transmis en 2021 par le DRASSM fait état de 4 biens non localisés, vus lors du récolement précédent de 2006 et pour lesquels les plaintes demandées ont été déposées.

Plaintes demandées	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	% de plaintes restant à déposer
4	4	0	0,00 %

Source : déposants

3.4 Les missions de récolement de la Manufacture de Sèvres



Le musée de la céramique à Sèvres est situé à deux pas de la Manufacture de Sèvres © LLM.

La Manufacture de Sèvres est l'héritière d'un atelier de porcelaine, installé à Vincennes en 1740, puis transféré en 1756 à Sèvres, sur la route reliant le Louvre au château de Versailles. Il passe à cette date à la Couronne, où il reste jusqu'à la Révolution française. Il est par la suite attaché à la Maison du roi, de l'empereur puis successivement aux ministères de l'intérieur, des beaux-arts et de la culture.

Si les premiers dépôts remontent à la Restauration, ils ne deviennent significatifs que durant la période 1845-1877, où ils concernent très majoritairement les grandes institutions et le réseau diplomatique. Le récolement de ces dépôts n'ayant pas été prévu au moment où la CRDOA a été créée, il a été engagé plus tardivement que pour les autres institutions déposantes (2003). Au 31 décembre 2019, la Manufacture de Sèvres comptabilisait 264 582 œuvres déposées. Selon le rapport d'activité 2019 de la Manufacture, 173 976 sont récolées, soit 66 %.

Selon les données de la CRDOA, la Manufacture de Sèvres a déposé des biens chez 481 dépositaires.

Le rythme de récolement de ses dépôts a été fixé par l'arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités de mises en dépôt des productions de l'établissement public Cité de la céramique – Sèvres et Limoges, et paru au journal officiel du 16 avril 2021. Ce texte est pris en application de l'article 22 du décret n° 2009-1643 du 24 décembre 2009 portant création de l'établissement public, qui autorise l'établissement à déposer ses productions dans un certain nombre de lieux. L'arrêté précise notamment que la convention de dépôt, renouvelable, est conclue pour une durée maximale de dix ans et que la fréquence de récolement de l'établissement est décennale, comme la plupart des autres déposants. L'arrêté fixe également la liste des obligations du dépositaire, dont la transmission chaque année à l'établissement de l'inventaire des dépôts qu'il détient.

Nombre de rapports reçus

En 2021, la CRDOA n'a reçu aucun rapport de la Manufacture de Sèvres, ce qui ne signifie pas que la Manufacture n'a effectué aucun récolement (l'année 2021 ayant été notamment consacrée au récolement des 6 000 biens déposés au Sénat et à celui d'une partie des biens déposés au palais présidentiel), mais qu'elle n'a pas encore rédigé de rapport.

Nombre de rapports transmis: évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Nombre de rapports reçus	23	11	0

Source: CRDOA

Nombre d'œuvres récolées: évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Œuvres récolées	3 069	1 368	0
Dont œuvres récolées en année N	395	15	0
Pourcentage des œuvres récolées en année N/ ensemble des œuvres récolées	12,87 %	1,09 %	0,00 %

Source: déposants

En 2021, le taux de récolement de la Manufacture de Sèvres est, selon les critères arrêtés par la commission en 2019, de 0 % de l'ensemble des biens déposés. Ce chiffre n'est bien entendu pas représentatif du travail réalisé par ses équipes, qui se sont notamment consacrées au récolement des dépôts des résidences de la présidence de la République, comme à chaque fin de mandature. C'est ainsi que, pour donner la mesure de ce type de récolement, le rapport d'activité de la CRDOA pour 2018 faisait état de 76 706 biens récolés, essentiellement à l'Élysée, au cours de l'année 2017, fin de la mandature présidentielle précédente.

La difficulté principale à laquelle est confrontée la Manufacture de Sèvres est le très grand nombre de dépôts à récoler (145 000 dans les grandes institutions et 100 000 à l'étranger), un récolement spécifique du fait du « marquage » à réaliser au moment de la mission et une équipe réduite par rapport à celles du Cnap ou du Mobilier national.

Le tableau ci-dessous présente le pourcentage d'œuvres récolées par rapport au nombre total de dépôts de l'institution.

Taux de récolement: évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Évolution du taux de récolement	1,25 %	0,52 %	0,00 %

Source: déposants

Le résultat des récolements

Taux de disparition : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Œuvres récolées	3 069	1 368	0
Dont œuvres non localisées	2 743	799	0
Taux de disparition	89,37 %	58,41 %	0,00 %

Source : déposants

La Manufacture de Sèvres n'a transmis aucun rapport en 2021 à la CRDOA. La Manufacture est donc interrogée pour connaître quelles sont les raisons de cet état de fait.

Pour mémoire, la Manufacture n'avait demandé aucune plainte dans les rapports transmis en 2020. Sept plaintes ont été demandées en 2019, aucune n'ayant alors été déposée.



Récolement par la Manufacture de Sèvres d'un de ses services de table (service Capraire) au sein de l'argenterie de la présidence de la République, automne 2021 © CRDOA.

Second récolement au palais de l'Élysée pour la Manufacture de Sèvres

Si la Manufacture de Sèvres n'a transmis en 2021 aucun rapport définitif de récolement à la commission, cela ne signifie pas qu'elle n'a mené aucune mission. Ses équipes ont même entamé en septembre 2021 le second récolement des résidences présidentielles, afin de répondre aux objectifs de programmation fixés par la CRDOA, avec un rythme d'une journée par semaine de travail sur place et la perspective de le terminer au printemps. Le précédent (et premier) récolement remontait à 2012-2014.

La présidence de la République est le plus gros dépositaire de la Manufacture, puisqu'il dispose de plus de 70 000 pièces en dépôt, majoritairement constituées de services de table et de cabaret (le terme désigne les services à thé et à café) et d'une centaine d'objets décoratifs (vases, pots, décors de meubles). Les premiers dépôts de Sèvres à la présidence de la République remontent à 1848, sous la seconde République, et n'ont cessé depuis, quel que soit le régime politique de la France. Il est à noter que, depuis 2010, seules trois institutions continuent à bénéficier de dépôts de services de table de la Manufacture de Sèvres : les résidences présidentielles, les services du Premier ministre et le ministère de la culture. Des dépôts subsistent dans d'autres administrations, mais ils sont anciens ; ces administrations, désormais, procèdent à des achats, et rarement à Sèvres.

3.5 Les missions de récolement du ministère chargé de l'économie

Le secrétariat général du ministère chargé de l'économie dispose en son sein d'un service des œuvres d'art (SOA), composé d'une seule personne, ce qui semble insuffisant au regard des tâches qui lui incombent : gestion des nouveaux dépôts, inventaire des biens déposés dont le ministère bénéficie, et récolement des biens que le ministère dépose hors de l'administration centrale.

Sur ce dernier point, les opérations de récolement sont effectuées régulièrement en région mais pâtissent du fait qu'il n'existe pas d'inventaire centralisé des biens déposés : cet inventaire est dressé à mesure des récolements effectués sur place.

Le ministère chargé de l'économie est désormais membre de l'espace collaboratif CRDOA pour favoriser la perspective de mutualiser certaines missions avec d'autres déposants.

Selon les données de la CRDOA, le ministère chargé de l'économie a déposé des biens chez 13 dépositaires.

Nombre de rapports reçus

En 2021, la CRDOA a reçu six rapports du ministère chargé de l'économie, faisant état de 112 œuvres récolées, soit une moyenne de 18,6 œuvres récolées par mission.

Nombre d'œuvres récolées

	2021
Œuvres récolées	112
Dont œuvres récolées en année N	0
Pourcentage des œuvres récolées en année N/ ensemble des œuvres récolées	0,00%

Source : déposants

Le résultat des récolements

L'étude des rapports, qui comptabilisent biens localisés et biens non localisés, permet d'évaluer le taux de disparition des biens déposés par le ministère chargé de l'économie. Ce taux est très faible (moins de 1%).

Taux de disparition

	2021
Œuvres récolées	112
Dont œuvres non localisées	1
Taux de disparition	0,90%

Source : déposants

Les suites données par le ministère de l'économie dans les rapports reçus en 2021

Les rapports de récolement transmis en 2021 font état d'un seul bien non localisé, pour lequel une plainte a été demandée et déposée.

Suites données aux biens recherchés du ministère de l'économie dans les rapports reçus en 2021

	Biens récolés	Biens non localisés	Demandes de plaintes	Dont plaintes déposées
Total	112	1	1	1

Source : déposants

Les plaintes

Plainte demandée	Plainte déposée	Plaintes restant à déposer
1	1	0

3.6 Les missions de récolement du ministère des armées



Réserves du musée de l'armée © Paris, musée de l'armée/Anne-Sylvaine Marre-Noël.

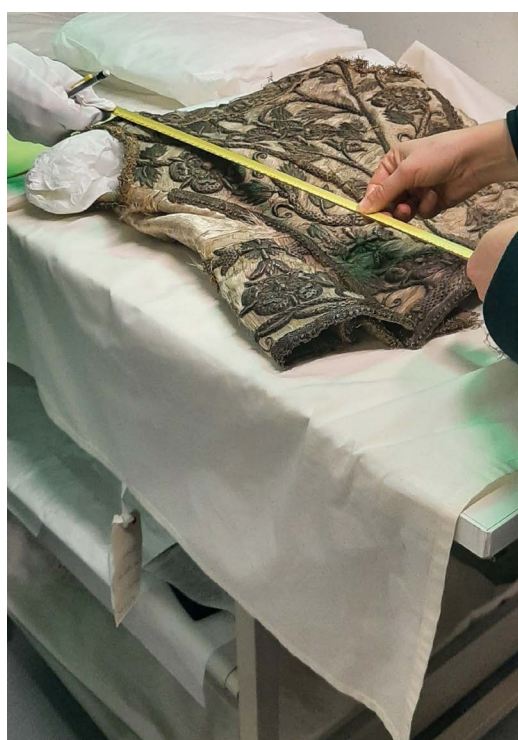
Le ministère des armées exerce sa tutelle sur **sept musées** (musée de l'armée, musée national de la marine, musée de l'air et de l'espace, musée du service de santé, musée des troupes de marine, musée de l'infanterie et de l'artillerie, musée de la légion étrangère), dont les missions sont d'assurer la conservation et l'enrichissement des collections nationales dans les domaines liés aux armées ainsi que leur présentation au public. Tous ces musées ont procédé à des dépôts, dans des proportions inégales, à destination de plusieurs musées militaires en région mais également de diverses administrations militaires.

Le ministère dispose également d'un service, le **service historique de la Défense (SHD)**, chargé de gérer les fonds d'archives publiques et privées, les collections d'ouvrages et les collections d'objets de symbolique militaire qui ont été pour partie constitués dès le 17^e siècle. Ce service procède également à des dépôts d'œuvres. Enfin, la **délégation au patrimoine de la marine**, rattachée au ministère, dispose également de biens mis en dépôt.

Selon les chiffres fournis au 31 décembre 2012, les dépôts du ministère des armées se répartissent comme suit :

Institution et musées déposants	Dépôts	%
Musée de l'armée	25 000	92,80 %
Musée national de la marine	526	1,90 %
Musée de l'air et de l'espace	325	1,20 %
Musée de l'infanterie et de l'artillerie	168	0,62 %
Musée de la Légion étrangère	33	0,12 %
Musée du service de santé (Val-de-Grâce)	35	0,13 %
Musée des troupes de marine	368	1,36 %
Service historique de la défense	483	1,80 %
Total	26 938	100 %

Source : déposants



Les opérations de récolement de ces musées et services sont inégalement avancées. Pratiquement achevées au musée de la marine (304 biens récolés), elles progressent au fur et à mesure du renouvellement des dépôts au musée de l'air et de l'espace (168 biens récolés à ce jour) tandis que le musée de l'armée a, selon les chiffres transmis à la commission, récolé environ la moitié de ses 25 000 dépôts (12 901 biens récolés). Le SHD, à ce jour, a quant à lui récolé 108 biens, essentiellement répartis dans des bureaux du ministère des armées.

Opération de récolement par le musée de l'armée (automne 2021) d'un haut de corps de théâtre du 19^e siècle, déposé au Palais Galliera – musée de la mode de la Ville de Paris, révélateur de la diversité des collections du musée © CRDOA.

Selon les données de la CRDOA, le ministère des armées a déposé des biens chez 188 dépositaires.

En 2021, la CRDOA a reçu cinq rapports des institutions déposantes sous tutelle du ministère des armées. Ils émanent tous du musée de l'armée qui possède plus de 90 % des dépôts de ce ministère.

Nombre de rapports reçus

Ces cinq rapports concernent tous des missions effectuées en 2021 et font état de 17 biens récolés, tous localisés.

Nombre de rapports reçus : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Nombre de rapports reçus	9	2	5

Source : CRDOA

Nombre d'œuvres récolées : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Œuvres récolées	31	127	17
Dont œuvres récolées en année N	28	14	17
Pourcentage des œuvres récolées en année N/ ensemble des œuvres récolées	90,32 %	11,02 %	100,00 %

Source : déposants

L'ensemble des dépôts des musées sous tutelle du ministère des armées (26 938) doit être récolé en 10 ans, soit un rythme d'environ 2 600 biens par an. En 2021, les 17 biens récolés représentent un taux de récolement de 0,06 %, bien inférieur aux 10 % attendus.

Le tableau ci-dessous présente le pourcentage d'œuvres récolées par rapport au nombre total de dépôts de l'institution.

Taux de récolement : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Évolution du taux de récolement	0,10 %	0,75 %	0,06 %

Source : déposants

Le ministère des armées explique la faiblesse de ces chiffres par d'ambitieux chantiers de rénovation et réorganisation de ses grands musées menés par ses équipes de conservation depuis 2019 :

« • le musée national de la marine poursuit la rénovation complète de son site de Chaillot jusqu'en 2022. Il a mené en parallèle jusqu'en 2019 une opération remarquable de transfert complet de réserves de Chaillot et Romainville jusqu'à son centre de conservation de Dugny. L'effort a donc porté essentiellement sur ses collections non déposées ;
• le musée de l'air et de l'espace a rouvert en décembre 2019 la Grande Galerie de l'aéroport Labro et a poursuivi en 2020 avec la Tour de contrôle. Ce chantier ambitieux a mobilisé toutes ses équipes de conservation pendant ces deux années ;
• le musée de l'armée a connu en 2020 une réorganisation interne pour mener à bien le projet d'extension sur la période 2020-2024. Le service du récolement a été également réorganisé et il doit tendre à retrouver le rythme soutenu qui était le sien jusqu'en 2018. »

Le ministère des armées a mis en œuvre un plan d'action afin de remédier à ce fléchissement des opérations de récolement :

« • des réunions techniques bilatérales seront organisées avant le terme du premier semestre avec chaque établissement pour amorcer des plans de remédiation à mettre en place d'ici la fin 2021 ;
• le suivi des plans de remédiation sera abordé lors des dialogues de gestion avec chaque musée lors de la préparation de leurs conseils d'administration (rythme trimestriel). »

Le résultat des récolements

Les cinq rapports transmis par le musée de l'armée concernent tous des missions effectuées en 2021 et font état de 17 biens récolés, tous localisés. Leur étude permet d'évaluer le taux de disparition.

Taux de disparition : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Œuvres récolées	31	127	17
Dont œuvres non localisées	0	1	0
Taux de disparition	0,00 %	0,79 %	0,00 %

Source : déposants

Les suites décidées aux constatations de non-localisation

Les rapports de récolement transmis en 2021 par le ministère des armées font état de biens tous localisés.

3.7 Les missions de récolement du Mobilier national



Vue sur les réserves du Mobilier national © Mobilier national/Thibaut Chapotot.

Héritière du Garde-Meuble de la Couronne, créé en 1604 par Henri IV et réorganisé en 1663 par Louis XIV, l'institution a pour principale mission de pourvoir à l'ameublement des résidences présidentielles, des services du Premier ministre, des ministères, des assemblées, des grands corps de l'État et des ambassades de France à l'étranger. Les demandes d'ameublement, hors ces membres de droit, sont examinées par une commission de contrôle.

Le Mobilier national assure ainsi la conservation et la restauration de ses collections, issues des achats et commandes destinés, hier aux demeures royales et impériales, aujourd'hui aux hauts lieux de la République. Ces collections sont constituées de plus 130 000 objets mobiliers ou textiles. Pour mener à bien cette mission, le Mobilier national dispose de sept ateliers de restauration – tapisserie, tapis, tapisserie d'ameublement et tapisserie décor, menuiserie en sièges, ébénisterie et lustrerie-bronze – qui perpétuent une tradition et un savoir-faire d'excellence.

Depuis 1937, les manufactures nationales des Gobelins, créées en 1662 par Louis XIV, de Beauvais (créée en 1664) et de la Savonnerie (créée en 1627), ainsi que les ateliers conservatoires de dentelle d'Alençon et du Puy-en-Velay (depuis 1976) sont rattachés à l'administration du Mobilier national. Ces manufactures perpétuent une tradition d'excellence et de soutien à la création contemporaine dans le domaine du tissage.

L'institution dispose par ailleurs d'un atelier de recherche et de création – l'ARC – créé en 1964, à l'initiative d'André Malraux, pour promouvoir la création et le design contemporain dans les bâtiments officiels. 600 prototypes d'une centaine de designers ont été réalisés en plus de 50 ans.

Depuis quelques années, le Mobilier national conduit également une active politique de dépôts, menée en partenariat avec des collectivités territoriales, afin de remeubler châteaux et demeures historiques. Les collections propres du Mobilier national comptent environ 130 000 biens culturels créés ou acquis dès le 17^e siècle, dont 21 678 sont déposés en 2019 selon les chiffres fournis en juin 2020. Les grandes institutions représentent plus de la moitié de ces dépôts, les administrations déconcentrées (le réseau des préfectures, le réseau des postes diplomatiques) et les musées, mairies, universités, cours d'appels, tribunaux, chambres régionales des comptes, etc., se partageant les 42% restants.

Les biens mis en dépôt par le Mobilier national font l'objet d'un récolement quinquennal.

Selon les données de la CRDOA, le Mobilier national a déposé des biens chez 522 dépositaires.

Nombre de rapports reçus

En 2021, la CRDOA a reçu 24 rapports de mission de récolement du Mobilier national, faisant état de 486 biens récolés, soit une moyenne de 20 biens récolés par mission.

Nombre de rapports reçus : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Nombre de rapports reçus	22	18	24

Source : CRDOA

Nombre d'œuvres récolées : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Œuvres récolées	545	950	482
Dont œuvres récolées en année N	42	72	438
Pourcentage des œuvres récolées en année N / ensemble des œuvres récolées	2,51%	7,57%	90,12%

Source : déposants

Il est à noter le très fort taux d'œuvres récolées en 2021 dans les rapports transmis et à souligner les importants bénéfices de la réorganisation du service de l'inspection du Mobilier national.

L'ensemble des dépôts du Mobilier national (21 678) doit être récolé en 5 ans, soit un rythme d'environ 5 100 biens par an. Or les rapports de récolement adressés par le Mobilier national à la commission en 2021 ne font état que de 486 biens récolés, soit un taux de récolement de 2,24% au lieu des 20% attendus. La difficulté principale à laquelle est confronté le Mobilier national est un rythme quinquennal très exigeant par rapport au rythme décennal qui s'applique aux autres institutions déposantes, notamment au regard des dépôts éloignés : en région et à l'étranger. Le décret n° 2021-1890 du 29 décembre 2021 portant création de l'établissement public Mobilier national précise que ce rythme est désormais de 10 ans. Cet alignement légitime sur la règle habituelle sera pris en compte dans le prochain rapport d'activité de la CRDOA.

Le nombre relativement faible de rapports transmis en 2021 s'explique par le contexte sanitaire et, surtout, par la priorité donnée par le service de l'inspection à l'inventaire des réserves du Mobilier national. Il faut cependant remarquer que, contrairement aux années précédentes, les rapports transmis en 2021 rendent compte de récolements majoritairement effectués en 2021. Peu à peu le retard administratif est traité, et les chiffres font état du travail réellement exécuté dans l'année.

Le tableau ci-dessous présente le pourcentage d'œuvres récolées par rapport au nombre total de dépôts de l'institution.

Taux de récolement : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Évolution du taux de récolement	2,51 %	4,38 %	2,24 %

Source : déposants

Le résultat des récolements

L'étude des rapports, qui comptabilisent biens localisés et biens non localisés, permet d'évaluer le taux de disparition des biens déposés et récolés par le Mobilier national.

	2019	2020	2021
Œuvres récolées	545	950	482
Dont œuvres non localisées	43	170	42
Taux de disparition	7,88 %	17,89 %	8,71 %

Source : déposants

Les rapports 2021 du Mobilier national font état de 42 œuvres recherchées pour lesquelles 34 classements ont été décidés et 8 plaintes demandées. Là encore les décisions de classement l'emportent sur les demandes de plainte (23,53 %).

	Biens recherchés	Classements	Demandes de plaintes
Total	42	34	8

Les plaintes

Le Mobilier national a entamé le second voire le troisième récolement de ses principaux dépositaires. La plupart des plaintes déposées ou demandées sont donc des confirmations de décisions prises à la suite de récolements précédents. De nouvelles disparitions ont cependant été constatées lors des missions les plus récentes.

Plaintes demandées	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	% de plaintes restant à déposer
8	6	2	25,00 %

Source : déposants

Pour mémoire, en 2020, les rapports de récolements faisaient état de 40 % de plaintes restant à déposer et aucune en 2019.

Pourcentage de plaintes restant à déposer dans les rapports reçus : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Pourcentage de plaintes restant à déposer	0 %	40,00 %	25,00 %

Source : déposants

Réorganisation au service de l'inspection du Mobilier national

Si le travail de récolement des dépôts accompli depuis 1997 a été considérable au Mobilier national, il n'a cependant pas été exhaustif. Un profond travail de réorganisation pour y parvenir est ainsi mené depuis trois ans par l'institution.

Cette réorganisation a principalement porté sur trois sujets :

- la mise en place d'un rigoureux protocole de rédaction et de suivi du rapport de récolement;
- le lancement du récolement des réserves, corollaire essentiel du récolement des dépôts;
- une politique systématique de traitement des suites réservées après récolement (opérations post-récolement).

Ainsi, chaque retour de récolement est désormais immédiatement suivi de la saisie des données collectées et des photographies dans la base documentaire de gestion des collections ainsi que de la rédaction du rapport de récolement dont la présentation a été harmonisée et où mention doit être faite des biens non localisés. Ce rapport est envoyé au dépositaire qui dispose de trois mois pour effectuer des recherches complémentaires.

Au bout de trois mois, les suites sont systématiquement arrêtées.

Le mode de décisions de suites, jadis prises de façon non harmonisées entre les inspecteurs, a été également rationalisé. Désormais elles sont décidées en concertation entre l'inspecteur chargé du récolement et celui responsable de la collection scientifique dont est issu l'objet non localisé et elles obéissent à des règles clairement définies :

- les biens sans valeur marchande, ni historique ou encore insuffisamment documentés, ou encore perdus depuis plus de vingt-cinq ans, font l'objet d'un classement;
 - pour toute disparition datant de moins de vingt-cinq ans d'un bien de valeur (historique et/ou marchande) et pour lequel on dispose de suffisamment de documentation pour l'identifier, il est demandé au dépositaire de porter plainte;
 - des titres de perception peuvent venir sanctionner une négligence manifeste du dépositaire en cas de biens récemment disparus.
- Lorsqu'un dépôt de plainte est demandé, un courrier, avec copie à la CRDOA, est alors transmis au dépositaire à qui incombe le soin d'effectuer cette plainte auprès des services de police. Si besoin, trois relances, espacées de trois mois chacune, sont envoyées. Après neuf mois sans réaction du dépositaire, l'inspecteur du Mobilier national se substitue au dépositaire et procède lui-même au dépôt de plainte.



Récolement du Mobilier national au Rectorat de Paris, automne 2021, opération de marquage d'un fauteuil en dépôt © CRDOA.

3.8 Les missions de récolement des musées nationaux du ministère de la culture

Le suivi des dépôts des musées nationaux du ministère de la culture est coordonné par **le service des musées de France (SMF)**, service de la direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la culture. Le SMF coordonne les opérations de récolement effectuées par les musées nationaux.

À cet égard, la «loi musées» de 2002 a disposé que «les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire» et qu'il «est procédé à leur récolement tous les dix ans» (article L. 451-2 du code du patrimoine).

Les musées nationaux relevant du ministère de la culture n'ont plus la possibilité de déposer des œuvres en dehors des catégories d'institutions limitativement énoncées à l'article D. 423-9 du code du patrimoine :

- les musées de France,
- les musées étrangers,
- les monuments historiques appartenant à une collectivité territoriale non affectés à un musée mais ouverts au public,
- les parcs et jardins des domaines nationaux.

1



2



Photos extraites des rapports de mission établis par le musée du Louvre lors du récolement de ses dépôts en 2021 au MUba Eugène-Leroy, à Tourcoing
© Musée du Louvre / Mélanie Budin.

- 1— Détail de *Minerve protectrice des Arts* de Pierre Louis Delaval (1819), INV 3843.
- 2— Revers de la toile *Paysage aux charbonniers* de Théodore Rousseau (MNR 172), 19^e siècle.
- 3— Coupe, 2^e quart Ve s. av. J.-C. (Attique).
- 4— Cénocôe, IV^e s. av. J.-C. (Apulie).

3



4



Les dépôts antérieurs à cette disposition peuvent être couverts (article D. 423-18 du code du patrimoine) par une autorisation consentie entre le 1^{er} janvier 1929 et le 31 mars 1981 et non encore arrivée à échéance, ou avoir été, postérieurement à cette échéance, maintenus par décision du ministre chargé de la culture, sous réserve que ces œuvres soient exposées au public. Ces dispositions expliquent le faible nombre de dépôts des musées dans les grandes institutions et ministères, qui ne bénéficient plus aujourd'hui, en principe, que de dépôts résiduels.

Selon les données de la CRDOA, les musées sous tutelle du ministère de la culture ont déposé des biens chez 1 165 dépositaires.

Le SMF réceptionne et centralise les rapports de mission de récolement des musées nationaux déposants. Il ne les transmet pas à la CRDOA mais lui envoie des tableaux agrégeant les comptes rendus de ces missions par lieu de dépôt ainsi que, depuis janvier 2020, un récapitulatif mensuel des rapports reçus.

Nombre de rapports reçus

En 2021, le SMF a ainsi communiqué à la CRDOA les résultats de 106 rapports de mission, faisant état de 3 816 œuvres récolées, soit une moyenne de 36 œuvres récolées par mission. 450 œuvres n'ont pu être localisées.

Nombre de rapports reçus : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Nombre de rapports reçus	121	416	106

Source : déposants

Les rapports reçus font état de 3 816 œuvres récolées par les différents musées sous tutelle du ministère de la culture, dont 482 en 2021.

Nombre d'œuvres récolées : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Œuvres récolées	2 496	5 230	3 816
Dont œuvres récolées en année N	121	505	482
Pourcentage des œuvres récolées en année N / ensemble des œuvres récolées	4,84 %	9,65 %	12,63 %

Source : déposants

Il convient de souligner les efforts des musées déposants et du SMF qui transmettent des rapports de récolement rapidement rédigés à la suite des récolements : on passe de 4,84 % en 2019 à 12,63 % en 2021.

Il est à noter que les rapports transmis en 2021 émanent pour plus de la moitié de différents départements du musée du Louvre (64 sur 106, soit 60,37 %).

L'analyse de ces comptes rendus fait ressortir que les différents départements du musée du Louvre commencent à mutualiser leurs missions et ce, grâce à l'action de coordination du service de récolement du musée. Pour autant, ces mutualisations sont loin d'être systématiques, que ce soit entre musées, ou au sein des départements du Louvre.

Il serait tout à fait souhaitable que les mutualisations se généralisent et que les récolements soient réalisés, dans un établissement dépositaire considéré, par une seule mission pour l'ensemble des dépôts des musées nationaux (voire au-delà pour le compte d'institutions déposantes non musées, notamment lorsqu'il s'agit d'un ou deux dépôts), quitte à ce que les journées supplémentaires d'activité soient financées par les institutions déposantes mandantes. La programmation que la CRDOA s'efforce de construire n'a de sens que si elle permet la planification des opérations de récolements entre déposants et la mise en place de mandats de récolement d'un musée à l'autre, voire d'un déposant quel qu'il soit à un autre, afin de mieux respecter les délais légaux et réglementaires du récolement des dépôts.

D'une manière générale, les musées, comme les autres déposants, ne coopèrent pas suffisamment, laissant des œuvres non récolées pendant des décennies plutôt que de mettre à profit les possibilités offertes par les mutualisations entre déposants.



La politique des dépôts, plus que jamais d'actualité au musée du Louvre

Les dépôts d'œuvres d'art sont des prêts longs d'au moins cinq ans renouvelables. Ils permettent une meilleure répartition des collections nationales dans les musées, ainsi que la circulation et l'exposition des œuvres sur l'ensemble du territoire national ou à l'étranger.

Cette politique de dépôts, initiée sous le Consulat en 1801, par Jean Antoine Chaptal, est plus que jamais d'actualité, comme le prouve la signature, le 11 juin 2021, d'un partenariat entre le musée du Louvre et la métropole de Lyon : destiné à renforcer les échanges scientifiques entre les deux institutions, ce partenariat prévoit, entre autres, l'octroi de nouveaux dépôts du Louvre au musée Lugdunum, qui bénéficiera ainsi d'un parcours de visite renouvelé.

Il est à noter que le musée lyonnais dispose déjà, et depuis les années 1950, de deux dépôts du Louvre : une tête en marbre du 3^e siècle de Caracalla (ci-contre) et une statue de Diane. Les deux biens ont été récolés en 2011.

Tête en marbre du 3^e siècle de Caracalla, récolée en 2011 © Musée du Louvre, département des Antiquités grecques, étrusques et romaines.

Nombre de rapports de récolement reçus par déposant

Musée déposant	Nombre de rapports de récolement
Musée du Louvre, tous départements confondus	64
Château de Versailles	20
Musée d'Orsay	8
Musée national d'art moderne	3
Château de Compiègne	2
Château de Fontainebleau	1
Musée des arts décoratifs	1
Musée d'archéologie nationale	1
Musée de la céramique – Sèvres	1
Musée des Eyzies	1
Musée du Quai Branly	1
MuCEM	1
Musée Rodin	1
Service des musées de France (sans précision des musées concernés)	1
Total	106

Source : déposants

Le rythme de récolement des musées nationaux

Les 145 316 dépôts des musées nationaux doivent être récolés en 10 ans, c'est-à-dire que le rythme moyen de récolement attendu est d'approximativement 14 531 biens par an. Les comptes rendus et PV de récolement adressés par le SMF à la commission en 2021 font état de 3 816 biens récolés, soit un taux de récolement de 2,62 %, assez loin des 10 % attendus.

Les musées invoquent les difficultés spécifiques du récolement de certaines catégories d'objets. Certains musées, notamment archéologiques ou d'arts et traditions populaires, comptent par exemple des ensembles très spécifiques et très volumineux. Ces types de dépôts impactent fortement le taux de récolement global des musées nationaux alors que le volume de travail induit par des récolements volumineux ne se lit pas toujours sur une simple ligne de procès-verbal.

Le tableau ci-dessous présente le pourcentage d'œuvres récolées par rapport au nombre total de dépôts de l'institution.



Le château de Versailles a récolé en 2021 trois statues déposées en 1963 à l'école navale de Lanvéoc-Poulmic, dans le Finistère © Château de Versailles.

Taux de récolement : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Évolution du taux de récolement	1,70 %	3,60 %	2,62 %

Source : déposants

Le résultat des récolements

L'étude des rapports, qui comptabilisent biens localisés et biens non localisés, permet d'évaluer le taux de disparition des biens déposés et récolés par les musées sous tutelle du ministère de la culture.

Taux de disparition : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Œuvres récolées	2 496	5 230	3 816
Dont œuvres non localisées	407	684	450
Taux de disparition	16,30 %	13,08 %	11,79 %

Source : déposants

Les 106 rapports de récolement transmis à la commission en 2021 font état de 450 œuvres recherchées. Il n'est pas rare qu'une œuvre qui reste recherchée donne lieu lors d'un second récolement à la même décision que lors du premier. Ainsi, une plainte décidée en 2010 peut être simplement « confirmée » en 2021 lors d'un second récolement.

Suites données aux biens recherchés des musées nationaux dans les rapports reçus en 2021

	Biens recherchés	Classements	Demandes de plaintes
Total	450	412	38

Source : déposants

Les dossiers ont majoritairement abouti à des classements : 412, soit 91,55 %.

Les plaintes

En tout 38 plaintes ont été demandées, et 17 déposées (44,73 %).

Plaintes demandées	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	% de plaintes restant à déposer
38	17	21	55,26 %

Source : déposants

Pour mémoire, en 2020, les rapports de récolements faisaient état de 37,87 % de plaintes restant à déposer et de 12,50 % en 2019.

Pourcentage de plaintes restant à déposer dans les rapports reçus : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021
Pourcentage de plaintes restant à déposer	12,50 %	37,87 %	55,26 %

Source : déposants

4. Les stocks des plaintes, titres et suites restant à apurer

Les stocks cumulés d'année en année de suites non déterminées, de plaintes non déposées et de titres non réglés ont évolué de la manière suivante en 2021.

Le cas particulier des résidences présidentielles

De nombreux dossiers en suspens, plaintes ou suites à déterminer (54 plaintes et 290 suites à déterminer pour le Mobilier national, 55 900 suites à déterminer pour Sèvres et, dans une moindre mesure, 23 suites à déterminer pour le Cnap), concernent le premier récolement réalisé dans les résidences présidentielles lors des années 2010. Depuis, de nombreux biens perdus ont été retrouvés, souvent dans les propres réserves des déposants. Les déposants concernés ont donc tous décidé d'attendre le second récolement, qui se déroule en ce début d'année 2022, et l'important chantier de l'inventaire des réserves pour le Mobilier national, pour statuer sur ces disparitions ou ces suites. Conformément à sa doctrine de publier les chiffres dont elle dispose au 31 décembre 2021, la Commission a laissé ces chiffres en l'état, dont le règlement devrait aboutir au cours de l'année 2022.

4.1 Les plaintes demandées depuis 1996 et non encore déposées

Au total, depuis 1996 et au 31 décembre 2021, 3 656 plaintes ont été demandées, toutes institutions déposantes confondues, dont 798 restent à déposer. La très grande majorité concerne des dossiers antérieurs à 2020. Il reste à noter que ce stock a diminué depuis l'an dernier, ce qui dénote une implication des déposants dans leur volonté de régler ces anciens dossiers.

Stock général de plaintes restant à déposer

Institutions déposantes	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre hors palais de l'Élysée
CMN	0	0	0	0
Cnap	443	546	481	470
DRASSM	-	0	0	0
Manufacture de Sèvres	17	12	12	12
Ministère de l'économie	0	0	0	0
Mobilier national	93	88	69	15
Musées Armées	17	17	13	13
Musées SMF	200	246	223	223
Total	770	909	798	733

Source : déposants

Il est à noter que parmi les plaintes restant à déposer du Mobilier national, de nombreux dossiers sont en cours de règlement en ce début d'année 2022.

Par ailleurs, l'initiative menée depuis plusieurs années par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour son réseau diplomatique est à souligner : le bureau en charge du patrimoine au sein de l'administration centrale dépose chaque début d'année auprès de la brigade de répression du banditisme les plaintes décidées l'année précédente. Cette procédure a pour vertu que les œuvres recherchées soient inscrites dans TREIMA, la base de l'OCBC, et donc suivies en France. En revanche, ce sont les postes diplomatiques qui déposent plainte en cas de vol avéré afin de pouvoir enclencher l'enquête de police locale.

4.2 Les titres demandés depuis 1996 et non encore réglés

Le tableau récapitulatif des titres émis est donné en annexe 3. Cette annexe s'efforce de comparer les montants des titres :

- dont l'émission a été décidée toutes dates confondues (soit délibérée au sein de la commission avant 2018, soit demandée par les institutions déposantes depuis le 1^{er} janvier 2018) ;
- le montant des titres restant à émettre ;
- le montant des titres restant à recouvrer.

En l'état des informations dont dispose la commission, la majorité des titres mentionnés dans ce tableau n'ont pas fait l'objet d'un recouvrement.

Il est à noter que le SMF n'émet pas de titre de perception à l'encontre des collectivités territoriales pour des disparitions antérieures à l'introduction de cette option en 2002 dans les décrets d'application de la loi relative aux musées de France. En revanche, le SMF indique que toute disparition post-2002 ferait systématiquement l'objet d'une émission de titre de perception.

Le Mobilier national a recouvré la quasi-totalité de ses titres en 2021.

La commission interroge les déposants sur les raisons de la lenteur des opérations de recouvrement des titres de perception (c'est le cas des titres émis par le Cnap et la Manufacture de Sèvres).

4.3 Le stock des suites restant à déterminer fin 2021

La commission observe que les délais restent encore trop longs entre la constatation d'une disparition d'un bien culturel et la décision prise par les institutions déposantes quant aux suites à réserver à ce bien : classement, plainte, titre de perception.

Le tableau ci-dessous dresse l'état des suites restant à déterminer au 31 décembre 2021 sur l'ensemble des récolements réalisés depuis 1996 : il apparaît ainsi que plus de 81 173 décisions restent à prendre sur des dossiers récolés entre 1996 et 2021, dont la très grande majorité concerne des biens déposés par la Manufacture de Sèvres. Au 31 décembre 2020, il restait 78 608 suites à déterminer : le stock, au lieu d'avoir été apuré durant l'année 2020, a continué à s'accroître. Cependant, si ce stock a continué de s'accroître, il devrait significativement baisser en 2022, suite au second récolement dans les résidences présidentielles en cours et à la nouvelle politique du Cnap (voir l'encadré).

Suites restant à déterminer sur l'ensemble des rapports reçus par la commission

Institutions déposantes	Suites restant à déterminer au 31 décembre 2019	Suites restant à déterminer au 31 décembre 2020	Suites restant à déterminer au 31 décembre 2021	Suites à déterminer hors palais de l'Élysée
CMN	0	0	0	0
Cnap	1058	1176	693	670
DRASSM	-	0	9	9
Ministère de l'économie	3	3	4	4
Ministère des armées	205	157	172	172
Mobilier national	428	338	436	146
Sèvres	63 913	73 540	76 587	20 687
Musées SMF	2 007	3 394	3 272	3 271
Total	67 614	78 608	81 173	24 959

Source : déposants

Les « suites restant à déterminer » du Cnap : un vaste chantier ouvert en 2022

Afin de régler des dossiers anciens restés en suspens depuis des années, le Cnap a ouvert une vacation de 3 mois, de janvier à mars 2022, dédiée à ce seul chantier. Afin de rester fidèle à sa doctrine (n'intégrer que des chiffres arrêtés au 31 décembre 2021 pour le rapport de l'année), la CRDOA n'a pas pris en compte le travail réalisé au cours de cette vacation, mais il apparaîtra en 2022. La commission tenait cependant à publier cette information, afin de souligner la très bonne volonté du Cnap à apurer le passé et fermer de vieux dossiers remontant pour certains à 1998.

Il convient de noter que sur les 146 suites restant à déterminer (hors palais présidentiel) pour le Mobilier national, 80 concernent le ministère de la culture, un dossier complexe en cours de résolution.

Les 76 587 biens de la Manufacture de Sèvres dont les suites n'ont pas été déterminées concernent dans leur majorité des dépôts d'objets en porcelaine dans les résidences de la présidence de la République (55 900 biens). En effet, comme le rappelle le rapport relatif au récolement des dépôts à la présidence de la République¹⁰, 71 351 dépôts, pour l'essentiel des petites pièces de service de table ou de cabaret, ont été effectués par vagues successives durant la seconde moitié du 19^e siècle et au 20^e siècle. Un très grand nombre d'objets n'ont pu être localisés à l'issue du récolement en 2012. Pour l'essentiel (53 000 objets), il s'agit de dépôts antérieurs à 1940. On relève à titre d'explication principale mais non exhaustive que, par vagues entre 1960 et 2009, la présidence a restitué à la Manufacture de Sèvres plus de 1,6 tonne de porcelaines brisées qu'il n'est malheureusement pas possible de dénombrer.

Le « retour aux inventaires » mené par les musées nationaux fait émerger nombre d'œuvres déposées anciennement, qui se révèlent manquantes et augmentent de fait le nombre de suites à déterminer.

Biens non localisés par le Mobilier national dans les résidences présidentielles

Les suites restant à déterminer pour le Mobilier national concernent également, pour l'essentiel, les résidences présidentielles. La tendance qui peut être observée est que le nombre de biens non localisés diminue fortement avec le temps, comme le montre le tableau ci-dessous présentant le nombre de nouveaux biens non localisés à chaque récolement :

Récolement 1991-1993 (portant sur tous les dépôts depuis le 19 ^e siècle)	Récolement 2007	Récolement 2012	Récolement 2017
239	226	14	38

Source : déposants

¹⁰ — www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-aeuvres-d-art/Les-rapports-de-la-CRDOA/Rapports-relatifs-aux-grandes-institutions-depositaires

Les difficultés de post-récolement restent nombreuses, notamment concernant l'identification de certains biens réalisés en série. De façon générale, les suites à donner doivent attendre le résultat de recherches complémentaires ou de nouvelles missions de récolement. Le travail de post-récolement peut ainsi s'avérer très long.

Cependant, comme il apparaît dans les différents tableaux exposés ci-dessus, il reste donc encore aujourd'hui un nombre très significatif de décisions à prendre ou d'actions à mener concernant des œuvres déclarées non localisées lors de récolements parfois anciens. La commission ne peut qu'encourager les institutions déposantes à prendre sans délais les mesures nécessaires afin d'apurer le passé et reste au soutien et à l'appui des déposants dans les difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

5. Préconisations et projets

5.1 L'importance de la programmation

« Les services et établissements [...] exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission » (article L. 113-27 du code du patrimoine).

La programmation des opérations de récolement constitue, avec la définition d'une méthodologie générale, le cœur des missions de la CRDOA.

Engagée dès la création de la CRDOA, cette programmation est peu à peu tombée en désuétude avant d'être relancée depuis 2017, mais malheureusement pas toujours suivie d'effet. Pourtant, la programmation permet, notamment, d'offrir une vision globale du récolement, en s'assurant qu'aucun lieu de dépôt n'est omis ; elle tend à favoriser les missions conjointes, dès lors que l'ensemble des institutions déposantes doivent récoler les mêmes lieux aux mêmes périodes ; elle permet d'ajuster les moyens humains et budgétaires, globalement et annuellement, puisque la tâche à accomplir est ainsi clairement affichée ; elle permet d'assurer une cohérence dans le rythme de récolement, en évitant qu'un lieu soit visité trois fois en 10 ans et un autre jamais en 50 ans.

5.2 Le respect des textes légaux et réglementaires et le recours aux missions mutualisées et aux récolements à distance

La plupart des institutions déposantes sont soumises à une obligation de fréquence de récolement, soit tous les dix ans (Centre national des arts plastiques, musées nationaux, établissement public de la Cité de la céramique), soit tous les cinq ans (Centre des monuments nationaux, Mobilier national). Aucun déposant n'a à ce jour achevé un premier récolement complet de l'ensemble de ses dépôts.

Les institutions déposantes accusent généralement un retard dans la mise en œuvre du deuxième récolement. Plusieurs explications peuvent être avancées. S'agissant du Mobilier national et du Centre des monuments nationaux, un récolement quinquennal se révèle constituer une contrainte lourde. Si ce rythme paraît adapté pour de grands dépositaires (la présidence de la République, le Parlement, les ministères), il pourrait être porté à 10 ans, en s'alignant sur les autres institutions déposantes, pour les dépôts en région et à l'étranger. Selon la base de la CRDOA, 55 % des biens récolés par le Mobilier national et 86 % des biens du Centre des monuments nationaux l'ont été il y a plus de cinq ans et devraient théoriquement avoir déjà été récolés à nouveau.

Les autres déposants rencontrent également des difficultés pour assurer le respect des obligations de fréquence de récolement qui s'imposent à eux. Cela est notamment dû au nombre et à la nature des œuvres (notamment s'agissant de Sèvres) et à la grande diffusion de leurs dépôts, sur le territoire national et à l'étranger (Cnap, musées nationaux).

L'une des solutions préconisées est de confier, lorsque cela est possible, le récolement de ses dépôts aux institutions déposantes qui organisent un récolement sur place.

Ainsi, si le récolement est généralement effectué par le déposant lui-même, qui vérifie sur place les dépôts consentis (il s'agit d'un récolement «code 1»), il peut également l'être par un déposant mandaté: il s'agit d'un récolement «code 2». Enfin, le récolement peut être effectué par le dépositaire lui-même: il s'agit d'un récolement «code 3» (voir supra, page 14).

En premier lieu, la CRDOA recommande le recours au code 2 chaque fois que le récolement code 1 n'est pas envisagé (notamment en région et à l'étranger) et que le nombre de biens concernés est faible. Bien entendu, chaque déposant est attaché à ses collections et souhaite privilégier un récolement code 1. Cependant, en l'absence de la possibilité d'un récolement code 1, la formule du code 2 permet la vérification de la présence et de l'état de l'œuvre par un personnel scientifique qualifié, ce qui est toujours plus souhaitable qu'une absence de récolement. La mutualisation des missions entre déposants offre un moyen efficace d'optimiser les récolements: un déposant qui récole ses œuvres dans un poste diplomatique ou un musée étranger peut utilement récoler les autres dépôts d'œuvres d'art de l'État, dans la mesure bien entendu où les autres dépôts à récoler ne sont pas trop nombreux ou trop spécifiques. Ces mutualisations permettent de réaliser des gains budgétaires et écologiques: un récolement physique par un déposant qui ne récole que ses œuvres (voire: son œuvre) est coûteux pour l'État et peu satisfaisant pour l'entreprise générale de récolement des dépôts d'œuvres d'art. De telles collaborations ont déjà eu lieu dans le passé, par exemple entre le Mobilier national et le Cnap, mais aujourd'hui encore le recours aux codes 2 n'est pas aussi systématique qu'il le devrait, parfois même entre départements d'un même musée dans le cas du Louvre.

Pour la mise en œuvre de cette recommandation, **la commission invite chaque déposant (y compris ceux hors ministère de la culture) à indiquer les dates et lieux de ses prochaines missions dans l'espace collaboratif de la CRDOA**, accessible sur le site intranet du ministère de la culture. Cette visibilité permettra à un déposant 2 de solliciter le déposant récoleur 1 en lui communiquant les notices des fiches de ses propres biens. Cette charge supplémentaire pour le déposant 1 pourra être financée par le déposant 2.

En second lieu, la CRDOA recommande le recours aux codes 3 lorsque les codes 1 ou 2 ne sont pas réalisables dans des conditions acceptables. Qu'il s'agisse de grande diffusion (les petites communes réparties sur tout le territoire national) ou d'éloignement (les États étrangers), le récolement par le dépositaire (notamment avec photographies) sous la direction d'un agent compétent de l'institution déposante permet de s'assurer a minima de la présence et de l'état de l'œuvre en attendant la mise en œuvre d'un récolement par le déposant lui-même. Ainsi, le Cnap et le Mobilier national ont acté que les états annuels des postes à l'étranger seront désormais considérés comme un récolement entre deux récolements sur place trop éloignés.

5.3 Le récolement à l'occasion des convoiements

Les convoiements d'œuvres d'art dans leur nouveau lieu de dépôt ou lors d'expositions sont l'occasion de récoler l'ensemble des dépôts déjà présents, ce qui est peu réalisé, alors même que certains biens déposés depuis longtemps n'ont jamais été récolés.

Les exemples sont fréquents de déplacements physiques de personnels scientifiques de tel ou tel déposant dans un lieu de dépôt, afin de mettre en place un ou plusieurs nouveaux biens, sans que cette mission soit mise à profit pour récoler les autres dépôts, parfois un seul autre bien déposé il y a vingt ans et jamais récolé.

Une telle approche nécessite anticipation et organisation mais permettrait de faire progresser significativement les taux de récolement.

5.4 Le récolement des œuvres déjà recherchées

Les œuvres recherchées lors d'un récolement précédent doivent continuer à être recherchées à l'occasion du nouveau récolement : il s'agit de biens de l'État, inaliénables et imprescriptibles, dont la preuve de la disparition n'a pas été rapportée. Une nouvelle recherche, parfois avec l'appui de nouveaux responsables chez le dépositaire, peut donner des résultats : beaucoup de récolements, notamment chez un bénéficiaire de nombreux dépôts, permettent de retrouver des œuvres. A ce titre, même si les œuvres recherchées n'ont pas été retrouvées, le travail de récolement du musée du Louvre au ministère de l'intérieur, en février 2019, peut être cité en exemple car il s'est traduit par des recherches documentaires remarquables. Lors du récolement d'une œuvre déjà recherchée, le déposant doit s'assurer par tous moyens que l'œuvre reste bien introuvable, conjointement avec le dépositaire qui demeure un acteur incontournable pour organiser les recherches. Cela peut se traduire a minima par un courriel adressé au dépositaire pour lui rappeler que certaines œuvres ont disparu et l'inviter à les rechercher à nouveau.

5.5 La production des rapports de récolement

Un rapport produit des années après le récolement compromet l'efficacité de l'opération. À ce titre, le Cnap a désormais mis en place une méthode spécifique pour les dépositaires bénéficiant d'un nombre très important d'œuvres en dépôt, et qu'il convient de mettre en exergue car elle permet une production rapide du rapport de récolement :

« Fin 2018, le récolement de l'Assemblée nationale (512 œuvres) était achevé, celui de la Cité de la céramique, à 81 % réalisé (504 œuvres), et les inspections à La Contemporaine (700 œuvres) se poursuivront en 2019 pour les 20 % de biens restant à récolementer.

Pour ces institutions dépositaires présentant un nombre élevé de dépôts, le récolement s'est organisé à raison d'une journée, parfois d'une demi-journée, par semaine. Si la durée de l'inspection s'allonge, ce rythme permet un traitement des données dans la continuité de leur collecte, de traiter les recherches documentaires relatives à l'ajustement des inventaires respectifs, et d'organiser les autres activités de l'agent récoleur et du dépositaire.

Cette méthode servira également à la publication rapide des rapports de mission ¹¹. »

Les rapports des déposants parviennent désormais de façon régulière à la CRDOA, sauf s'agissant de la Manufacture de Sèvres qui n'en a adressé aucun en 2021, pour les raisons exposées précédemment. L'élaboration de rapports CRDOA relatifs à une institution ou un territoire donnés permet à la commission de faire un point exhaustif sur la situation des récolements et de recueillir les rapports de récolement dont elle ne disposait pas.

5.6 L'importance des dépôts de plainte

La CRDOA rappelle l'importance du dépôt de plainte en cas de disparition d'une œuvre. Il appartient aux institutions déposantes de suivre administrativement les plaintes qui doivent être déposées par les institutions dépositaires, voire de les déposer elles-mêmes lorsque cette solution paraît la plus opérante.

11 — Extrait du Rapport d'activité 2018 du Cnap, page 143.

Le chiffre encore élevé de plaintes dont le principe a été arrêté mais qui n'ont pas encore été déposées (voir page 56), notamment s'agissant de décisions très anciennes jamais mises en œuvre, révèle le travail qui reste à effectuer dans ce domaine.

5.7 L'inventaire d'entrée et de sortie

La majorité des œuvres d'art identifiées comme disparues sont en fait simplement déplacées, dans une autre pièce, dans une cave ou un grenier, dans les réserves, voire un autre bâtiment. La CRDOA recommande à chaque dépositaire de mettre en place un inventaire des œuvres déposées dans un lieu à faire signer à l'entrée et à la sortie de l'occupant du lieu. Cela permet déjà de faire prendre conscience au bénéficiaire des dépôts de l'importance des objets qui lui sont confiés. Cela permet également au dépositaire de réagir au plus vite si l'inventaire de sortie ne correspond pas à l'inventaire d'entrée.

Pour mémoire, le code du patrimoine prévoit que le bénéficiaire d'œuvres mises en dépôt du Mobilier national est tenu : « *de ne pas changer, sans l'accord du Mobilier national, la place qui leur a été attribuée au moment où elles ont été mises en dépôt* » (article D. 113-18 du code du patrimoine).

De même, le bénéficiaire de dépôts du Cnap « *s'engage à : [...] 2° ne pas modifier, sans l'accord du Centre national des arts plastiques les conditions de présentation des œuvres et objets d'art mis en dépôt* » (article D. 113-10-1 du code du patrimoine).

S'agissant des musées de France, l'article 5 de l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement précise : « *La localisation d'un bien dans le musée ou dans tout autre lieu est consignée dans un fichier de gestion, manuel ou informatique, distinct de l'inventaire et tenu à jour en fonction des mouvements du bien.* »

Enfin, l'arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités de mise en dépôt des productions de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges précise dans son article 2 : « *La mise en dépôt fait l'objet d'une convention détaillant les obligations du dépositaire, comportant notamment les stipulations relatives :*

- *au lieu du dépôt des productions ;*
- *aux garanties de sécurité et de conservation des productions[.]* »

5.8 L'envoi d'états annuels

La plupart des institutions dépositaires sont tenues de fournir chaque année aux institutions déposantes un état des œuvres en dépôt dont elles bénéficient : c'est ce que prévoient les textes relatifs au Centre national des arts plastiques, au Mobilier national et désormais à l'établissement public Cité de la céramique – Sèvres et Limoges.

Or nombre d'institutions dépositaires ne respectent pas cette obligation, y compris de grandes institutions ou des ministères. Il appartient donc aux institutions déposantes concernées de rappeler leurs institutions dépositaires au respect de cette obligation, qui facilite considérablement le travail de récolement. Le Mobilier national a engagé en 2020 / 2021 une campagne de relance auprès de nombreux petits dépositaires et note avec satisfaction un taux de réponse de 48 %, ce qui est élevé pour ce type d'exercice et plaide en faveur d'une généralisation de cette méthode.

Il appartient également aux déposants d'exploiter les états annuels adressés par les dépositaires, ce qui n'est pas toujours le cas et peut inciter lesdits dépositaires à renoncer à ces envois.

Le réseau préfectoral constitue un cas non satisfaisant car les remontées statistiques des préfectures correspondent rarement avec les données des institutions déposantes. Afin d'harmoniser les saisies de données et d'en faciliter le traitement, la CRDOA travaille en lien avec les services compétents du ministère de l'intérieur à l'élaboration d'un tableau type d'état annuel.

Par ailleurs, le bureau du patrimoine et de la décoration du ministère des affaires étrangères a mobilisé et organisé le réseau diplomatique qui produit régulièrement les inventaires des œuvres d'art qui y sont déposées. Ces inventaires, traités par le bureau avant d'être transmis aux déposants, sont d'autant plus utiles qu'un récolement à l'étranger n'est pas toujours facile à organiser (distance géographique, situation politique) et que le recours aux inventaires des postes diplomatiques pour élaborer un rapport de récolement peut s'avérer très efficace.

5.9 L'interopérabilité des bases de données

Chaque dépositaire doit adresser annuellement un état des biens dont il bénéficie en dépôt à chaque déposant concerné¹². Cela permet notamment au déposant et au dépositaire de s'accorder sur le nombre et l'identité des dépôts consentis, ainsi que, le cas échéant, sur les disparitions récentes d'œuvres d'art.

Or il s'avère, comme indiqué précédemment, que la plupart des déposants exploitent partiellement ces états annuels car cette opération, qui se traduit généralement par un pointage ligne à ligne, se révèle chronophage. Ce constat souligne tout l'intérêt et l'importance de travailler à une interopérabilité des bases de données, entendue comme l'élaboration de formats d'échange, qui permettra une exploitation efficace de la production des dépositaires, en croisant les registres et, dès lors, en permettant de concentrer le travail sur les seules anomalies. C'est un principe de bonne gestion rappelé dans la circulaire du 15 avril 2019.

La CRDOA a engagé un travail d'articulation des bases de données entre déposants et dépositaires (notamment les grands dépositaires – ministères, assemblées, grands corps de l'État, etc. – et les administrations centrales responsables de réseaux – réseau diplomatique, réseau préfectoral) dont la première étape sera de fixer en concertation avec les utilisateurs la liste normée des champs que doivent comporter les états annuels.

5.10 La possibilité d'un recours aux transferts de propriété publique

Le transfert d'une œuvre d'art de l'État à une collectivité territoriale peut être réalisé lorsqu'une œuvre est déposée dans un musée de France relevant de ladite collectivité depuis 1910. Cette procédure peut notamment se révéler pertinente lorsqu'elle concerne un bien déposé dans un lieu éloigné, isolé, et dont le récolement n'a lieu que dans le but d'être transféré.

12 — Circulaire du 15 avril 2019

Plusieurs instruments juridiques permettent le transfert de propriété publique de ces biens. L'article L. 451-9 du code du patrimoine notamment prévoit que : « *Les biens des collections nationales confiés par l'État, sous quelque forme que ce soit, à une collectivité territoriale avant le 7 octobre 1910 et conservés, au 5 janvier 2002, dans un musée classé ou contrôlé en application de l'ordonnance n° 45-1546 du 13 juillet 1945 portant organisation provisoire des musées des beaux-arts et relevant de cette collectivité deviennent, après récolement, la propriété de cette dernière et entrent dans les collections du musée, sauf si la collectivité territoriale s'y oppose ou si l'appellation "musée de France" n'est pas attribuée à ce musée.*

Toutefois, si, au 5 janvier 2002, le bien en cause est conservé dans un musée classé ou contrôlé en application de l'ordonnance n° 45-1546 du 13 juillet 1945 précitée relevant d'une collectivité territoriale autre que celle initialement désignée par l'État, la collectivité territoriale à laquelle la propriété du bien est transférée est désignée après avis du Haut Conseil des musées de France.

Les dispositions des alinéas précédents ne s'appliquent pas aux biens donnés ou légués à l'État. »

De nombreux transferts de propriété publique ont été réalisés depuis un certain nombre d'années. Ainsi, en 2020, le nombre total de transferts de propriété depuis la loi musée en 2002 était de 9 571 biens, SMF et Cnap confondus, dont 567 depuis 2017 (349 pour la seule année 2019).

Enfin, lorsque l'ancienneté des dépôts conjuguée à l'absence de documentation rend très difficile, voire impossible, une clarification de la situation de l'œuvre, la commission recommande que le déposant prenne de nouveaux arrêtés (ou passe de nouvelles conventions), pour permettre de faire coïncider le statut juridique et l'emplacement physique de l'œuvre.

5.11 Le portail des œuvres disparues

Publier sur internet les notices des œuvres d'art de l'État recherchées favorise leur redécouverte : un professionnel ou un amateur d'art peut repérer une œuvre dans une salle de vente, une galerie, une brocante, et vouloir vérifier si cette œuvre est recherchée.

La création d'un portail des œuvres disparues présenterait plusieurs avantages.

Le portail n'est pas une base de données : il va chercher l'information là où elle est et la présente immédiatement. Il correspond à une logique d'accès, et non plus à une logique de copie. Les avantages seraient nombreux : gain budgétaire, aucun risque d'erreur de copie, actualisation de l'information en temps réel. Le portail présenterait l'ensemble des œuvres recherchées, qu'elles soient déposées ou non, supprimant le risque de confusion entre les deux statuts à l'égard du grand public. Certaines bases existent aujourd'hui, mais restent isolées : le catalogue des biens manquants de Joconde, la base présentant les œuvres des musées, qui souffre néanmoins d'une insuffisante alimentation de la part des musées ; un module « objets manquants ou volés » dans POP¹³, la plateforme ouverte du patrimoine, qui reste très lacunaire, ou le module « biens culturels volés ou disparus » du moteur Collections, qui présentait notamment les œuvres recherchées du Cnap, mais n'est plus actif aujourd'hui.

En 2021, la CRDOA a poursuivi son exploration des solutions possibles et notamment la création d'un tel portail dans le cadre de l'Atelier numérique du ministère de la culture (voir également page 17).

13 — www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musees/Les-musees-en-France/Les-collections-des-musees-de-France/Joconde-catalogue-collectif-des-collections-des-musees-de-France/Le-catalogue-numerique-des-biens-manquants-des-musees-de-France

Conclusion générale

Les œuvres d'art déposées dans les différentes institutions de l'État, par d'autres institutions, constituent une composante du patrimoine de l'État dont la bonne gestion et la protection relèvent d'une mission régaliennne.

À cet égard, le bon déroulement de leur récolement participe pleinement de cette mission. L'encadrement, par la CRDOA, de cet exercice depuis 1996 a permis de définir un cadre général de récolement – la programmation des missions – et une méthodologie.

Plusieurs contraintes pèsent sur l'objectif d'un récolement décennal, voire quinquennal : volume des biens déposés, large diffusion géographique ou encore importance de la documentation qu'il reste à dépouiller pour connaître l'histoire des œuvres déposées.

Force est de constater que, depuis 25 ans que la commission existe, et si des progrès sont régulièrement enregistrés, toutes les pistes d'amélioration possibles ne sont pas parfaitement exploitées.

La CRDOA souligne particulièrement l'importance d'achever rapidement les rapports de récolement à la suite du récolement lui-même, afin d'éviter une déperdition de données, et de veiller à sa prompte mise en œuvre, notamment s'agissant des dépôts de plainte. S'agissant du rythme de récolement, elle encourage la mutualisation des missions (notamment dans les régions et à l'étranger) et, le cas échéant, le récolement par le dépositaire grâce à l'exploitation des états annuels.

Le desserrement de la contrainte sanitaire et l'application de cette méthodologie devraient permettre en 2022 d'améliorer significativement le rythme de récolement, encore trop faible aujourd'hui.

Annexes

Annexe 1 — Liste des membres de la commission

Présidente de la CRDOA

Madame Evelyne RATTE, présidente de chambre honoraire à la Cour des comptes

Ministère de la culture

Cheffe de l'inspection générale des affaires culturelles : Ann-José ARLOT

Secrétaire général du ministère de la culture : Luc ALLAIRE

Directeur général des patrimoines et de l'architecture : Jean-François HEBERT

Cheffe de service, adjointe au directeur général des patrimoines, chargée du service des musées de France : Anne-Solène ROLLAND

Directeur du musée national d'art moderne : Bernard BLISTENE

Directrice générale du musée des Arts décoratifs : Sylvie CORREARD

Président du Centre des monuments nationaux : Philippe BELAVAL

Directeur général de la création artistique : Christopher MILES

Directeur du Mobilier national : Hervé LEMOINE

Directrice du Centre national des arts plastiques : Béatrice SALMON

Directrice générale de la Cité de la céramique-Sèvres et Limoges : Romane SARFATI

Autres ministères

Secrétaire général du ministère de l'Europe et des affaires étrangères : François DELATTRE

Secrétaire générale du ministère de la justice : Catherine PIGNON

Secrétaire général du ministère de l'intérieur : Jean-Benoît ALBERTINI

Secrétaire générale des ministères chargés de l'économie et des finances : Marie-Anne BARBAT-LAYANI

Secrétaire générale du ministère des armées : Isabelle SAURAT

Secrétaire générale des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : Marie-Anne LEVEQUE

Annexe 2 — Rapports de la CRDOA parus en 2021

GRAND DÉPOSITAIRE	DATE DE PUBLICATION
Ministère chargé de l'écologie	Avril 2021

DÉPARTEMENTS	DATE DE PUBLICATION
Pas-de-Calais	Janvier 2021
Oise	Avril 2021
Puy-de-Dôme	Mai 2021
Allier	Juin 2021
Moselle	Juillet 2021
Haute-Loire	Octobre 2021
Paris	Octobre 2021
Marne	Novembre 2021
Cantal	Novembre 2021

ÉTATS ÉTRANGERS	DATE DE PUBLICATION
Europe du Nord	Février 2021

BILANS RÉGIONAUX	DATE DE PUBLICATION
Bilans Hauts-de-France	Mai 2021
Bilan Île-de-France	Novembre 2021
Bilan Auvergne-Rhône-Alpes	Décembre 2021

Annexe 3 — Nombre et montant des titres émis, restant à émettre et restant à payer par déposant

DÉPOSANT	VILLE	DÉPOSITAIRE	TITRES DÉLIBÉRÉS	TITRES RESTANT À ÉMETTRE (responsabilité du déposant)		TITRES ÉMIS MAIS NON PAYÉS (responsabilité du dépositaire)	
				Nombre	Montant	Nombre	Montant
Cnap	Massy	Mairie	Délibération du 18 mai 2017	1	15 000 €	0	0 €
	New York	Représentation française à l'ONU	Délibération du 9 novembre 2017	1	8 000 €	0	0 €
	Quimper	Musée des beaux-arts	Commission plénière du 24 mai 2012	1	10 000 €	0	0 €
	Rambouillet	Sous-préfecture	Information du Cnap mars 2018	3	Montant à arrêter	0	0 €
	Ris-Orangis	Mairie	Délibération du 18 mai 2017	1	35 000 €	0	0 €
	Washington	Ambassade de France	Délibération du 9 novembre 2018	1	5 000 €	0	0 €
	Sous-total Cnap			8	73 000 €	0	0 €
Mobilier	Paris	Conseil économique, social et environnemental	Information du Mobilier national 20 novembre 2020	1	5 000 €	0	0 €
	Sous-total Mobilier			1	5 000 €	0	0 €
Sèvres	Athènes	Ambassade	Commission plénière du 23 juin 2011	0	0 €	4	13 000 €
	Lilongwe	Ambassade	Rapport de récolement 2019	1	5 000 €	0	0 €
	Paris	Présidence de la République	Délibération du 19 avril 2017	21	Montant à arrêter	0	0 €
	Paris	Rectorat	Délibération du 20 mars 2019	3	Montant à arrêter	0	0 €
	Rome	Académie de France ¹⁴	Information Sèvres du 2 décembre 2020	28	129 170 €	0	0 €
	Sous-total Sèvres			53	134 170 €	4	17 000 €
Total				62	212 170 €	4	17 000 €

14- Sans capacité financière, l'Académie de Rome réglera son dû en proposant des prestations gratuites, jusqu'à concurrence des sommes dues.

Annexe 4 — Lexique du récolement des dépôts d'œuvres d'art

Les expressions « œuvres d'art » et « biens culturels » sont employées indifféremment dans ce rapport.

Notions générales

Bien culturel (ou communément : œuvre d'art) : il s'agit notamment d'une production artistique (peintures, sculptures, mobilier, etc.) ou d'objets relevant de l'archéologie, de l'ethnologie ou du patrimoine scientifique ou technique, au sens de l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques (champ de compétence de la CRDOA : 4° à 11°, sauf 10°).

Notice : fiche descriptive du bien et de son parcours (photo, carte d'identité [domaine, titre ou appellation, auteur, numéro d'inventaire, matière et technique, dimensions) : informations relatives au récolement (date, résultat) et au post-récolement (suite à donner : maintien du dépôt, restauration, classement, dépôt de plainte, émission d'un titre de perception...).

Les dépôts

Dépôt : prêt de longue durée d'un bien culturel dans le but d'être présenté au public. Les dépôts répondent à un enjeu d'accès, à travers un équilibre territorial des collections nationales.

La durée des dépôts peut être de 5 ans (musées nationaux, renouvellement explicite), 10 ans maximum (Cnap, renouvellement explicite), illimitée (Mobilier national) ou indéterminée (Manufacture de Sèvres, en attente de l'arrêté prévu par le décret n°2009-1643).

Déposant : institution qui procède au dépôt.

Dépositaire : institution qui bénéficie du dépôt.

État annuel : le dépositaire doit établir et adresser chaque année à chaque déposant concerné un état des biens déposés dont il bénéficie. Pour favoriser l'interopérabilité avec les bases des déposants, la CRDOA met en ligne la liste des formats de champs à respecter : bit.ly/3zHlzeG

Le récolement des dépôts

Le récolement (du latin *recolere*, « passer en revue ») consiste, pour le déposant, à partir de ses inventaires, à vérifier sur le terrain la présence et l'état de conservation du bien déposé en cours de dépôt, sa localisation exacte, son marquage et la conformité du bien avec l'inscription de l'inventaire.

Le rapport de récolement établi par le déposant est un document administratif qui certifie les chiffres du récolement.

Bien localisé : bien dont la localisation est prouvée, soit parce que identifié par le récoleur dans le lieu de dépôt, soit parce que faisant l'objet d'un déplacement provisoire attesté (prêt, restauration).

Bien recherché : bien dont la localisation est inconnue. Le bien peut être volé (notamment cas d'effraction) ou égaré à la suite d'un déplacement dans un autre bureau, une cave, etc. Les suites à donner pour un bien recherché sont déterminées par le déposant.

Bien restant à récoler : bien restant à récoler dans un lieu de dépôt non encore visité ou bien qui n'a pu être inspecté lors de la visite du récoleur (musée en travaux, objet en caisse, déménagement de réserve, etc.).

Le post-récolement des dépôts

Ensemble des démarches qui font suite au récolement :

1. Lorsque le dépositaire retrouve une œuvre signalée comme recherchée dans le rapport de récolement, il est tenu d'en informer le déposant, qui avertit la CRDOA.
2. À l'issue d'un récolement, le déposant détermine les suites qu'il convient de réserver à chaque bien non localisé, et qu'il indique dans le rapport de récolement :

- soit la demande d'un dépôt de plainte : la plainte est une action de signalement aux services de police d'une disparition d'un bien, ce qui a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'OCBC¹⁵ et ainsi favoriser les chances de redécouverte. La plainte est décidée par le déposant (parfois par le dépositaire qui porte plainte spontanément s'il constate une disparition). C'est généralement le dépositaire qui dépose plainte ; parfois le déposant dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire). La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (dernière localisation connue du bien, statut juridique, dimensions, accidents, manques, restaurations, marquages, photographies ou iconographie) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits.

[Les aspects de procédure pénale sont présentés dans le guide en ligne « Sécurité des biens culturels : de la prévention du vol à la restitution de l'objet volé » (cf. pages 30 à 31, 36 à 39 et 67 à 71)].

- soit un classement : plusieurs raisons peuvent conduire le déposant à constater le classement du dossier :
 - la date très ancienne du dépôt ;
 - l'absence de photographie de l'œuvre ;
 - la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramique.

Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'œuvre, qui reste inscrite sur les inventaires du dépositaire, du déposant et dans la base de données de la CRDOA.

Par ailleurs, un titre de perception peut également être émis (il sera systématiquement cumulé avec un classement ou un dépôt de plainte) : procédure financière permettant, en cas de disparition d'un bien et de carence manifeste du dépositaire, le recouvrement d'une dette mise à sa charge au profit de l'institution déposante.

L'article D. 113-5 du code du patrimoine précise que « *Toute disparition ou destruction de l'œuvre ou objet d'art prêté ou déposé donne lieu à l'émission, par le Centre national des arts plastiques, d'un titre de recettes correspondant à la valeur de l'œuvre ou objet d'art estimée au moment du constat de sa disparition ou destruction* ».

L'article D. 113-20 du code du patrimoine précise que « *En cas de disparition d'un meuble ou d'un objet mobilier mis en dépôt soit il est émis un titre de perception à l'encontre du dépositaire pour la valeur de la pièce estimée au moment où sa disparition est constatée par le Mobilier national, soit le Mobilier national propose l'achat par le dépositaire d'une pièce équivalente qui sera ensuite portée aux inventaires du Mobilier national* ».

L'article R. 451-28 du code du patrimoine précise que « *Toute disparition ou détérioration d'un bien prêté ou mis en dépôt est notifiée par le dépositaire au déposant. Elle donne lieu à l'émission, par l'autorité compétente, d'un titre de perception correspondant à la valeur du bien, estimée au moment de sa disparition, ou du montant de la dépréciation du bien après détérioration* ».

- soit une radiation si sa destruction est avérée et documentée.

15 — Office central de lutte contre le trafic des biens culturels

Annexe 5 — Rapports de récolement transmis en 2021 à la CRDOA par déposants

Centre des monuments nationaux							
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Localisés
Cité internationale de la tapisserie	Aubusson	Creuse (23)	Nouvelle-Aquitaine	2021		1	1
Fort Barreux	Barreux	Isère (38)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021		1	1
Musée de préhistoire des Eyzies-de-Tayac	Les Eyzies	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2021		8	8
Musée Despiou-Wlérick	Mont-de-Marsan	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2021		1	1
Musée des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau	Rueil-Malmaison	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2021		16	16
Musée Carnavalet	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021		1	1
Château de Versailles	Versailles	Yvelines (78)	Île-de-France	2021		5	5
Total						33	33

Cnap							
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés
Mairie	Aubenas	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2016	10	8	2
Église Saint-Sernin	Chomérac	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2017	1	0	1
Église Saint-André	Creysselles	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2012	1	0	1
Église Sainte-Marie	Cruas	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2016	1	0	1
Mairie	La Voulte-sur-Rhône	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2012	6	0	6
Église Saint-Julien	Lafarre	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2014	1	0	1
Mairie	Les Vans	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2012	8	6	2
Église de l'Assomption	Montpezat-sous-Bauzon	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2012	2	0	2
Mairie	Ollières-sur-Eyrieux	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2015	1	0	1
Église Saint-Georges	Saint-Georges-les-Bains	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2012	1	0	1
Mairie	Saint-Joseph-des-Bancs	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2016	1	0	1
Église Saint-Julien	Saint-Julien-en-Saint-Alban	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2013	1	0	1
Église Saint-Lager	Saint-Lager-Bressac	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2013	2	0	2
Mairie	Saint-Michel-de-Chabrillanoux	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2013	1	0	1
Église Saint-Pierre	Saint-Péray	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2014	1	0	1
Église Saint-Victor	Saint-Victor	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2014	2	1	1
Mairie	Vals-les-Bains	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2014	3	2	1
Église Saint-Jean	Ambert	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	0	1

Cnap										
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées
Église Saint-Rustique	Aulnat	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	0	1	0	1	0
Mairie	Billom	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	4	3	1	0	1	0
Mairie	Châteldon	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	0	1	0	1	0
Mairie	Église-neuve-d'Entraigues	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	2	0	2	0	2	0
Mairie	La Tour-d'Auvergne	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	1	0	0	0	0
Église Sainte-Marguerite	Le Vernet-Sainte-Marguerite	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2020	1	1	0	0	0	0
Mairie	Menat	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	0	1	0	1	0
Église Sainte-Croix	Ris	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Servant	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	2	2	0	0	0	0
Mairie	Arcis-sur-Aube	Aube (10)	Grand Est	2021	2	0	2	0	2	0
Mairie	Bar-sur-Seine	Aube (10)	Grand Est	2021	6	5	1	0	1	0
Mairie	Bernon	Aube (10)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Martin	Ferreux-Quincey	Aube (10)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Église de la Nativité de la Sainte Vierge	Fouchères	Aube (10)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Gyé-sur-Seine	Aube (10)	Grand Est	2021	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Martin	Jaucourt	Aube (10)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Jeugny	Aube (10)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Pierre-Saint-Paul	Le Mériot	Aube (10)	Grand Est	2021	1	0	1	0	1	0
Mairie	Les Riceys	Aube (10)	Grand Est	2020	2	2	0	0	0	0
Mairie	Lusigny-sur-Barse	Aube (10)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Méry-sur-Seine	Aube (10)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Moussey	Aube (10)	Grand Est	2020	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Martin	Pont-sur-Seine	Aube (10)	Grand Est	2020	1	1	0	0	0	0
Mairie	Romilly-sur-Seine	Aube (10)	Grand Est	2021	2	0	2	0	2	0
Église Saint-Martin	Rouilly-Sacey	Aube (10)	Grand Est	2021	2	1	1	0	1	0
Mairie	Saint-André-les-Vergers	Aube (10)	Grand Est	2021	2	0	2	0	2	0
Église Saint-Nabord	Saint-Nabord-sur-Aube	Aube (10)	Grand Est	2021	1	0	1	0	1	0
Mairie	Saint-Parres-lès-Vaudes	Aube (10)	Grand Est	2021	2	1	1	0	1	0
Église Saint-Phal	Saint-Phal	Aube (10)	Grand Est	2021	1	0	1	0	1	0
Mairie	Traînel	Aube (10)	Grand Est	2021	2	2	0	0	0	0
Église Saint-Pierre et Saint-Paul	Trancault	Aube (10)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Jean-Baptiste	Vanlay	Aube (10)	Grand Est	2021	1	0	1	0	1	0
Mairie	Villenauxe-la-Grande	Aube (10)	Grand Est	2020	2	2	0	0	0	0
Église Sainte-Bénigne	Vitry-le-Croisé	Aube (10)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0

Cnap										
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées
Mairie	Viviers-sur-Artaut	Aube (10)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Église Notre-Dame	Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon	Haute-Marne (52)	Grand Est	2020	1	0	1	0	1	0
Forges de Courcelles	Nogent	Haute-Marne (52)	Grand Est	2020	2	0	2	0	2	0
Église Notre-Dame-de-la-Nativité	Nully	Haute-Marne (52)	Grand Est	2020	1	0	1	0	1	0
Église Notre-Dame-de-la-Nativité	Parnoy-en-Bassigny	Haute-Marne (52)	Grand Est	2020	2	0	2	0	2	0
Église Saint-Trésain	Avenay-Val-d'Or	Marne (51)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Nicolas	Avize	Marne (51)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Brice	Ay-Champagne	Marne (51)	Grand Est	2021	2	2	0	0	0	0
Église paroissiale	Bannes	Marne (51)	Grand Est	2021	1	0	1	0	0	0
Église Saint-Pierre	Beaumont-sur-Vesle	Marne (51)	Grand Est	2021	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Martin	Blancs-Coteaux	Marne (51)	Grand Est	2021	1	0	1	0	0	0
Église Saint-Martin	Broyes	Marne (51)	Grand Est	2021	1	0	1	0	1	0
Église de la Nativité de la Sainte Vierge	Cernay-en-Dormoy	Marne (51)	Grand Est	2021	1	0	1	0	0	0
Mairie	Champaubert-la-Bataille	Marne (51)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Église Notre-Dame	Châtillon-sur-Marne	Marne (51)	Grand Est	2021	1	0	1	0	1	0
Eglise Saint-Rémi	Condé-sur-Marne	Marne (51)	Grand Est	2021	1	0	1	0	0	0
Mairie	Cumières	Marne (51)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Rémi	Esternay	Marne (51)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Rémi	Fontaine-en-Dormoy	Marne (51)	Grand Est	2021	1	0	1	0	0	0
Église Sainte-Madeleine	Giffaumont-Champaubert	Marne (51)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Basilique Notre-Dame-de-l'Épine	L'Épine	Marne (51)	Grand Est	2021	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Rémi	Mareuil-en-Brie	Marne (51)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Hilaire	Mareuil-sur-Ay	Marne (51)	Grand Est	2021	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Nicolas	Marson	Marne (51)	Grand Est	2021	1	0	1	0	0	0
Église Saint-Nicolas	Mesnil-sur-Oger	Marne (51)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Monument de la première victoire de la Marne	Mondement-Montgivroux	Marne (51)	Grand Est	2021	10	10	0	0	0	0
Mairie	Montmirail	Marne (51)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Église abbatiale Saint-Pierre	Orbais	Marne (51)	Grand Est	2021	2	2	0	0	0	0
Mairie	Pleurs	Marne (51)	Grand Est	2021	3	3	0	0	0	0
Mairie	Rilly-la-Montagne	Marne (51)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Maurice	Rouvroy-Ripont	Marne (51)	Grand Est	2021	1	0	1	0	1	0

Cnap													
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées			
Église Saint-Lumier	Saint-Lumier-en-Champagne	Marne (51)	Grand Est	2020	1	0	1	0	1	0			
Mairie	Sainte-Menehould	Marne (51)	Grand Est	2021	5	5	0	0	0	0			
Mairie	Sermaize-les-Bains	Marne (51)	Grand Est	2021	10	10							
Église Saint-Pierre Saint-Paul	Bernot	Aisne (02)	Hauts-de-France	2019	2	1	1	0	1	0			
Église de la Nativité de la Sainte Vierge	Etreux	Aisne (02)	Hauts-de-France	2019	2	0	2	0	2	0			
Église Saint-Sulpice	Fayet	Aisne (02)	Hauts-de-France	2019	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Quentin	Foreste	Aisne (02)	Hauts-de-France	2019	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Brice	Hauteville	Aisne (02)	Hauts-de-France	2019	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Quentin	Holnon	Aisne (02)	Hauts-de-France	2019	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Denis	Le Nouvion-en-Thierache	Aisne (02)	Hauts-de-France	2019	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Pierre-aux-Liens	Montigny-en-Arrouaise	Aisne (02)	Hauts-de-France	2019	1	0	1	0	1	0			
Église Sainte-Croix	Omissy	Aisne (02)	Hauts-de-France	2019	1	0	1	0	1	0			
Église Sainte-Benoîte	Origny-Sainte-Benoîte	Aisne (02)	Hauts-de-France	2019	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Pierre Saint-Paul	Aubenchaul-au-Bac	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0			
Église Notre-Dame de l'Assomption	Bantouzelle	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Waast	Bazuel	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Martin	Beuvry-la-Forêt	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Nicolas	Cappelle-en-Pévèle	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Martin	Crèvecœur-sur-l'Escaut	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Denis	Hellemmes-Lille	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	2	0	2	0	2	0			
Église Saint-Roch	La Bassée	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0			
Église ND de la Nativité	Linselles	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	0	0			
Mairie	Lomme	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	4	0	4	0	0	0			
Église Saint-Jacques	Marly-Les-Valenciennes	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Nicolas	Montigny-en-Ostrevent	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Rémy	Neuville-Saint-Rémy	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Vaast	Ostricourt	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Léger	Pérenchies	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Léger	Ribécourt-la-Tour	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Nicolas	Rumilly-en-Cambrésis	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Martin	Thun-Saint-Martin	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0			
Église Saint-Chrysole	Verlinghem	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	2	0	2	0	0	0			

Cnap										
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées
Mairie	Villeneuve-d'Ascq	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	2	1	1	0	1	0
Église Saint-Vaast	Wambrechies	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0
Mairie	Nanteuil-Le-Haudouin	Oise (60)	Hauts-de-France	2018	2	0	2	0	2	0
Église Saint-Amé	Annay	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2016	1	0	1	0	1	0
Église Notre-Dame	Chocques	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Germain	Crépy	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2016	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Vaast	Fampoux	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2016	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Martin	Frencq	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2016	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Pierre-ès-Liens	Guînes	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2017	2	1	1	0	1	0
Église Saint-Michel	Haucourt	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2016	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Vaast	Hénin-sur-Cojeul	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2016	1	0	1	0	1	0
Église Sainte-Grimonie	La Capelle-lès-Boulogne	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2016	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Vaast	Laventie	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Léger	Lens	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2017	2	0	2	0	2	0
Église Saint-Amé	Lestrem	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2015	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Pierre	Martinpuich	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2016	1	0	1	0	1	0
Église Sainte-Rictrude	Mazingarbe	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2015	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Vaast	Rivière	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2016	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Maurice	Robecq	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2015	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Vaast	Sailly-sur-la-Lys	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Laurent	Saint-Laurent-Blangy	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2017	2	1	1	0	1	0
Colonne de la grande armée	Wimille	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2017	3	2	1	0	1	0
Église Saint-Pierre	Wimille	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Quentin	Wirwignes	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2015	1	0	1	0	1	0
Assemblée nationale	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2019	734	554	180	2	151	3
Ministère de l'éducation nationale	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2020	325	44	281	1	193	31
Ambassade	Luxembourg		Luxembourg	2021	32	26	6	0	6	0
Mairie	Cabourg	Calvados (14)	Normandie	2021	10	6	4		3	0
Église Saint-Pierre	Colombières	Calvados (14)	Normandie	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Germain	Courseulles-sur-Mer	Calvados (14)	Normandie	2021	1	1	0		0	0
Église Saint-Méen	Le Pré-d'Auge	Calvados (14)	Normandie	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Pierre	Manneville-la-Pipard	Calvados (14)	Normandie	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Jean Baptiste d'Ouilly-le-Basset	Ouilly-le-Pont	Calvados (14)	Normandie	2021	1	1	0	0	0	0

Cnap										
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées
Église Notre-Dame de l'Épinay	Saint-Pierre-en-Auge	Calvados (14)	Normandie	2021	1	1	0	0	0	0
Église Notre-Dame de l'Assomption	Torteval-Quesnay	Calvados (14)	Normandie	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Valdallière	Calvados (14)	Normandie	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Villerville	Calvados (14)	Normandie	2021	1	1	0	0	0	0
Centre hospitalier Pasteur	Cherbourg	Manche (50)	Normandie	2021	1	1	0	0	0	0
Chambre de commerce et d'industrie	Cherbourg	Manche (50)	Normandie	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Cherbourg	Manche (50)	Normandie	2021	24	22	2	0	2	0
Musée Thomas Henry	Cherbourg	Manche (50)	Normandie	2021	8	6	2	0	2	0
Préfecture maritime	Cherbourg	Manche (50)	Normandie	2021	4	1	3	0	2	1
Sous-préfecture	Cherbourg	Manche (50)	Normandie	2021	2	0	2	0	2	0
Mairie	Chantai	Orne (61)	Normandie	2020	2	0	2	0	1	0
Mairie	Domfront-en-Poiraie	Orne (61)	Normandie	2020	9	6	3	0	3	0
Mairie	L'Aigle	Orne (61)	Normandie	2020	3	2	1	0	0	1
Église Notre-Dame-de-l'Assomption	Le Mêle-sur-Sarthe	Orne (61)	Normandie	2020	1	0	1	0	1	0
Abbaye Sainte-Marie	Lonlay-l'Abbaye	Orne (61)	Normandie	2020	2	1	1	0	1	0
Cathédrale Notre-Dame-de-Sées	Sées	Orne (61)	Normandie	2021	2	1	1	0	1	0
Mairie	Sées	Orne (61)	Normandie	2021	13	8	5	0	5	0
Église de la Décollation de Saint Jean Baptiste	Allasac	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Argentat-sur-Dordogne	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2020	11	2	9	0	1	0
Église Saint-Pierre-Saint-Pardoux	Arnac-Pompadour	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2020	2	2	0	0	0	0
Haras national	Arnac-Pompadour	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	2	2	0	0	0	0
Mairie	Beaulieu-sur-Dordogne	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	3	3	0	0	0	0
Église Saint-Pierre-ès-Liens	Beynat	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	2	2	0	0	0	0
Église Saint-Fiacre	Beyssac	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Médard	Beyssenac	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	0	1	0	1	0
Mairie	Bort-Les-Orgues	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	6	3	3	0	3	0
Église Saint Cosme Saint Damien	Chamboulive	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Chapelle des Pénitents	Collonges-la-Rouge	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2020	1	1	0	0	0	0
Église paroissiale	Cornil	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Donezac	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Egletons	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	20	8	12	0	7	0
Église de la Nativité-de-Saint-Jean-Baptiste	Eyburie	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0

Cnap

Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées
Église Saint-Germain	Juillac	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Marcel	Lagraulière	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Eglise paroissiale	Les Angles-sur-Corrèze	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Lubersac	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	3	3	0	0	0	0
Mairie	Masseret	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Église	Meilhards	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Centre d'art contemporain	Meymac	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Meymac	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	3	3	0	0	0	0
Église Sainte-Madeleine	Millevaches	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Lycée des métiers Marcel Barbançays	Neuic d'Ussel	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Neuic d'Ussel	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	9	7	2	0	2	0
Église Saint-Etienne	Saint-Etienne-au-Clos	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Saint-Privat	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Rémy-de-Reims	Saint-Rémy	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Ybard	Saint-Ybard	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	2	1	1	0	1	0
Église Saint-Léger	Ségur-le-Château	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	2	2	0	0	0	0
Église Notre-Dame	Seilhac	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	0	1	0	1	0
Église de la Nativité de la Sainte Vierge	Sexcles	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Martin-Saint-Roch	Sornac	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Paul	Turenne	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Ussel	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	6	4	2	0	2	0
Musée du Pays d'Ussel	Ussel	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Sous-préfecture	Ussel	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	2	0	2	0	2	0
Mairie	Uzerche	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	7	0	7	0	6	0
Mairie	Varetz	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Pierre	Vigeois	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	2	2	0	0	0	0
Église Saint-Laurent	Vignols	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Domme	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2020	4	3	1	0	1	0
Église Saint-Saturnin	Marsac-sur-L'Isle	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2020	2	0	2	0	2	0
Église Saint-Dominique	Monpazier	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2020	2	2	0	0	0	0
Église Saint-Georges	Saint-Georges-de-Montclard	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2020	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Martin	Vitrac	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2020	1	1	0	0	0	0
Mairie	Bellac	Haute-Vienne (87)	Nouvelle-Aquitaine	2019	6	5	1	0	1	0

Cnap										Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés							
Sous-préfecture	Bellac	Haute-Vienne (87)	Nouvelle-Aquitaine	2019	3	1	2	0	0	0	0	0	0
Église Saint-Cloud	Pensol	Haute-Vienne (87)	Nouvelle-Aquitaine	2019	1	0	1	0	1	0	1	0	0
Église Saint-Martin	Accous	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Église Notre-Dame d'Alos-Sibas	Alos-Sibas-Abense	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	0	1	0	1	0	1	0	0
Église Saint-Jean-Baptiste	Arbouet-Sussaute	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	0	1	0	1	0	1	0	0
Église Saint-Etienne	Arthez-de-Béarn	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	0	1	0	1	0	1	0	0
Église Saint-Michel	Artiguelouve	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Mairie	Arzacq-Arraziguet	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2020	1	0	1	0	1	0	1	0	0
Église Saint-Pierre	Behasque-Lapiste	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Mairie	Biarritz	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2020	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Église Saint-Jacques-le-Majeur	Bidache	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2020	6	0	6	0	0	0	5	0	0
Mairie	Cambo-les-Bains	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Église Saint-Etienne	Carresse-Cassaber	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Église de l'Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	Claracq	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Église Saint-Jean-Baptiste	Garlin	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2020	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Église Saint-Michel	Gelos	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Église Notre-Dame de l'Assomption	Jurançon	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	0	1	0	1	0	1	0	0
Église Notre-Dame de l'Assomption	La Bastide-Clairence	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Église Saint-Jean	Labastide-Monréjeau	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2020	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Église	Labeyrie	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2020	1	0	1	0	1	0	1	0	0
Église Saint-Etienne	Lagor	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	2	1	1	0	1	0	1	0	0
Thermes de Laruns	Laruns	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Église Sainte-Catherine	Lasseube	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	0	1	0	1	0	1	0	0

Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées
Église Notre-Dame-de-L'Assomption	Lescar	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2020	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Martin	Loubieng	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Martin	Louvie-Juzon	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Germain-d'Auxerre	Mesplède	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	0	1	0	1	0
Église Saint-Martin	Monassut-Audiracq	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Girons	Monein	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-André	Morlaas	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	2	2	0	0	0	0
Église Saint-Germain-d'Auxerre	Navarrenx	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	5	3	2	0	2	0
Collège Tristan Derême	Oloron-Sainte-Marie	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	2	0	2	0	2	0
Mairie	Oloron-Sainte-Marie	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	17	10	7	0	7	0
Sous-préfecture	Oloron-Sainte-Marie	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2020	2	2	0	0	0	0
Tribunal	Oloron-Sainte-Marie	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Église	Orion	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	0	1	0	1	0
Collège Moncade et Lycée Jeanne d'Arc	Orthez	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Orthez	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	7	3	4	0	4	0
Église Saint-Marie-Madeleine	Osserain-Rivareyte	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	2	2	0	0	0	0
Église Saint-Julien	Ousse	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2020	1	1	0	0	0	0
Mairie	Pontacq	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Église Saint-Laurent	Portet	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	2	2	0	0	0	0
Église de l'Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	Rivehaute	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	0	1	0	1	0
Mairie	Saint-Jean-de-Luz	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2020	2	1	1	0	0	0

Cnap										
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées
Église Notre-Dame de l'Assomption	Saint-Jean-Pied-de-Port	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	0	1	0	1	0
Église Sainte-Marie-Madeleine	Saint-Palais	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	2	2	0	0	0	0
Église Saint-Pierre	Saint-Pierre-d'Irube	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	2	0	2	0	2	0
Mairie	Salies-de-Béarn	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	3	1	2	0	2	0
Église Saint-Jean-Baptiste	Sallespisse	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Église de l'Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	Sault-de-Navailles	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Église Sainte-Marie-Madeleine	Sauvagnon	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	1	0	0	0	0
Mairie	Sauveterre-de-Béarn	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	3	3	0	0	0	0
Église Saint-Jacques-le-Majeur	Uzos	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2021	1	0	1	0	1	0
Église Notre-Dame de France	Londres		Royaume-Uni	2019	10	9	1	0	1	0
Total					1642	929	713	4	558	36

DRASSM								
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Plaintes déposées
Château	Noirmoutier-en-l'Île	Vendée (85)	Pays-de-La-Loire	2020	614	610	4	4

Ministère chargé de l'économie							
Dépositaires	Département	Date de récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Classés	Plantes déposées
Médiateur des entreprises	Paris (75)	2017		8	0	0	0
Agence française anti-corruption	Paris (75)	2019		4	0	0	0
DRF ND des Victoires	Paris (75)	2017		11	0	0	0
DRFP Saint Sulpice	Paris (75)	2017		2	0	0	0
DRFP Banque	Paris (75)	2017		15	1	0	1
Mines ParisTech	Paris (75)	2019		72	0	0	0
Total				111	1	0	1

Ministère chargé des armées

Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolements	Récolés	Localisés
Musée de la guerre 1870	Loigny-la-Bataille	Eure-et-Loir (28)	Centre-Val de Loire	2021	2	2
Musée de la reddition	Reims	Marne (51)	Grand Est	2021	1	1
Mémorial de Verdun	Fleury-devant-Douaumont	Meuse (55)	Grand-Est	2021	12	12
Musée aéronautique et spatial Safran	Réau	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2021	1	1
Mémorial de Caen	Caen	Calvados (14)	Normandie	2021	1	1
Total					17	17

Mobilier national

Dépositaire	Ville	Département	Région / pays	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Ambassade	Abidjan		Côte d'Ivoire	2020	7	7	0	0	0	0
Ambassade	Bamako		Mali	2020	2	2	0	0	0	0
Ambassade	Bujumbura		Burundi	2020	1	1	0	0	0	0
Ambassade	Cotonou		Bénin	2020	1	1	0	0	0	0
Consulat	Chicago		États-Unis	2020	1	1	0	0	0	0
Ambassade	Asuncion		Paraguay	2020	2	2	0	0	0	0
Ambassade	Guatemala City		Guatemala	2020	3	3	0	0	0	0
Musée de la révolution française	Vizille	Isère (38)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	11	11	0	0	0	0
Château de Candé	Monts	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	2021	196	196	0	0	0	0
Consulat	Amsterdam		Pays-Bas	2020	2	2	0	0	0	0
Ambassade	Luxembourg		Luxembourg	2021	32	32	0	0	0	0
Cour de justice de l'Union européenne	Luxembourg		Luxembourg	2021	1	1	0	0	0	0
Cour des comptes européenne	Luxembourg		Luxembourg	2021	1	1	0	0	0	0
Comité France-Amérique	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2020	15	0	15	15	0	0
Fondation des Alliances françaises	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2020	7	7	0	0	0	0
Musée Gustave Moreau	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	2	2	0	0	0	0
Musée Rodin	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	6	0	6	6	0	0
Rectorat	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	57	55	2	0	0	2
Organisation de coopération et de développement économique	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	3	3	0	0	0	0

Mobilier national											
Dépositaire	Ville	Département	Région / pays	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	
Ambassade	Bakou		Azerbaïdjan	2020	1	1	0	0	0	0	
Ambassade	Bichkek		Kirghizstan	2020	1	1	0	0	0	0	
Consulat	Djeddah		Arabie Saoudite	2021	2	1	1	0	1	0	
Ambassade	Dubaï		Émirats Arabes Unis	2020	1	1	0	0	0	0	
Château de la Celle-Saint-Cloud	La Celle Saint-Cloud	Yvelines (78)	Île-de-France	2021	127	109	18	13	5	0	
Total					486	444	42	34	6	2	

Musées nationaux											
Déposant	Dépositaire	Ville	Département	Région	Année	Récolés	Localisés	Recherchés	Classés	Plaintes déposées	Plaintes à déposer
SMF-Compiègne	Ambassade	Le Caire		Afrique	2020	3	3	0	0	0	0
SMF-Louvre	Musée de Brou	Bourgen-Bresse	Ain (01)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	3	3	0	0	0	0
SMF-Orsay	Préfecture	Moulins	Allier (03)	Auvergne-Rhône-Alpes	2007	2	0	2	0	2	0
SMF-Louvre	Musée du château des Ducs de Wurtemberg	Montbéliard	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2018	11	8	3	3	0	0
SMF-Louvre	Église Saint-Nithier	Clairvaux-les-Lacs	Jura (39)	Bourgogne Franche-Comté	2021	5	5	0	0	0	0
SMF-Louvre	Église Saint-Martin	Romenay	Saône-et-Loire (71)	Bourgogne Franche-Comté	2020	2	1	1	0	0	1
SMF-Versailles	École navale	Lanvéoc	Finistère (29)	Bretagne	2021	4	3	1	1	0	0
SMF-Louvre	Groupe historique et archéologique de la région de Mehun-sur-Yèvre	Mehun-sur-Yèvre	Cher (18)	Centre-Val de Loire	2003	1	1	0	0	0	0
SMF-Versailles	Chapelle royale Saint-Louis	Dreux	Eure-et-Loir (28)	Centre-Val de Loire	2021	2	2	0	0	0	0
SMF-Versailles	Mairie	Richelieu	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	2021	1	1	0	0	0	0
SMF-Louvre	Musée municipal	Richelieu	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	2019	3	3	0	0	0	0
SMF-Versailles	Musée municipal	Richelieu	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	2021	7	7	0	0	0	0
SMF-Louvre	Église Saint-Etienne	Château-Renard	Loiret (45)	Centre-Val de Loire	2019	2	2	0	0	0	0
SMF-Louvre	Musée des beaux-arts	Orléans	Loiret (45)	Centre-Val de Loire	2019	78	22	56	54	0	2
SMF-Versailles	Musée des beaux-arts	Orléans	Loiret (45)	Centre-Val de Loire	2021	6	6	0	0	0	0

Musées nationaux											
Déposant	Dépositaire	Ville	Département	Région	Année	Récolés	Localisés	Recherchés	Classés	Plaintes déposées	Plaintes à déposer
SMF-Louvre	Musée historique et archéologique de l'Orléanais	Orléans	Loiret (45)	Centre-Val de Loire	2019	83	2	81	81	0	0
SMF-MNAM	Ambassade	Luxembourg		Europe de l'Ouest	2021	2	2	0	0	0	0
SMF-Rodin	Cour de justice de l'Union européenne	Luxembourg		Europe de l'Ouest	2021	1	1	0	0	0	0
SMF-Louvre	Historisches Museum der Pfalz	Spire		Europe de l'Ouest	2021	5	3	2	2	0	0
SMF-Louvre	Musée de l'Ardenne	Charleville-Mézières	Ardenne (08)	Grand Est	2021	5	5	0	0	0	0
SMF-Versailles	Palais du gouverneur militaire	Strasbourg	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2021	4	4	0	0	0	0
SMF-Orsay	Musée Unterlinden	Colmar	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2011	3	3	0	0	0	0
SMF-Compiègne	Cité de l'automobile	Mulhouse	Haut-Rhin (68)	Grand Est	1993	8	8	0	0	0	0
SMF-Versailles	Théâtre de la sinne	Mulhouse	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2012	10	10	0	0	0	0
SMF-MAD	Musée du papier peint	Rixheim	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2015	62	62	0	0	0	0
SMF-MUCEM	Écomusée d'Alsace	Ungersheim	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2001	93	93	0	0	0	0
SMF-Louvre	Musée d'art et d'histoire	Chaumont	Haute-Marne (52)	Grand Est	2021	4	4	0	0	0	0
SMF-Louvre	Musée du vin de Champagne et d'archéologie régionale	Epernay	Marne (51)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
SMF-Louvre	Église Saint-Rémy	Estermay	Marne (51)	Grand Est	2021	2	2	0	0	0	0
SMF-MCS	Musée des beaux-arts	Reims	Marne (51)	Grand Est	2007	77	57	20	20	0	0
SMF-Louvre	Mairie	Sermaize-les-Bains	Marne (51)	Grand Est	2021	2	2	0	0	0	0
SMF-Louvre	Musée d'art et d'histoire Michel Hachet	Toul	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2021	29	2	27	27	0	0
SMF-Louvre	Musée de la Cour d'or	Metz	Moselle (57)	Grand Est	2021	3	3	0	0	0	0
SMF-Versailles	Palais du gouverneur militaire	Metz	Moselle (57)	Grand Est	2012	2	2	0	0	0	0
SMF-Versailles	Musée historique militaire	Phalsbourg	Moselle (57)	Grand Est	2012	2	2	0	0	0	0
SMF-MNAM	Tribunal judiciaire	Thionville	Moselle (57)	Grand Est	2003	1	1	0	0	0	0
SMF-Louvre	Musée départemental Georges de La Tour	Vic-sur-Seille	Moselle (57)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0
SMF-Louvre	Mairie	Plombières-les-Bains	Vosges (88)	Grand Est	2021	16	16	0	0	0	0
SMF-Louvre	Musée Jean de la Fontaine	Château-Thierry	Aisne (02)	Hauts-de-France	2021	5	5	0	0	0	0
SMF-Louvre	Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Guisse	Aisne (02)	Hauts-de-France	2021	1	0	1	1	0	0

Musées nationaux											
Déposant	Dépositaire	Ville	Département	Région	Année	Récolés	Localisés	Recherchés	Classés	Plaintes déposées	Plaintes à déposer
SMF-Louvre	Musée d'art et d'archéologie	Laon	Aisne (02)	Hauts-de-France	2021	9	8	1	1	0	0
SMF-Louvre	Musée municipal	Soissons	Aisne (02)	Hauts-de-France	2021	81	17	64	63	1	0
SMF-Louvre	Musée de la Thiérache	Vervins	Aisne (02)	Hauts-de-France	2019	1	0	1	1	0	0
SMF-Louvre	Mairie	Armentières	Nord (59)	Hauts-de-France	2021	1	0	1	1	0	0
SMF-Louvre	Dames du Saint-Sacrement de l'adoration perpétuelle	Arras	Nord (59)	Hauts-de-France	2021	3	0	3	0	0	3
SMF-Louvre	Église Saint-Martin	Blaringhem	Nord (59)	Hauts-de-France	2020	2	2	0	0	0	0
SMF-Louvre	Musée de Flandre	Cassel	Nord (59)	Hauts-de-France	2020	4	4	0	0	0	0
SMF-Louvre	Musée des beaux-arts	Dunkerque	Nord (59)	Hauts-de-France	2020	13	12	1	1	0	0
SMF-Louvre	Musée des Augustins	Hazebrouck	Nord (59)	Hauts-de-France	2020	7	7	0	0	0	0
SMF-Louvre	Mairie	La Madeleine	Nord (59)	Hauts-de-France	2020	1	0	1	0	1	0
SMF-Louvre	Hospice Comtesse	Lille	Nord (59)	Hauts-de-France	2021	2	2	0	0	0	0
SMF-Louvre	Palais des beaux-arts	Lille	Nord (59)	Hauts-de-France	2021	105	59	46	46	0	0
SMF-Louvre	Musée Henri Boez	Maubeuge	Nord (59)	Hauts-de-France	2021	3	1	2	2	0	0
SMF-Louvre	Musée des beaux-arts Eugène Leroy	Tourcoing	Nord (59)	Hauts-de-France	2021	35	27	8	4	1	3
SMF-Louvre	Musée des beaux-arts	Valenciennes	Nord (59)	Hauts-de-France	2020	34	28	6	2	0	4
SMF-MAN	Musée des beaux-arts	Valenciennes	Nord (59)	Hauts-de-France	2004	1	1	0	0	0	0
SMF-Louvre	Église Saint-Sébastien d'Annappes	Ville-neuve-d'Ascq	Nord (59)	Hauts-de-France	2021	1	1	0	0	0	0
SMF-Louvre	Église Saint-Omer	Wittes	Nord (59)	Hauts-de-France	2020	2	0	2	2	0	0
SMF-Louvre	Auditorium Rostropovitch	Beauvais	Oise (60)	Hauts-de-France	2021	1	1	0	0	0	0
SMF-Louvre	Église Saint-Antoine	Compiègne	Oise (60)	Hauts-de-France	2020	1	1	0	0	0	0
SMF-Louvre	Église Saint-Jacques	Compiègne	Oise (60)	Hauts-de-France	2020	1	1	0	0	0	0

Musées nationaux

Déposant	Dépositaire	Ville	Département	Région	Année	Récolés	Localisés	Recherchés	Classés	Plaintes déposées	Plaintes à déposer
SMF-Louvre	Musée Vivienel	Compiègne	Oise (60)	Hauts-de-France	2020	14	14	0	0	0	0
SMF-Louvre	Musée du Valois et de l'archerie	Crépy-en-Valois	Oise (60)	Hauts-de-France	2021	2	2	0	0	0	0
SMF-Louvre	Musée du Noyonnais	Noyon	Oise (60)	Hauts-de-France	2021	1	1	0	0	0	0
SMF-Louvre	Musée Jean Calvin	Noyon	Oise (60)	Hauts-de-France	2021	2	2	0	0	0	0
SMF-Louvre	Église Saint-Mellon	Vieux-Moulin	Oise (60)	Hauts-de-France	2020	1	0	1	1	0	0
SMF-Louvre	Musée des beaux-arts	Arras	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2020	74	70	4	0	4	0
SMF-Louvre	Château-musée	Boulogne-sur-Mer	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2020	198	132	66	64	0	2
SMF-Louvre	Église-Saint-Nicolas	Boulogne-sur-Mer	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2021	1	1	0	0	0	0
SMF-Louvre	Musée de l'hôtel Sandelin	Saint-Omer	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2020	10	5	5	5	0	0
SMF-Louvre	Mairie	Albert	Somme (80)	Hauts-de-France	2021	1	0	1	1	0	0
SMF-Louvre	Église Saint-Jean-Baptiste	Allonville	Somme (80)	Hauts-de-France	2020	1	0	1	0	0	1
SMF-Orsay	Musée de Picardie	Amiens	Somme (80)	Hauts-de-France	2020	22	20	2	0	2	0
SMF-Louvre	Église Saint-Jean-Baptiste	Vignacourt	Somme (80)	Hauts-de-France	2021	1	0	1	0	0	1
SMF-Versailles	Domaine national de Saint-Cloud	Saint-Cloud	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2021	9	9	0	0	0	0
SMF-Versailles	Archives nationales	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	5	5	0	0	0	0
SMF-Versailles	Bibliothèque historique de la ville de Paris	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2014	2	2	0	0	0	0
SMF-Orsay	Gouverneur militaire de Paris	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2020	2	1	1	0	0	1
SMF-Orsay	Jardin du Palais-Royal	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2020	1	1	0	0	0	0
SMF-Orsay	Jardins des Tuileries	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2020	12	12	0	0	0	0
SMF-Versailles	Ministère de l'économie	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	1	1	0	0	0	0
SMF-Louvre	Ministère de l'éducation nationale	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	10	3	7	3	4	0
SMF-Louvre	Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2019	7	7	0	0	0	0
Louvre-DAO	Ministère de la Justice	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	2	2	0	0	0	0

Musées nationaux											
Déposant	Dépositaire	Ville	Département	Région	Année	Récolés	Localisés	Recherchés	Classés	Plaintes déposées	Plaintes à déposer
SMF	Ministère des outre-mer	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	14	7	7	5	0	2
SMF-Fontainebleau	Musée d'Orsay	Paris	Paris (75)	Île-de-France	sans date	2331	2331	0	0	0	0
SMF-MQB	Résidence Lucien Paye	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2001	2	2	0	0	0	0
SMF-MNAM	Sénat	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2019	9	7	2	2	0	0
SMF-Versailles	Services du Premier ministre – Hôtel Montalivet	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	1	1	0	0	0	0
SMF-Versailles	Musée Bossuet	Meaux	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2021	12	12	0	0	0	0
SMF-Versailles	Parc du château des Tourelles	Le Plessis-Trévise	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	2021	1	1	0	0	0	0
SMF-Versailles	Musée national de Port-Royal des Champs	Magny-les-Hameaux	Yvelines (78)	Île-de-France	2021	31	31	0	0	0	0
SMF-Versailles	Mairie	Versailles	Yvelines (78)	Île-de-France	2021	14	14	0	0	0	0
SMF-Louvre	Mairie	Argentan	Orne (61)	Normandie	2021	13	0	13	13	0	0
SMF-Louvre	palais de justice	Rouen	Seine-Maritime (76)	Normandie	2021	2	0	2	2	0	0
SMF-Louvre	Préfecture	Rouen	Seine-Maritime (76)	Normandie	2021	1	0	1	1	0	0
SMF-Versailles	Château de Nérac	Nérac	Lot-et-Garonne (47)	Nouvelle-Aquitaine	2021	2	2	0	0	0	0
SMF-Orsay	Place Vincent Hyspa	Narbonne	Aude (11)	Occitanie	2017	1	1	0	0	0	0
SMF-Louvre	Musée languedocien	Montpellier	Hérault (34)	Occitanie	2019	90	87	3	3	0	0
SMF-Louvre	Mairie	Rivesaltes	Pyrénées-Orientales (66)	Occitanie	2021	1	0	1	0	0	1
SMF-Orsay	Musée Toulouse-Lautrec	Albi	Tarn (81)	Occitanie	2020	10	10	0	0	0	0
SMF-Louvre	Musée Goya	Castres	Tarn (81)	Occitanie	2019	40	38	2	0	2	0
SMF-Louvre	Prytanée national militaire	La Flèche	Sarthe (72)	Pays-de-La-Loire	2021	1	1	0	0	0	0
SMF-Versailles	Prytanée national militaire	La Flèche	Sarthe (72)	Pays-de-La-Loire	2021	1	1	0	0	0	0
SMF-MNP	Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	Marseille	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2021	2	2	0	0	0	0
SMF-Louvre	Château-musée de l'Empéri	Salon-de-Provence	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2021	1	1	0	0	0	0
Total						3816	3366	450	412	17	21

Annexe 6 — Plaintes restant à déposer par déposant

Tous les chiffres de ces tableaux ont été arrêtés au 31 décembre 2021.
En grisé : dossiers concernant les résidences présidentielles

Cnap											
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date du récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Mairie	Airaines	Somme (80)	Hauts-de-France	2018	12	3	9	0	7	0	2
Collège et lycée Saint-Paul (ex hôtel du comte Bacciochi)	Ajaccio	Corse-du-Sud (2A)	Corse	2010	2	0	2	0	0	0	2
Conservatoire d'art et d'histoire	Anancy	Haute-Savoie (74)	Auvergne-Rhône-Alpes		2	1	1	0	0	0	1
Mairie	Anzin	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	12	5	7	0	3	1	3
Mairie	Argentat-sur-Dordogne	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2020	11	2	9	0	1	0	8
Mairie	Asnières-sur-Seine	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2014	5	3	2	0	0	0	2
Mairie	Aubervilliers	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	21	4	17	0	14	0	3
Mairie	Aulnay-sous-Bois	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	3	0	3	0	0	0	3
Église Saint-Pierre	Auzers	Cantal (15)	Auvergne-Rhône-Alpes	2010	1	0	1	0	0	0	1
Mairie	Barentin	Seine-Maritime (76)	Normandie		86	63	23	1	11	1	10
Église	Beaucaire	Gard (30)	Occitanie	2009	4	1	3	0	2	0	1
Mairie	Beaulieu-sur-Layon	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2019	7	6	1	0	0	0	1
École communale	Beaumont-sur-Oise	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2015	1	0	1	0	0	0	1
Église Saint-Jacques-le-Majeur	Bidache	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2020	6	0	6	0	5	0	1
Mairie	Boissy-Saint-Léger	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	2013	2	1	1	0	0	0	1
Mairie	Breteuil-sur-Noye	Oise (60)	Hauts-de-France	2018	6	2	4	0	2	0	2
Mairie	Bry-sur-Marne	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	2015	1	0	1	0	0	0	1
Institut national de l'audiovisuel	Bry-sur-Marne	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	2015	2	0	2	0	0	0	1
Mairie	Cabourg	Calvados (14)	Normandie	2021	10	6	4		3	0	1
École des Ponts ParisTech	Champs-sur-Marne	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	23	19	4	0	3	0	1

Cnap											
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date du récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Église	Charleville-Mézières	Ardennes (08)	Grand Est	2011	21	8	13	2	8	0	1
Mairie	Châtillon	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2018	4	2	2	0	1	0	1
Mairie	Choisy-le-Roi	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	2013	8	5	3	0	2	0	1
Musée des Capucins	Coulommiers	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	20	18	2	0	0	0	2
Mairie	Courpalay	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	7	3	4	0	3	0	1
Mairie	Crest	Drôme (26)	Auvergne-Rhône-Alpes	2009	23	15	8	3	4	0	1
Mairie	Crosne	Essonne (91)	Île-de-France	2013	7	0	7	0	5	0	2
Mairie	Cuxac-d'Aude	Aude (11)	Occitanie	2006	1	0	1	0	0	0	1
Écoles	Deuil-la-Barre	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2014	5	2	3	0	0	0	3
Préfecture	Digne-les-Bains	Alpes-de-Haute-Provence (04)	Provence-Alpes-Côte d'Azur		20	11	9	0	3	0	2
Mairie	Eaubonne	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2014	21	2	19	0	17	0	2
Mairie	Egletons	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	20	8	12	0	7	0	5
École départementale d'incendie et de secours	Fleury-Merogis	Essonne (91)	Île-de-France	2013	4	3	1	0	0	0	1
Collège de jeunes filles	Fontainebleau	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	1	0	1	0	0	0	1
Mairie	Fontenay-aux-Roses	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2015	6	1	5	0	4	0	1
Musée des beaux-arts	Grenoble	Isère (38)	Auvergne-Rhône-Alpes	2008	368	344	24	3	19	1	1
Rectorat	Grenoble	Isère (38)	Auvergne-Rhône-Alpes	2008	6	1	5	0	4	0	1
Mairie	Habloville	Orne (61)	Normandie	2019	1	0	1	0	0	0	1
Association les Tournelles	Hautefeuille	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	11	1	10	0	0	0	10
Mairie	Juvisy-sur-Orge	Essonne (91)	Île-de-France	2013	3	1	2	0	0	0	2
Mairie	Lamalou-les-Bains	Hérault (34)	Occitanie	2006	6	3	3	0	1	0	1
Institut Marcel Rivière	Le Mesnil Saint-Denis	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	28	12	16	0	9	0	7
Mairie	Le Pré-Saint-Gervais	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	13	7	6	0	5	0	1
Mairie, Église Saint-Louis	Le Raincy	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	3	0	3	0	2	0	1
Mairie	Les Rosiers-sur-Loire	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2019	4	0	4	0	0	0	4
Mairie	Les Sables d'Olonne	Vendée (85)	Pays-de-La-Loire	2005	8	2	6	0	4	0	1

Cnap

Dépositaire	Ville	Département	Région	Date du récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Artothèque universitaire	Lieusaint	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2015	101	33	68	0	0	0	68
Musée de la compagnie des Indes	Lorient	Morbihan (56)	Bretagne		17	7	10	0	9	0	1
Mairie	Mantes-la-Jolie	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	22	3	19	0	18	0	1
Mairie	Marennes	Charente-Maritime (17)	Nouvelle-Aquitaine	2017	6	4	2	0	1	0	1
Faculté de médecine	Marseille	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	1	0	1	0	0	0	1
Musée des beaux-arts (Palais Longchamp)	Marseille	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	125	112	13	2	9	0	2
Musée Cantini	Marseille	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	152	140	12	1	9	0	2
Préfecture de police	Marseille	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	9	1	8	0	4	0	2
Mairie	Marvejols	Lozère (48)	Occitanie	2018	6	4	2	0	1	0	1
Mairie	Mazamet	Tarn (81)	Occitanie	2002	3	1	2	0	0	0	2
Tribunal de commerce	Meaux	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2014	4	1	3	0	2	0	1
Musée Bossuet	Meaux	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	9	5	4	1	1	0	2
Sous-préfecture	Meaux	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	15	10	5	0	2	0	1
Mairie	Meaux	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2014	12	5	7	0	4	0	3
Préfecture	Melun	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	38	15	23	1	17	0	3
Église	Menecy	Essonne (91)	Île-de-France	2013	1	0	1	0	0	0	1
Musée des beaux-arts	Mirande	Gers (32)	Occitanie	2001	22	19	3	0	2	0	1
Mairie	Montbéliard	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2010	11	8	3	1	1	0	1
Mairie	Montereau-Fault-Yonne	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2012	4	2	2	0	0	0	1
Mairie	Montguyon	Charente-Maritime (17)	Nouvelle-Aquitaine	2017	3	2	1	0	0	0	1
Lycée Victor Bérard	Morez	Jura (39)	Bourgogne Franche-Comté	2010	3	0	3	0	0	0	3
Musée des beaux-arts	Mulhouse	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2003	55	29	26	1	12	0	13
Mairie	Narbonne	Aude (11)	Occitanie	2005	8	5	3	1	1	0	1
Centre médical et pédagogique pour adolescents	Neufmoutiers-en-Brie	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2012	4	0	4	0	0	0	4
Mairie	Neuilly-Plaisance	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	3	1	2	0	1	0	1
Consulat	New York	Dordogne (24)	États-Unis	2017	29	24	5	1	1	2	1
Mairie	Nontron	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2019	8	4	4		1		3

Cnap											
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date du récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Église Saint-Germain	Ollezy	Aisne (02)	Hauts-de-France	2019	1	0	1	0	0	0	1
Économat des armées	Pantin	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2014	3	2	1	0	0	0	1
Ministère chargé des affaires étrangères	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2001	316	144	172	12	143	16	1
Conseil économique	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2016	54	50	4	1	2	0	1
Ministère des outre-mer	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2010	160	29	131	2	118	1	10
Présidence de la République	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2012	302	180	122	29	75	7	11
Assemblée nationale	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2019	734	554	180	2	151	3	24
Ministère de l'éducation nationale	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2020	325	44	281	3	192	31	55
Ministère des armées	Paris	Paris (75)	Île-de-France		1450	691	662	0	626	0	70
Musée Hyacinthe Rigaud	Perpignan	Pyrénées-Orientales (66)	Occitanie	2016	27	22	5	0	3	1	1
Sous-préfecture	Pontoise	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2015	5	1	4	0	2	0	1
Musée Tavet-Delacour	Pontoise	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2015	16	11	5	0	3	0	2
Mairie	Pont-Saint-Vincent	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2018	3	1	2	0	1	0	1
Mairie	Provins	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2012	8	4	4	0	2	0	2
Église Saint-Pierre	Putanges-le-Lac	Orne (61)	Normandie	2019	1	0	1	0	0	0	1
Bergerie nationale	Rambouillet	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	1	0	1	0	0	0	1
Mairie	Rambouillet	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	8	3	5	0	3	0	1
Sous-préfecture	Rambouillet	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	20	10	10	0	7	0	1
Musée des beaux-arts	Reims	Marne (51)	Grand Est	2011	113	98	15	2	12	0	1
Mairie	Ris-Orangis	Essonne (91)	Île-de-France	2013	4	3	1	0	0	0	1
Mairie	Royère de Vassivière	Creuse (23)	Nouvelle-Aquitaine	2018	4	0	4	0	3		1
Mairie	Sablé-sur-Sarthe	Sarthe (72)	Pays-de-La-Loire	2018	26	10	16	0	10	0	6
Mairie	Saint-Aubin-Lès-Elbeuf	Seine-Maritime (76)	Normandie	1998	12	8	4	0	0	3	1
Musée d'art et d'histoire	Saint-Denis	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	18	12	6	1	0	0	5
Mairie	Saint-Dizier	Haute-Marne (52)	Grand Est	2011	5	4	1	0	0	0	1
Mairie	Saint-Germain-en-Laye	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	17	7	10	1	5	0	2
Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle Jacques Fichoux	Saint-Gobain	Aisne (02)	Hauts-de-France	2018	6	0	6	0	3	0	3

Dépositaire	Ville	Département	Région	Date du récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Église	Saint-Just	Hérault (34)	Occitanie	2010	3	0	3	1	1	0	1
Mairie	Saint-Martin-Boulogne	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2017	5	0	5	0	3	0	2
Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	Saint-Quentin-en-Yvelines	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	1	0	1	0	0	0	1
Mairie	Sannois	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2014	3	0	3	0	1	0	2
Mairie	Saumur	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2005	7	4	3	0	2	0	1
Sous-préfecture	Segré-en-Anjou-Bleu	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2019	5	1	4	0	2	0	1
Mairie	Sélestat	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2004	64	48	16	9	0	0	7
Mairie , Église Notre-Dame	Soisy-sur-Seine	Essonne (91)	Île-de-France	2013	4	3	1	0	0	0	1
Région militaire de Taverny	Taverny	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2011	4	0	4	0	1	0	3
Mairie	Toulon	Var (83)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	14	8	6	0	4	0	2
Musée d'art	Toulon	Var (83)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	80	54	26	1	22	0	3
Mairie	Tourcoing	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	5	4	1	0	0	0	1
Mairie	Troyes	Aube (10)	Grand Est	2011	50	35	15	2	8	2	2
Mairie	Uzerche	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	7	0	7	0	6	0	1
Musée d'art et d'archéologie	Valence	Drôme (26)	Auvergne-Rhône-Alpes	2009	155	132	23	0	22	0	1
Mairie	Vals-les-Bains	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2014	3	2	1	0	0	0	1
Église Saint-Jean-Baptiste	Vélizy-Villacoublay	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	1	0	1	0	0	0	1
Église Sainte-Bernadette	Versailles	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	3	2	1	0	0	0	1
Cour d'appel	Versailles	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	16	12	4	2	1	0	1
Lycée Jules Ferry	Versailles	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	1	0	1	0	0	0	1
École nationale supérieure du paysage	Versailles	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	4	1	3	0	1	0	2
Mairie	Vesoul	Haute-Saône (70)	Bourgogne Franche-Comté	2010	3	2	1	0	0	0	1
Musée Georges Garret	Vesoul	Haute-Saône (70)	Bourgogne Franche-Comté	2010	29	23	6	0	3	0	3
Mairie	Veyrier-du-Lac	Haute-Savoie (74)	Auvergne-Rhône-Alpes	2015	7	5	2	0	1	0	1
Église Notre-Dame de l'Assomption	Voulton	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	3	1	2	0	1	0	1

Cnap											
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date du récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Mairie	Wassy	Haute-Marne (52)	Grand Est	2011	17	13	4	0	0	0	1
Val-de-Grâce	Paris	Paris (75)	Île-de-France	1998	60	30	30	3	24	0	3
Cour d'appel	Paris	Paris (75)	Île-de-France	1997	53	37	16	3	7	0	6

Mobilier national											
Dépositaire	Ville	Date récolement	Récolés	Localisés	Non localisés	Retrouvés	Classement	Suites restant à déterminer	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	Suites
14 rue de l'Élysée	Paris	2017	392	359	11	3	5	2	0	1	2
2 rue de l'Élysée	Paris	2017	373	315	16	2	5	7	0	2	7
Alma	Paris	2017	699	575	105	4	71	12	1	17	12
Hôtel de Brienne + Val de Grâce	Paris	2004	1891	1454	437	5	426	0	0	6	0
Hôtel de la marine	Paris	2015	285	152	133	0	132	0	0	1	0
Marigny	Paris	2017	805	787	6	0	1	2	0	3	2
Ministère de l'agriculture	Paris	2017	122	92	30	3	21		4	2	0
Ministère de la justice	Paris	2020	194	163	31	0	0	26	4	1	26
Ministère des outre-mer	Paris	2010	178	154	24	1	16	0	6	1	0
Ministère du travail	Paris	2020	122	110	12	0	2	7	1	2	7
Palais de l'Élysée	Paris	2017	2 548	2 030	234	13	65	125	0	31	125
Rectorat	Paris	2021	57	55	2	0	0	0	0	2	0

Manufacture de Sèvres									
Dépositaire	Ville	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	Suites restant à déterminer
Ambassade	Mexico	2014	1 115	682	433	425	0	8	0
Conseil constitutionnel	Paris	2016	368	185	183	181	0	2	0
Ministère chargé des affaires étrangères	Paris	2011	14 112	3548	10 564	0	2	2	10560

Ministère des armées								
Dépositaire	Ville	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes restant à déposer
École du génie	Angers (49)	2016	124	86	38	0	35	3
Centre de doctrine et d'enseignement du commandement	Paris (75)	2015	37	23	14	1	11	2
École de guerre	Paris (75)	2012	26	18	8	3	2	3
Val-de-Grâce – musée	Paris (75)	2016	110	84	26	3	18	5

Musées nationaux													
Déposant	Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Suites restant à déterminer	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Musée de la céramique à Sèvres	Musée Valéry-Larbaud	Vichy	Allier (03)	Auvergne-Rhône-Alpes	1998	88	1	87	7	0	0	0	80
SMF	Musée Gadagne	Lyon	Rhône (69)	Auvergne-Rhône-Alpes	2011	1244	1021	223	0	220	0	0	3
SMF	Musée des beaux-arts	Beaune	Côte-d'Or (21)	Bourgogne Franche-Comté	2018	97	95	2	0	0	0	0	2
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts	Dijon	Côte-d'Or (21)	Bourgogne Franche-Comté	2000	504	346	158	0	27	130	0	1
SMF	Musée d'art et d'histoire Beurnier-Rossel	Montbéliard	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2018	2	1	1	0	0	0	0	1
SMF	Musée Georges Garret	Vesoul	Haute-Saône (70)	Bourgogne Franche-Comté	2018	16	15	1	0	0	0	0	1
Musée du Louvre	Église Saint-Martin	Romenay	Saône-et-Loire (71)	Bourgogne Franche-Comté	2020	2	1	1	0	0	0	0	1
SMF	Caisse de crédit agricole	Belfort	Territoire de Belfort (90)	Bourgogne Franche-Comté	2015	2	0	2	0	1	0	0	1
SMF	Musée des beaux-arts	Rennes	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2012	888	753	135	0	133	0	0	2
SMF	Musée de la compagnie des Indes	Lorient	Morbihan (56)	Bretagne	1999	197	150	47	3	39	0	0	5
Musée de Cluny	Château de Châteaudun	Châteaudun	Eure-et-Loir (28)	Centre-Val de Loire	2012	19	11	8	0	7	0	0	1
Musée du Louvre	Musée	Châteaudun	Eure-et-Loir (28)	Centre-Val de Loire	1999	45	38	7	0	4	0	1	2
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts	Orléans	Loiret (45)	Centre-Val de Loire	2019	78	22	56	0	54	0	0	2
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts	Blois	Loir-et-Cher (41)	Centre-Val de Loire	2019	84	77	7	0	0	0	0	7
SMF	Musée de la Corse	Corte	Haute-Corse (2B)	Corse	2016	2855	2775	80	0	79	0	0	1
SMF	Mairie	Illkirch-Graffenstaden	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2011	1	0	1	0	0	0	0	1
Musée du Louvre	Musée d'art et d'histoire	Langres	Haute-Marne (52)	Grand Est	2021	10	8	2	0	0	0	0	2
SMF	Préfecture	Chaumont	Haute-Marne (52)	Grand Est	2017	1	0	1	0	0	0	0	1

Musées nationaux													
Déposant	Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Suites restant à déterminer	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Musée du Louvre SMF	Musée de la Chartreuse	Douai	Nord (59)	Hauts-de-France	2020	46	12	34	0	27	0	0	7
	Caserne Vandamme	Lille	Nord (59)	Hauts-de-France	2010	1	0	1	0	0	0	0	1
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts Eugène Leroy	Tourcoing	Nord (59)	Hauts-de-France	2021	34	26	8	0	4	0	1	3
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts	Valenciennes	Nord (59)	Hauts-de-France	2020	119	113	6	0	2	0	0	4
Musée des arts décoratifs	Musée de la voiture et du tourisme	Compiègne	Oise (60)	Hauts-de-France	2000	100	73	27	0	2	v	0	25
Musée du Louvre	Musée du château de Compiègne	Compiègne	Oise (60)	Hauts-de-France	2014	267	254	13	0	12	0	0	1
Château de Versailles	Musée du château de Compiègne	Compiègne	Oise (60)	Hauts-de-France	2011	59	58	1	0	0	0	0	1
Musée du Louvre	Congrégation des Dames du Saint-Sacrement de l'Adoration perpétuelle	Arras	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2021	3	0	3	0	0	0	0	3
Musée du Louvre	Mairie	Saint-Omer	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2020	1	0	1	0	0	0	0	1
Musée du Louvre	Eglise Saint-Jean-Baptiste	Vignacourt	Somme (80)	Hauts-de-France	2021	1	0	1	0		0	0	1
Musée du Louvre	Gouverneur militaire de Paris		Paris (75)	Île-de-France	1997	6	3	3	0	0	0	0	3
Musée d'Orsay	Gouverneur militaire de Paris		Paris (75)	Île-de-France	2020	2	1	1	0	0	0	0	1
Musée du Louvre	Musée du quai Branly – Jacques Chirac		Paris (75)	Île-de-France	2014	138	134	4	0	1	0	0	3
Musée national d'art moderne	Musée du quai Branly – Jacques Chirac		Paris (75)	Île-de-France	2019	3	1	2	0	0	0	0	2
Musée du Louvre	Musée Guimet		Paris (75)	Île-de-France	2013	171	158	13	0	8	0	0	5
Musée du Louvre	Musée national de la marine		Paris (75)	Île-de-France	1997	974	885	89	3	19	0	63	4
SMF-MQB	Musée national de l'histoire de l'immigration		Paris (75)	Île-de-France	2011	19	17	2	0	0	0	0	2
Musée d'Orsay	Musée Rodin		Paris (75)	Île-de-France	2008	43	39	4	1	0		0	3

Musées nationaux

Déposant	Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Suites restant à déterminer	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Musée national d'art moderne	Sorbonne Université		Paris (75)	Île-de-France	2019	1	0	1	0	1		0	1
Musée du Louvre	Musée des châteaux de Versailles et de Trianon	Versailles	Yvelines (78)	Île-de-France	2015	1000	976	24	0	22	1	0	1
Musée du Louvre	Musée Louis-Philippe	Eu	Seine-Maritime (76)	Normandie	2017	26	24	2	0	1	0	0	1
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts	Rouen	Seine-Maritime (76)	Normandie	1997	24	18	6	0	5	0	0	1
SMF	Musée départemental d'Aubusson	Aubusson	Creuse (23)	Nouvelle-Aquitaine	2014	7	5	2	0	1	0	0	1
SMF	Musée de préhistoire des Eyzies-de-Tayac	Les Eyzies	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2014	220	211	9	0	7	0	0	2
SMF	Université Michel de Montaigne (Bordeaux III)	Pessac	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2000	5	1	4	0	3	0	0	1
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts	Carcassonne	Aude (11)	Occitanie	2019	15	14	1	0	0	0	0	1
Musée du Louvre	Musée Léon Alègre	Bagnols-sur-Cèze	Gard (30)	Occitanie	2018	31	13	18	0	8	0	0	10
Musée national d'art moderne	Musée Léon Alègre	Bagnols-sur-Cèze	Gard (30)	Occitanie	2007	93	90	3	0	0	0	1	2
SMF	Mairie	Montblanc	Hérault (34)	Occitanie	2017	2	1	1	0	0	0	0	1
Musée du Louvre	Mairie	Rivesaltes	Pyrénées-Orientales (66)	Occitanie	2021	1	0	1	0	0	0	0	1
SMF	Mairie	Pont château	Loire-Atlantique (44)	Pays-de-La-Loire	2013	2	0	2	0	0	0	0	2
SMF	École du génie	Angers	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	1999	8	0	8	0	1	0	0	7
SMF	Musée des arts décoratifs	Saumur	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2005	24	22	2	0	1	0	0	1
Musée du Louvre	Hôtel du commandant du 15 ^e corps d'armée	Marseille	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2004	2	0	2	0	1	0	0	1
Musée du Louvre	Ambassade	Londres		Royaume-Uni	2005	18	14	4	0	0	0	2	2
Château de Versailles	Îlot Saint-Germain	Paris	Paris (75)	Île-de-France	1997	2	0	2	0	0	0	0	2

Cnap

Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Suites restant à déterminer
Église Saint-Quentin	Pont-à-Marcq	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	0	1
Église Saint-Martin	Abancourt	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	0	1
Centre hospitalier	Cambrai	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	0	1
Lycée Faidherbe	Lille	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	0	1
Conseil d'analyse économique	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2015	4	3	1	0	0	1
Organisation internationale du travail		Paris (75)	Île-de-France	2015	2	1	1	0	0	1
Service d'information du gouvernement	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2015	11	10	1	0	0	1
Secrétariat général du gouvernement, 32 rue de Babylone	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2015	7	6	1	0	0	1
Secrétariat général du gouvernement, 57 rue de Varenne	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2015	83	25	58	1	0	11
Secrétariat général de la défense nationale et de la sécurité nationale	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2017	50	47	3	0	0	3
Conseil CIRA	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2015	2	0	2	0	0	2
Ministère de l'information	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2015	3	0	3	0	0	3
Lycée Florent Schmitt	Saint-Cloud	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2000	1	0	1	0	0	1
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes La Mèche d'Argent	Coucy-le-Château-Auffrique	Aisne (02)	Hauts-de-France	2020	1	0	1	0	0	1
Mairie	Longny-les-Villages	Orne (61)	Normandie	2019	1	0	1	1		1
École nationale supérieure des arts et industries textiles	Roubaix	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	26	15	11	0	9	2
Mairie	Calais	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2018	10	7	3	0	1	2
Château-musée	Boulogne-sur-Mer	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	1997	36	18	18	2	14	2
Mairie	Maubeuge	Nord (59)	Hauts-de-France	2018	12	8	4	1	1	2
Mairie	Pamiers	Ariège (09)	Occitanie		19	11	8	1	6	2
Cité internationale universitaire		Paris (75)	Île-de-France	2000	3	1	2	0	0	2
Direction centrale du service de santé des armées	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2003	2	0	2	0	0	2
Observatoire de Paris		Paris (75)	Île-de-France	2017	26	24	2	0	0	2
Lycée Louis Pasteur	Neuilly-sur-Seine	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2000	2	0	2	0	0	2
Église Notre-Dame	La Faloise	Somme (80)	Hauts-de-France	2018	2	0	2	0	0	2
Musée Vivienel	Compiègne	Oise (60)	Hauts-de-France	1998	9	7	2	0	0	2

Cnap										
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Suites restant à déterminer
Mairie	Boulogne-sur-Mer	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2019	11	8	3	0	0	3
Société nationale des chemins de fer français	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2001	3	0	3	0	0	3
Mairie	Batz-sur-Mer	Loire-Atlantique (44)	Pays-de-La-Loire		6	3	3	0	0	3
Musée Lécuyer	Saint-Quentin	Aisne (02)	Hauts-de-France	1999	42	10	32	3	25	4
Collège Charlemagne		Paris (75)	Île-de-France	2000	6	2	4	0	0	4
Institut national de la propriété industrielle		Paris (75)	Île-de-France	2005	9	5	4	0	0	4
Mairie	Saint-Omer	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	1997	17	2	15	4	6	5
Musée Denys Puech	Rodez	Aveyron (12)	Occitanie	2003	140	121	19	4	10	5
Mairie	Roubaix	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	18	13	5	0	0	5
Ambassade	Port-of-Spain		Trinité-et-Tobago	2009	21	16	5	0	0	5
Préfecture	Lille	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	33	20	13	1	6	6
Ministère de la justice	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2010	215	160	55	2	39	4
Musée Granet	Aix-en-Provence	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2007	110	104	6	0	0	6
Société des gens de lettres		Paris (75)	Île-de-France	2007	19	8	11	0	0	7
Ambassade	Tunis		Tunisie		0	0	0	0	0	7
Mairie	Le Havre	Seine-Maritime (76)	Normandie	1998	19	11	8	0	0	8
Mines ParisTech		Paris (75)	Île-de-France	2005	9	1	8	0	0	8
Communauté urbaine	Lille	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	35	20	15	0	6	9
Musée des beaux-arts	Valenciennes	Nord (59)	Hauts-de-France	1997	82	47	35	0	26	9
Musée des beaux-arts	Calais	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2010	75	38	37	1	27	9
Business France		Paris (75)	Île-de-France	2005	11	2	9	0	0	9
Présidence de la République	Conakry		Guinée	2002	3	0	0	0	0	3
Gouvernement de la Guinée française			Guinée	2002	9	0	9	0	6	9
Mairie	Dunkerque	Nord (59)	Hauts-de-France	2018	34	4	30	0	20	10
Commandement des forces armées terrestres	Lille	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	15	3	12	0	0	12
Musée des beaux-arts	Arras	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2019	54	19	35	1	19	15
Direction nationale recrutement et formation professionnelle des douanes	Neuilly-sur-Seine	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	1999	23	5	18	0	0	18
Résidence universitaire Jean Zay	Antony	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2012	22	0	22	0	0	22
Préfecture	Versailles	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	62	13	49	5	0	44
Ministère de l'équipement	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2001	153	58	95	4	0	88

Cnap										
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Suites restant à déterminer
Direction générale de l'aviation civile	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2001	7	2	5	0	0	5
Musée de l'armée		Paris (75)	Île-de-France		190	0	19015	0	0	190
École nationale supérieure des beaux-arts		Paris (75)	Île-de-France	2017	5248	4992	256	0	0	256

DRASSM								
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Suites restant à déterminer
Musée archéologique René Beaucaire	Istres	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2019	27	21	6	6
Centre archéologique du Var	Toulon	Var (83)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2019	18	17	1	1
Chez un particulier		Var (83)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2020	2		2	2

Ministère de l'économie						
Dépositaire	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Suites restant à déterminer
Direction interrégionale des douanes	Paris (75)	Île-de-France	2016	10	9	1
Monnaie de Paris	Paris (75)	Île-de-France	2011	221	217	4

Ministère des armées								
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Suites restant à déterminer
Musée Saint-Rémi	Reims	Marne (51)	Grand Est	2021	1	0	1	1
Musée du fort de la Pompelle	Reims	Marne (51)	Grand Est	2021	15	14	1	1
État-major de la gendarmerie	Maisons-Alfort	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	2012	3	2	1	1
Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises – service de déminage	Marly-le-Roi	Yvelines (78)	Île-de-France	2017	341	337	4	4
Gouverneur militaire de Paris	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2010	46	27	19	17
Musée du quai Branly – Jacques Chirac	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2014	609	461	148	148

Mobilier national										
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Suites restant à déterminer
Souzy-la-Briche	Souzy-la-Briche	Essonne (91)	Île-de-France	2007	5	0	5	0	0	5
14 rue de l'Elysée	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2017	392	359	11	3	5	2
22 rue de l'Elysée	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2012	19	17	2	0	0	2
2 rue de l'Elysée	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2017	373	315	16	2	5	7
3 rue de Valois	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2018	572	484	88	0	7	80

4 rue de l'Élysée	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2017	66	49	17	0	16	0	1
Alma	Paris			2017	699	575	105	4	71	0	12
École normale supérieure		Paris (75)	Île-de-France	2008	52	50	2	0	0	0	2
Marigny	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2017	805	787	6	0	1	0	2
Ministère de l'écologie, Ministère des transports	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	547	482	65	0	40	0	19
Ministère de l'éducation nationale	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2020	239	114	125	3	114	0	2
Ministère de la justice	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2020	194	163	31	0	0	0	26
Ministère du travail	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2020	122	110	12	0	2	3	7
Monnaie de Paris		Paris (75)	Île-de-France	2011	110	108	2	1	0	0	1
Musée des arts décoratifs		Paris (75)	Île-de-France	2010	245	238	7	4	0	0	3
Musée de l'armée		Paris (75)	Île-de-France	1998	65	58	7	1	2	0	4
Palais de l'Élysée	Paris			2017	2548	2030	234	13	65	0	125
UNESCO		Paris (75)	Île-de-France	2006	35	33	2	0	0	0	2
Fort de Brégançon	Brégançon	Var (83)	PACA	2017	386	375	8	0	5	0	3
Marly-le-Roi	Marly-le-Roi	Yvelines (78)	Île-de-France	2007	31	2	29	0	0	0	29
Château de Rambouillet	Rambouillet	Yvelines (78)	Île-de-France	2007	87	9	78	4	0	0	74
Pavillon de la Lanterne	Versailles	Yvelines (78)	Île-de-France	2017	175	170	4	0	0	0	4
Trianon Suites	Versailles	Yvelines (78)	Île-de-France	2008	2	0	2	0	0	0	2
Trianon-sous-bois	Versailles	Yvelines (78)	Île-de-France	2008	29	7	22	0	0	0	22

Manufacture de Sèvres											
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Suites restant à déterminer	
Musée Valéry-Larbaud	Vichy	Allier (03)	Auvergne-Rhône-Alpes	2011	71	0	71	0	0	0	71
Musée	Bourbon-Lancy	Saône-et-Loire (71)	Bourgogne Franche-Comté	2017	136	117	19	0	0	0	19
Ambassade	Abou Dhabi		Emirats Arabes Unis	2017	288	18	270	0	0	0	270
Ambassade	Addis-Abeba		Ethiopie	2019	986	331	655	0	0	0	655
Musée des arts décoratifs		Paris (75)	Île-de-France	2011	554	390	164	0	139	0	25
Conseil d'État	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2016	1060	6	1054	0	0	0	1054
Assemblée nationale	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2019	5508	2060	3453	5	0	0	3448
Ministère chargé des affaires étrangères	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2011	14112	3548	10564	0	0	0	10560
Présidence de la République	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2014	71351	13428	57923	0	564	0	55900
Maison franco-japonaise	Tokyo		Japon	2018	341	155	186	0	0	0	186
Ambassade	Tokyo		Japon	2018	2117	691	1426	0	0	0	1426

Manufacture de Sèvres										
Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Suites restant à déterminer
Rectorat	Toulouse	Haute-Garonne (31)	Occitanie	2018	7	1	6	0	0	6
Musée	Tarbes	Hautes-Pyrénées (65)	Occitanie	2018	47	42	5	0	0	5
Ambassade	Islamabad		Pakistan		1	0	1	0	0	1
Ambassade	Moscou		Russie	2016	3544	557	2951	0	0	2951

Musées nationaux											
Déposant	Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Suites restant à déterminer
SMF	Musée de la chaussure	Romans-sur-Isère	Drôme (26)	Auvergne-Rhône-Alpes	2000	471	470	1	0	0	1
Musée d'Orsay	Mairie	Issoire	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2014	1	0	1	0	0	1
Musée d'Orsay	Musée des beaux-arts	Lyon	Rhône (69)	Auvergne-Rhône-Alpes	2019	39	38	1	0	0	1
Musée Guimet	Musée des Confluences	Lyon	Rhône (69)	Auvergne-Rhône-Alpes	2016	1320	1271	49	0	0	49
Musée d'archéologie nationale	Musée des Confluences	Lyon	Rhône (69)	Auvergne-Rhône-Alpes	2005	51	45	6	0	0	6
Musée du Louvre	Musée des Confluences	Lyon	Rhône (69)	Auvergne-Rhône-Alpes	2011	773	622	151	0	0	151
Château de Versailles	Ambassade	Bruxelles		Belgique	2003	3	0	3	0	0	3
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts	Dijon	Côte-d'Or (21)	Bourgogne Franche-Comté	2000	504	346	158	0	27	130
MuCEM	Musée comtois	Besançon	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2019	939	402	537	0	505	32
Musée du Louvre	Église Saint-Siméon	Menou	Nièvre (58)	Bourgogne Franche-Comté	2019	1	0	1	0	0	1
SMF	Musée des Ursulines	Mâcon	Saône-et-Loire (71)	Bourgogne Franche-Comté	2018	124	93	31	0	29	2
SMF	Musée	Issoudun	Indre (36)	Centre-Val de Loire	2019	12	8	4	0	3	1
Musée du Louvre	Château d'Azay-le-Rideau	Azay-le-Rideau	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	1998	16	7	9	0	5	4
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts	Tours	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	2000	84	73	11	0	6	1
SMF	Château de Chambord	Chambord	Loir-et-Cher (41)	Centre-Val de Loire	2002	24	22	2	0	0	2
Musée du Louvre	Musée Fesch	Ajaccio	Corse-du-Sud (2A)	Corse	2019	17	11	6	0	3	3

Musées nationaux											
Déposant	Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Suites restant à déterminer
MUCEM	Musée de Bastia	Bastia	Haute-Corse (2B)	Corse	2015	63	51	12	0	0	12
SMF	Oriental institute	Chicago		États-Unis	2009	198	0	198	0	0	198
SMF	Musée Saint-Loup	Troyes	Aube (10)	Grand Est	2014	2050	1982	68	1	0	67
Château de Compiègne	Palais du Tau	Reims	Marne (51)	Grand Est	2019	235	228	7	0	0	7
Musée d'Orsay	Musée de la cour d'or	Metz	Moselle (57)	Grand Est	2011	13	12	1	0	0	1
SMF	Mairie	Remiremont	Vosges (88)	Grand Est		1	0	1	0	0	1
Musée d'Orsay	Ambassade	Athènes		Grèce	2004	2	0	2	0	0	2
Musée du Louvre	Sous-préfecture	Saint-Quentin	Aisne (02)	Hauts-de-France	1997	8	5	3	0	0	3
SMF	Université de Lille	Villeneuve-d'Ascq	Nord (59)	Hauts-de-France	1984	386	96	290	0	0	290
Musée du Louvre	Hôtel Dieu	Beauvais	Oise (60)	Hauts-de-France	2021	1	0	1	0	0	1
Musée du Louvre	Musée départemental de l'Oise	Beauvais	Oise (60)	Hauts-de-France	2021	115	10	105	0	103	2
Blérancourt	Musée du Valois et de l'archerie	Crépy-en-Valois	Oise (60)	Hauts-de-France	2013	226	165	61	0	0	61
Musée de la céramique à Sèvres	Musée des beaux-arts	Arras	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	1997	28	1	27	0	0	27
Musée d'Orsay	Musée des beaux-arts	Arras	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2009	24	23	1	0	0	1
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts	Calais	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	1997	135	42	93	0	43	50
SMF	Église Saint-Thérèse	Boulogne-Billancourt	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2007	4	0	4	0	0	4
SMF	Musée des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau	Rueil-Malmaison	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2015	377	350	27	0	0	27
Musée de la céramique à Sèvres	Mairie	Sèvres	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2008	11	7	4	0	0	4
Musée Dubouché	Musée de la céramique	Sèvres	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2014	18	13	5	0	4	1
Musée d'Ecouen	Musée de la céramique	Sèvres	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2018	37	34	3	0	0	3
Musée des arts décoratifs	Musée de la céramique	Sèvres	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2002	18	13	5	0	4	1
Musée du Louvre	Bibliothèque Mazarine		Paris (75)	Île-de-France	2000	6	5	1	0	0	1
Musée de Cluny	École Bouille	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2011	65	10	55	0	0	55

Musées nationaux											
Déposant	Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Suites restant à déterminer
Musée de Cluny	École nationale supérieure des beaux-arts		Paris (75)	Île-de-France	2009	3	0	3	0	0	3
Musée du Louvre	École nationale supérieure des beaux-arts		Paris (75)	Île-de-France	1999	64	57	7	0	0	7
Musée du Louvre	Ancienne Faculté de médecine		Paris (75)	Île-de-France	2000	1	0	1	0	0	1
Musée du Louvre	Fondation des artistes		Paris (75)	Île-de-France	2011	271	265	6			6
Musée du Louvre	Institut d'art et d'archéologie		Paris (75)	Île-de-France	2000	244	117	127	9	0	118
Château de Compiègne	Institut national d'histoire de l'art		Paris (75)	Île-de-France	2007	1	0	1	0	0	1
Musée de Cluny	Musée Caravalet		Paris (75)	Île-de-France	2008	95	15	80	0	0	80
Musée de Cluny	Musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie		Paris (75)	Île-de-France	2000	12	11	1	0	0	1
Musée de Cluny	Musée de la mode et du textile		Paris (75)	Île-de-France	2001	68	65	3	0	0	3
Musée du Louvre	Musée de la mode et du textile		Paris (75)	Île-de-France	1999	340	333	7	0	0	7
MUCEM	Musée de la publicité		Paris (75)	Île-de-France	2003	197	0	197			197
Musée du Louvre	Musée de l'armée		Paris (75)	Île-de-France	1997	193	180	13	0	5	8
Musée de la céramique à Sèvres	Musée de l'assistance publique – hôpitaux de Paris		Paris (75)	Île-de-France	2013	1	0	1	0	0	1
Musée de Cluny	Musée des arts décoratifs		Paris (75)	Île-de-France	2001	74	62	12	0	0	12
Musée du Louvre	Musée des arts décoratifs		Paris (75)	Île-de-France	1999	455	380	75	0	0	75
Musée de la céramique à Sèvres	Musée des arts décoratifs		Paris (75)	Île-de-France	2011	182	164	18	0	0	18
Musée d'Orsay	Musée des arts décoratifs		Paris (75)	Île-de-France	2011	43	42	1	0	0	1
Musée des arts décoratifs	Musée d'Orsay		Paris (75)	Île-de-France	2021	43	42	1	0	0	1
Musée national d'art moderne	Musée d'Orsay		Paris (75)	Île-de-France	2019	52	51	1	0	0	1
Musée des arts décoratifs	Musée du Louvre – Département des antiquités orientales		Paris (75)	Île-de-France	2000	48	47	1	0	0	1
Musée national d'art moderne	37 quai d'Orsay	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2001	3	1	2	0	0	2
Musée du Louvre	Assemblée nationale	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2019	45	28	17	0	0	11
Musée d'Orsay	Assemblée nationale	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2016	27	21	6	0	0	5
Château de Versailles	Assemblée nationale	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2019	107	106	1	0	0	1
Musée du Louvre	Ministère de la justice	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	15	8	7	0	1	5
SMF	Présidence de la République	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2012	101	67	34	7	20	1

Musées nationaux											
Déposant	Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Suites restant à déterminer
SMF	Musée Alfred Bonno	Chelles	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2009	7	1	6	0	0	6
SMF	Musée d'art et d'histoire militaire	Fontainebleau	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2007	4	0	4	0	2	2
SMF	Musée du château de Fontainebleau	Fontainebleau	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2005	857	769	88	0	4	84
Musée Dubouché	Musée de la renaissance – château d'Ecouen	Ecouen	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2014	39	16	23	0	0	23
Musée des arts décoratifs	Musée de la renaissance – château d'Ecouen	Ecouen	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2014	10	9	1	0	0	1
Musée de la céramique à Sèvres	Musée de la renaissance – château d'Ecouen	Ecouen	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2007	78	0	78	0	0	78
SMF	Archives du film français	Bois d'Arcy	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	23	18	5	0	0	5
Château de Versailles	Musée du jouet	Poissy	Yvelines (78)	Île-de-France		4	0	4	0	0	4
Musée de Cluny	Musée d'archéologie nationale	Saint-Germain-en-Laye	Yvelines (78)	Île-de-France	2014	2 676	2 204	472	0	0	472
Musée national de la préhistoire	Musée d'archéologie nationale	Saint-Germain-en-Laye	Yvelines (78)	Île-de-France	2014	112	111	1	0	0	1
SMF	Collège moderne de jeunes filles Marie Curie	Versailles	Yvelines (78)	Île-de-France	2000	3	0	3	0	0	3
Château de Fontainebleau	Musée des châteaux de Versailles et de Trianon	Versailles	Yvelines (78)	Île-de-France	2018	75	73	2	0	0	2
Musée du Louvre	Musée des châteaux de Versailles et de Trianon	Versailles	Yvelines (78)	Île-de-France	2015	1 000	976	24	0	22	1
Musée de Cluny	Musée municipal	Avranches	Manche (50)	Normandie	2011	150	30	120	0	0	120
Musée du Louvre	Musée Quesnel-Morinière	Coutances	Manche (50)	Normandie	2017	24	18	6	0	0	4
Musée du Louvre	Musée naval de Tithou	Saint-Vaast-La-Hougue	Manche (50)	Normandie	2017	3	0	3	0	0	3
SMF	Musée de la céramique	La Chapelle-des-Pots	Charente-Maritime (17)	Nouvelle-Aquitaine	2013	1	0	1	0	0	1
Musée national de la préhistoire	Musée des arts et traditions populaires André Voulgre	Mussidan	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2016	592	591	0		0	1

Musées nationaux

Déposant	Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Suites restant à déterminer
SMF	Musée des jouets et jeux d'antan Marie-Camille de Monneron	Nontron	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2002	160	134	26	0	0	24
SMF	Musée d'ethnographie	Bordeaux	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2000	18	7	11	0	0	11
SMF	Mairie	La Réole	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2011	3	2	1	0	0	1
Musée du Louvre	Musée municipal de l'Évêché	Limoges	Haute-Vienne (87)	Nouvelle-Aquitaine	2004	424	404	20	0	15	5
Musée de Cluny	Musée municipal de l'Évêché	Limoges	Haute-Vienne (87)	Nouvelle-Aquitaine	2004	3	2	1	0	0	1
Musée Dubouché	Musée municipal de l'Évêché	Limoges	Haute-Vienne (87)	Nouvelle-Aquitaine	1999	2524	2088	436	0	0	436
Musée du Louvre	Musée municipal de l'Évêché	Limoges	Haute-Vienne (87)	Nouvelle-Aquitaine	2002	124	117	7	0	0	7
MuCEM	Musée municipal de l'Évêché	Limoges	Haute-Vienne (87)	Nouvelle-Aquitaine	1999	152	146	6	0	0	6
Musée du Louvre	Musée Léon Bonnat	Bayonne	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2018	1891	1881	10	0	1	9
Musée du Louvre	Musée des archevêques	Narbonne	Aude (11)	Occitanie	2019	51	14	37	0	20	17
Musée du Louvre	Musée des Augustins	Toulouse	Haute-Garonne (31)	Occitanie	2018	29	28	1	0	0	1
Musée du Louvre	Musée Saint-Raymond	Toulouse	Haute-Garonne (31)	Occitanie	2002	141	124	33	0	6	27
Musée du Louvre	Université Jean Jaurès (Toulouse 2)	Toulouse	Haute-Garonne (31)	Occitanie	2002	35	0	35	0	0	35
Musée du quai Branly	Musée Edgar Clerc	Le Moule	Guadeloupe (971)	Outre-mer	2018	30	27	3	0	0	2
Musée d'Orsay	Ambassade	La Haye		Pays-Bas	2003	1	0	1	0	0	1
SMF	Rijksmuseum van Oudheden	Leyde		Pays-Bas	2012	8	5	3	0	0	3
SMF	Ambassade	Lima		Pérou	1990	2	0	2	0	0	2
Musée du Louvre	Ambassade	Varsovie		Pologne	2002	1	0	1	0	0	1
Musée du Louvre	Musée Granet	Aix-en-Provence	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2002	112	108	4	0	0	4
Musée d'Orsay	Musée Granet	Aix-en-Provence	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2018	103	100	3	0	0	3
Musée d'Orsay	Musée des beaux-arts (Palais Longchamp)	Marseille	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2018	38	37	1	0	0	1

Musées nationaux											
Déposant	Dépositaire	Ville	Département	Région	Date récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Suites restant à déterminer
Musée d'archéologie nationale	Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	Marseille	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2011	2	1	1	0	0	1
Musée du Louvre	Ambassade	Stockholm		Suède	2004	2	0	2	0	0	2
Musée du Louvre	Musée national du Bardo	Tunis		Tunisie	2014	132	45	87	0	0	87